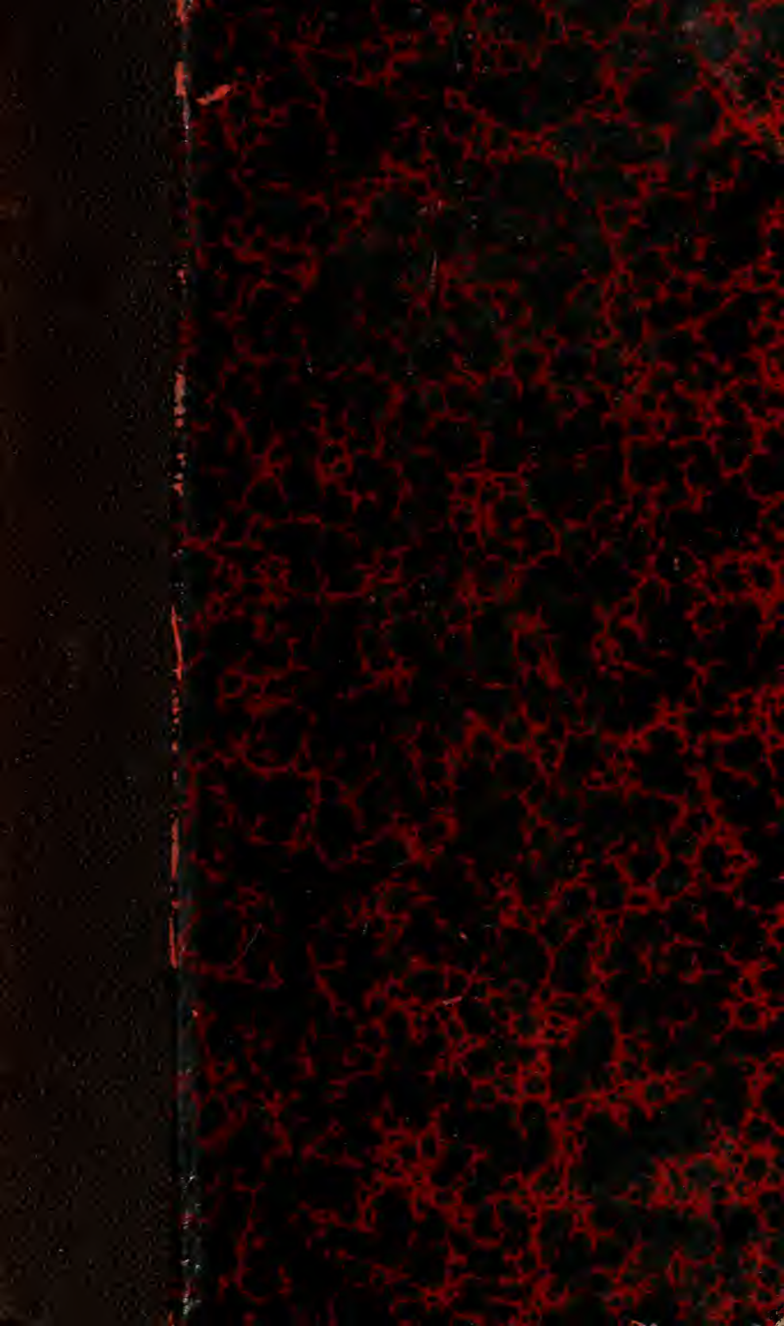






HISTOIRE

DE

LOUIS XVI.

T. II.

HISTOIRE

DE

LOUIS XVI,

PRÉCÉDÉE

D'un Aperçu sur le Gouvernement Français, depuis Louis XIV, jusqu'à nos jours.

Fils de Louis, montez au ciel.

TOME SECOND.

A HAMBOURG.
1802.

HISTOIRE

DE

LOUIS XVI.

DANS le premier volume de cet ouvrage nous avons vu Louis XVI toujours guidé par l'amour du bien public, mais plein de défiance en ses propres lumières, suivre par faiblesse l'avis de son conseil, se laisser maîtriser par ses ministres, et payer le tribut à l'esprit du siècle, à l'amonr des nouveautés, à la fatalité des circonstances. Maintenant, de plus grands événemens vont s'offrir à nos regards, et nous présenteront les querelles intestines d'un peuple avec son roi. Nous verrons Louis XVI, sans être coupable, puni des fautes de ses ministres, des imprudences de la

reïne, des mauvais calculs des contrôleurs-généraux de ses finances, de la nullité ou de la mauvaise volonté de ceux, qui par état, devaient le seconder et partager l'honneur de rendre heureux le peuple français.

Eh quelle volonté de faire le bien Louis n'avait-il pas manifestée! Rappelons, pour nous en convaincre, les actes honorables de sa vie. Après avoir consulté l'opinion publique, il avait fait choix des hommes les plus vertueux pour être ses ministres. Ce n'est pas sa faute si l'opinion était fondée sur une théorie absurde, sur les principes d'une philosophie verbeuse, et si des ministres passionnés pour cette théorie, voulant se frayer une route nouvelle, se perdirent dans les sentiers obscurs et tortueux d'une fausse politique.

Louis voulut mettre de l'ordre dans ses finances. Déjà même il

avait réussi : une sage économie, une administration bien réglée lui avaient permis de rembourser vingt-quatre millions de la dette exigible, cinquante millions de la dette constituée, et vingt-huit millions d'anticipations. Le crédit public était raffermi : le taux de l'intérêt de l'argent pour le clergé était tombé à 4 pour 100 ; les billets de fermes se trouvaient au pair ; les actions des Indes s'élevaient de 1540 livres à 2055 livres ; les rescriptions qui avaient perdu plus d'un cinquième de leur capital, étaient négociées seulement à un vingtième de perte : c'est dans l'année 1776 que le trésor public se trouvait en état d'acquitter le remboursement de vingt-cinq millions de la dette publique ; qu'il avait un excédent de 3,600,000 livres sur la recette ; que les intérêts libres des capitaux, étaient remboursés, et que

les impositions n'avaient jamais été perçues avec autant de modération. Nul sacrifice ne coûtait à Louis pour ses économies personnelles : « Que » sont, disait-il, pour le bonheur, » mes dépenses domestiques ». Le soulagement du peuple était le seul désir du monarque, et lorsqu'on lui proposait quelque bien à faire, il disait aussitôt : « Cela tournera-t-il au » profit de mon peuple ». Cependant, au nom d'une extravagante philosophie, une guerre longue et ruineuse est entreprise. Elle vaut à la France, une gloire sans profit : au roi, le vain titre de défenseur de la liberté : à nos guerriers, quelques préjugés de moins, et quelques folles idées de plus : au trésor public, un *déficit*, que l'impéritie des ministres, le jeu de la banque ont accru d'une manière effrayante.

A son avénement au trône, le pré-

mier des bienfaits de Louis fut l'abolition de la servitude dans ses domaines et la dénomination injurieuse de *serf*, rayée du code français. Bientôt les maux affreux que font à la classe indigente une effroyable usure, lui sont connus. Il sait que chez les peuples voisins on a trouvé les moyens de soulager les emprunteurs, et d'obtenir sûreté pour les prêteurs. Par ses ordres le Mont-de-Piété est établi et reçoit la sanction de la loi. Quelque tems après la Caisse d'escompte vient offrir au commerce de nouveaux secours; des loteries établies produisent une nouvelle circulation de l'argent et ouvrent un nouveau chemin à la fortune des spéculateurs prudens.

Les habitans des campagnes gémissaient sous le poids des corvées. Des économistes avaient plaidé en faveur des cultivateurs arrachés aux

travaux champêtres. L'humanité, la justice parlent au cœur de *Louis ;* les corvées sont abolies.

Des jurisconsultes éclairés, de vrais philantropes s'étaient élevés contre ce supplice préparatoire, cette horrible question qui toujours conduisait l'innocent à l'échafaud et quelquefois sauvait le scélérat bien constitué. Louis mit le coupable en présence de la loi, et le laissa *fort* pour se défendre, afin que le glaive de *Thémis* ne pût jamais frapper l'innocence.

Ainsi Louis XVI, dans l'espace de quelques années, au milieu des plus grands événemens, avait saisi toutes les occasions de signaler son amour pour la patrie, pour les Français : déjà, il avait assez fait pour sa gloire, pour l'immortalité, pour être compté au rang des plus grands rois. Louis XVI donnait à ses sujets

l'exemple de toutes les vertus privées et sociales : nulle passion ne le dominait ; il aimait peu les femmes, et la chronique scandaleuse n'a pu lui reprocher qu'une faiblesse. On sait même avec quelle perfide adresse on parvint à lui présenter une victime. Louis expia cette faute par son repentir, par ses bienfaits, par le mépris dont il paya les infames qui l'avaient séduit.

« Dans une promenade qu'il fit vers les Bons-Hommes, on aposta sur son passage une des plus jolies femmes de Paris, et on la lui fit remarquer en exaltant sa beauté. Les courtisans attendaient avec une sorte d'anxiété la réponse du roi. La voici : « Cette femme est en effet assez belle ; quel est son état, demanda-t-il d'un air froid ? — Elle est marchande. — Elle ferait mieux d'être dans sa boutique, répliqua le roi. »

Cette réponse détruisit tous les projets, et depuis ce tems on ne chercha plus à le tenter.

Il détestait le jeu, et les pertes de son jeune frère lui causaient beaucoup de peine. On aime à citer de lui cette anecdocte qui nous offre l'esprit d'ordre du bon Louis XII, craignant de perdre inutilement quelque somme d'argent. Le comte d'Artois veut parier avec le roi, ce sont des sommes immenses qu'il propose : « Parions un écu », dit Louis. Le prince sourit, il n'est plus question de pari.

On a reproché à Louis de s'être livré aux excès de la table. On cite même des particularités à ce sujet. Ce que nous avons pu recueillir de plus certain sur ces accusations, c'est que Louis, d'une constitution robuste, avait besoin d'une nourriture abondante pour réparer ses

forces. Les jours où il allait à la chasse, il mangeait beaucoup; mais on ne l'a jamais vu manquer aux lois de cette sobriété qu'il ne pouvait franchir sans compromettre sa dignité.

Cependant, il faut l'avouer, dans certains jours, où Louis au sein de l'amitié se délassait des fatigues et de l'ennui du trône, il buvait, dit-on, largement. Il imitait en cela l'exemple de Louis XV dans les dernières années de son règne. Mais lorsque nous avons interrogé les ennemis de Louis, ils n'ont jamais eu que le même fait à nous conter; heureux les peuples qui n'auront d'autre défaut à reprocher à ceux qui les gouvernent.

Louis était le plus tendre des époux. Il aimait la reine, il l'estimait, et c'est ici que la calomnie s'est servi de tous ses moyens pour flétrir une reine imprudente, et

attribuer à la faiblesse, le tendre amour de Louis pour Marie-Antoinette.

La reine avait reçu de la nature une ame fière, peut-être trop aisément livrée au désir de la domination. Contrariée pendant les fêtes données à Versailles pour son mariage avec le Dauphin ; indignée de la conduite des princes et des dames de la cour qui ne voulurent jamais céder de leurs droits, Marie-Antoinette se fit beaucoup d'ennemis. Dans un moment de dépit, elle proféra ces imprudentes paroles : « Je m'en souviendrai. » Une partie de la noblesse française conserva le souvenir de ce propos menaçant, et par ses actions ou par son silence, elle aggrava les infortunes de Marie-Antoinette.

Louis XVI est roi, et bientôt la reine obtient quelque influence. Trois

motifs la dirigent; elle veut serrer les nœuds qui lient l'Autriche à la France ; humilier la noblesse dont elle est mécontente, anéantir l'étiquette. Pour réussir, il lui faudrait placer encore une fois le duc de Choiseul ou ses partisans au ministère. Mais le roi oppose sa répugnance et sa volonté aux désirs de Marie - Antoinette. Le comte de Maurepas emploie tout son crédit et toutes les ressources de son génie pour déconcerter les plans de la reine. Il a pour lui Monsieur, frère du roi; madame Louise, et les épouses de Monsieur et du comte d'Artois, jalouses, non sans quelque fondement, de la suprématie de pouvoir dont jouissait Marie - Antoinette. Celle - ci oppose aux efforts de ses adversaires et à la volonté du roi, les caresses, l'intrigue, le sarcasme et l'ironie. C'est par de telles armes

qu'elle épouvante les uns, qu'elle augmente la fureur et la haine des autres; qu'elle met tout en feu dans le palais de Versailles, et qu'elle augmente le nombre de ses ennemis. « Les railleries, les bons mots,
» les reproches amers, le persiflage, le ton, quelquefois insultant
» et plein de mépris de la reine,
» disait à un ambassadeur étranger,
» un membre de l'assemblée constituante, distingué par sa naissance et ses talens, ont fait tous
» les malheurs de la reine. Voilà
» les torts qu'on peut lui reprocher,
» et la cause de l'éloignement de la
» noblesse. »

La reine, jeune et belle, adulée perpétuellement par tout ce qu'il y avait de plus aimable à sa cour, accoutumée à vivre avec des femmes de son âge qui faisaient consister le bon goût dans ce *laisser aller* d'une

toilette négligée, suivit cette impulsion de frivolité, et allégea peu à peu le poids d'une étiquette, gênante sans doute, mais nécessaire dans une cour où tout était du ressort des yeux. La reine, choquée d'ailleurs des prétentions des pairs, qui avaient vu avec chagrin la préférence qu'elle avait donnée aux princes de la maison de Lorraine, voulut leur prouver qu'elle était toujours maîtresse de faire ce qu'elle voulait; elle conçut le projet de déclarer la guerre à l'étiquette, de tourner en ridicule l'antique cérémonial en usage chez les reines de France, et d'adopter la manière de vivre, le ton et la liberté qui, jusqu'alors avaient été interdits dans le palais des rois de France. Cette innovation fit pousser les hauts cris aux douairières de la cour de Louis XV; les gens sensés virent avec peine un changement qui pri-

vait le trône de son éclat accoutumé, et diminuait, en quelque sorte, le respect dû à la majesté royale. Marie-Antoinette fut bientôt un objet de critique; on observa ses démarches; on calomnia ses intentions; on lui prêta de perfides desseins; on l'accusa de mener une vie licencieuse. Ses promenades furent regardées comme des rendez-vous; ses soupers à Trianon, à St. Cloud furent offerts comme des orgies. Ses fréquens voyages à Paris prêtèrent des armes à la malignité. On lui donna pour amans, à différentes époques, MM. de Dillon, le duc de Coigny, M. de Fersen, etc. Cette nomenclature de courtisans, trop en faveur, aux yeux de ceux qui n'en avaient pas assez, est la véritable cause des propos inconsidérés qui minèrent la réputation de la reine. Les dames de la vieille cour, sur-

veillantes nées de la conduite de Marie-Antoinette, s'éloignèrent et portèrent des plaintes. Les amis de l'*étiquette* firent entendre leurs vives réclamations. Une partie de la nation blâmait la reine, et croyait trop légèrement, sans doute, à son inconduite : Marie-Antoinette devait confondre les calomniateurs, elle se contenta de railler avec esprit, et de donner des noms ridicules aux personnes qui contrariaient ses goûts. La méchanceté inscrivit dans son vocabulaire ses plaisanteries, qui finirent par aliéner le cœur des personnes qui, par leur rang, leur âge, et la considération dont elles jouissaient, devaient étayer celle de Marie-Antoinette. La famille de Noailles n'a jamais oublié que la reine avait donné le sobriquet de madame l'*Étiquette*, à une dame de cette maison. C'est par cet ou-

bli des convenances, que la reine accumulait imprudence sur imprudence, irritait la noblesse, choisissait sa société ordinaire parmi des personnes qu'elles tirait de l'obscurité, et passait ses jours à ordonner des fêtes, à y présider; les bienséances n'étaient pas toujours observées; le jeu, les concerts, la danse remplissaient tous ses loisirs. Marie-Antoinette pouvait encore être estimée de ceux qui l'entouraient, mais au-dehors elle perdait tous les jours quelque chose de la considération qui lui était due. Ses ennemis par un raffinement de méchanceté, lui opposaient la conduite des vertueuses épouses de Louis XIV et de Louis XV, tandis que d'autres plus implacables tâchaient de l'avilir et de la rendre odieuse à ses sujets, à toute la cour, au roi lui-même.

Louis XVI ne prêta jamais l'o-

reille à la calomnie : il vit toujours dans la conduite de Marie-Antoinette, de la légèreté, quelquefois de l'imprudence ; mais jamais il ne poussa plus loin ses vues observatrices. Un roi sage, réservé, qui n'aimait que sa femme pouvait être jaloux. Cependant aucun nuage ne s'éleva entre la reine et lui ; rien ne parut altérer sa tendresse. Marie-Antoinette fut constamment aimée, et l'amour d'un roi vertueux, tel que Louis XVI, est sans doute la plus belle apologie de Marie-Antoinette.

Si nous voulions nous donner la peine de tracer ici les anecdotes extraites des libelles, il nous serait facile de plaire à la malignité, de satisfaire les ennemis de Marie-Antoinette. Nous placerions nos aventures romanesques derrière les charmilles du parc de Versailles, dans les bosquets de Trianon, ou à Paris

chez quelque femme dont la conduite alarmerait les amis des mœurs. Marie-Antoinette s'y montrerait sans masque ; là, elle paraîtrait braver l'opinion publique, son siècle et la postérité. Si nous voulions aussi avoir l'air d'être dans les confidences plus ou moins mensongères ou exagérées, nous pénétrerions dans les appartemens de St. Cloud, de Trianon ; nous nommerions les favorites ; nous citerions méchamment les amans ; nous marquerions le lieu des rendez-vous ; nous serions des amis, des confidens ; nous pourrions même être les acteurs ou les témoins des scènes scandaleuses qu'il nous conviendrait d'arranger, et nous aurions, comme tant d'autres, fait un roman infame, ou plutôt un affreux libelle.

Les imprudences de Marie-Antoinette eurent pour cause une réu-

nion bizarre de circonstances, dont l'excuse doit peut-être se trouver dans son sexe même, et dans les torts que donne si souvent un grand pouvoir. On doit y ajouter encore ses liaisons avec des personnes qu'elle tirait, en quelque sorte, du néant, pour les élever jusqu'à elle ; un luxe immodéré ; des parures frivoles et mesquines ; une manière de vivre trop libre, le mépris des convenances et de l'opinion publique ; des préférences injustes, enfin une prodigalité peu nécessaire, une générosité mal placée, trop de chaleur pour ses amis et de confiance dans les personnes qui l'entouraient.

Ainsi l'oubli de l'étiquette, des ennemis que procurèrent à Marie-Antoinette, l'éloignement de l'ancienne cour ; la faveur qu'elle accordait à des familles du second rang, et qui ne pouvaient l'appro-

cher; une conduite trop libre ; peu de respect pour les convenances, la licence qui régnait à la cour, l'inconduite des femmes du palais, les événemens qui se multipliaient, ont fourni des armes à la calomnie ; et le portrait de Marie-Antoinette que nous ont fourni ceux qui jugeaient sur les apparences, ou pour servir de perfides projets, n'a paru tracé avec quelque vérité, qu'à raison des imprudences de la reine, de son mépris pour les méchans, et peut être même, parce que son cœur était pur.

Le plus grand ennemi de la reine fut le duc d'Orléans ; indiquer les causes de cette haine, est une chose difficile ; mais d'Orléans fut un ambitieux. Il s'était déshonoré au combat d'Ouessant ; il voulait se réhabiliter en obtenant la charge de grand-amiral de France, que possédait le duc de Penthièvre son beau-père.

Cette place importante lui fut refusée. On prétendit que la reine avait commandé des couplets contre lui, et qu'elle s'était opposée aux bienfaits du roi. D'Orléans dès ce moment, devint un ennemi implacable ; il n'épargna plus celle qu'il redoutait. Il voulut avilir la reine. Il poussa l'audace jusqu'à dire qu'il avait dédaigné ses faveurs. Il eut la scélératesse de faire imprimer dans un libelle : « que l'enfant de Coigny » ne serait jamais son roi ; et il le » jura. »

C'est ainsi que Marie-Antoinette était livrée à la censure publique ; que la puissance, le grand nombre de ses ennemis réussissaient à grossir ses légèretés, et des torts qui tenaient plus à sa vivacité qu'à une propension pour tout braver. L'amour extrême que la reine avait pour ses enfans, son grand carac-

tère dans des circonstances orageuses; son attachement pour le roi; le sacrifice qu'elle lui fit de son existence dans les horribles journées des 5 et 6 octobre, où le projet fut d'assassiner la reine en poignardant ses gardes; après l'arrestation du roi à Varennes, où Marie-Antoinette en butte au parti populaire, devait savoir qu'elle serait accusée d'avoir mal conseillé son époux; enfin, après la journée du 20 juin, où l'on essaya d'avilir Louis XVI, qui jamais ne fut plus digne d'estime et du titre de roi.

C'est ici le lieu de nous occuper de l'affaire trop célèbre du fameux *collier de diamans*, où l'on vit des personnes illustres associées à des fripons, jouer un rôle; où Marie-Antoinette put se convaincre elle-même de la puissance de ses ennemis, de la mauvaise réputa-

tion qu'on lui avait donnée; combien il était dangereux pour une reine de France d'oublier les devoirs qui lui étaient imposés, et qu'il ne suffisait pas qu'elle fût sans reproche à ses propres yeux, mais qu'elle devait le paraître à tous les Français.

L'affaire du collier a été si bien analysée et si bien développée dans le tems, par un écrivain impartial, que nos lecteurs verront avec plaisir cette pièce intéressante.

« En 1787, le 15 août, le cardinal de Rohan fut invité de se rendre à Versailles. Voici les motifs de cette invitation. »

« Bohmer, jouaillier de la couronne, avait présenté à la reine un collier de diamans du plus beau choix, dont il demandait 16 cents mille livres; la reine n'en ayant pas voulu, le jouaillier cherchait à s'en défaire dans les pays étrangers, lors-

qu'arrivé chez lui, un dame appelée la comtesse de *Lamotte-Valois*, lui dit que la reine s'était ravisée, qu'elle prendrait ce collier, qui lui serait payé à des époques fixes; mais qu'elle exigeait que ce marché se passât dans le plus grand secret possible; en même tems elle lui présenta une lettre de la reine. Bohmer ne trouvant pas ces assurances suffisantes, en exigea de plus fortes; alors madame de Lamothe promit de lui envoyer pour finir cette négociation, l'un des hommes les plus considérables de la cour, ce qu'elle fit en effet, puisque le cardinal de Rohan alla trouver Bohmer, et conclut le marché pour un million quatre cent mille livres. »

» On livra le collier à madame de Lamothe, sur de prétendus billets de la reine, payables à des termes fixes, dont le premier de 400 mille

mille livres, était échu le premier août. Le cardinal n'ayant pas payé à cette époque, Bohmer se plaignit à une personne de la chambre de la reine. Il fournit les preuves, entre autres, une lettre de la propre main du cardinal, dans laquelle il dit à Bohmer, que le collier avait été remis; une manœuvre aussi extravagante paraissait incroyable à la reine; elle fut près de dix jours à concerter et à rassembler ses preuves avant que d'en parler au roi.

Le 15 août, le cardinal étant arrivé à Versailles pour remplir les fonctions de grand-aumônier, fut appelé à midi dans le cabinet du roi où se trouvait la reine. Lorsqu'il fut entré, le roi lui dit : « Vous avez acheté des diamans à Bohmer?—Oui, sire. — Qu'en avez-vous fait? — Je croyais qu'ils avaient été remis à la reine. — Qui vous avait chargé de

cette commission ? — Une dame de condition, appelée madame la comtesse de Lamotte-Valois, qui m' présenté une lettre de la reine, et j'ai cru faire ma cour à sa majesté en me chargeant de cette négociation ». Alors la reine l'interrompit : — « Comment, monsieur, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé la parole depuis huit ans, que je vous choisirais pour conduire cette négociation, et par l'entremise d'une femme d'un pareil ordre ? — Je vois bien, reprit le cardinal, que j'ai été cruellement trompé ; l'envie que j'avais de plaire à sa majesté m'a fasciné les yeux ; je n'ai vu nulle supercherie et j'en suis fâché. — Mais, monsieur, reprit le roi, en lui présentant une copie de sa lettre à Bohmer, avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci ? Le cardinal après l'avoir parcourue des yeux : - Je ne me souviens pas, dit-il, de l'a-

voir écrite. — Et si l'on vous montrait l'original signé de vous. — Si la lettre est signée, elle est vraie. — Expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bohmer, ces avances et ces billets ». Le cardinal pâlissait alors à vue d'œil, et s'appuyant sur la table: « Sire, je suis trop troublé pour répondre à votre majesté d'une manière...... — Remettez-vous, monsieur le cardinal, reprenez vos sens; et si notre présence vous trouble, passez dan s ce cabinet, vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre; écrivez ce que vous aurez à me dire pour votre justification ». Le cardinal passa dans le cabinet; un quart-d'heure après, il présenta au roi ce qu'il avait écrit : c'étaient quelques lignes embrouillées et aussi énigmatiques que ce qu'il venait de dire. Alors le roi lui dit : « Retirez-

vous, et tout de suite qu'on avertisse M. de Villeroi ». Le cardinal étant aussitôt sorti du cabinet avec le baron de Breteuil, fut arrêté par le duc de Villeroi, capitaine des gardes-du-corps, qui le remit entre les mains du comte d'Agoult, aide-major, qui conduisit son prisonnier à la Bastille.

Madame de Lamotte fut arrêtée à Bar-sur-Aube, dans la terre de son mari qui étai t déjà passé en Angleterre. Elle nia d'abord de s'être mêlée de l'affaire pour laquelle on l'arrêtait, et déclara qu'on pourrait tirer sur ce sujet, de plus grandes lumières de Cagliostro, chez lequel elle demeurait, rue Saint-Claude, au Marais. Celui-ci fut arrêté au moment où il partait pour aller à Lyon établir une loge *égyptienne*. Ce fameux charlatan, qui se vantait très-sérieusement d'avoir assisté aux

noces de *Cana* en *Galilée*, s'était emparé de l'esprit du cardinal au point de lui persuader qu'il le ferait souper avec Voltaire, Montesquieu, etc..... La veille du jour où le cardinal fut arrêté, Cagliostro l'avait fait souper avec Henri IV.

Le roi envoya, dans le mois de septembre suivant, des lettres-patentes au parlement, pour instruire l'affaire du cardinal: ces lettres respiraient le plus grand mécontentement. On lisait en tête: « Le roi pénétré d'une juste indignation, en voyant les moyens qui, de l'aveu du cardinal, ont été employés pour inculper notre très-chère et très-honorable épouse et compagne ».

L'affaire fut jugée dans les premiers mois de l'année 1786. Le cardinal fut pleinement acquitté, et sortit de la Bastille, le premier mai; mais ce fut pour aller en exil à son

abbaye de la Chaise-Dieu. Madame de Lamotte fut marquée et fouettée le vingt-un juin, le même jour où Louis partit pour son voyage de Cherbourg. Cagliostro fut banni de France; et quant au collier, il avait été dépecé et vendu, partie en Angleterre et partie en Hollande.

Il y avait eu plusieurs autres personnes impliquées dans ce procès, dont la plus remarquable était une demoiselle *Oliva*, qui avait la taille et la démarche de la reine, et qui en joua le rôle sur la terrasse de Versailles. Madame de Lamotte, voulant prouver au cardinal que le collier était parvenu à sa destination, lui dit que la reine voulait lui donner un gage de son contentement. Tous les deux s'étant rendus sur la terrasse, à huit heures du soir, la prétendue reine vint aussitôt à passer et donna une rose au cardinal, que

celui-ci reçut avec toute la joie qu'on peut se figurer.

Ce simple exposé ne suffit-il pas pour faire disparaître tout le merveilleux dont on prétendit envelopper cette affaire. On ne peut reprocher à la reine que le désir qu'elle manisfesta, devant des indiscrets, de posséder ce collier, et d'avoir engagé le roi à tirer vengeance de la sotte imprudence du cardinal de Rohan, qui fut pris pour dupe. Une intrigante, unie à un escroc, abuse de la faiblesse d'un prince ecclésiastique qui voulait obtenir la bienveillance de sa souveraine. Elle mène une intrigue avec tout l'art d'une femme habile dans ce genre d'affaires. Elle fait agir les Villette, les Bette-d'Etienville, les d'Oliva, etc., machines intéressées qui convoitaient l'or et le crédit de la reine. Louis XVI se comporte en roi, et

en père qui ne transige jamais avec l'honneur; qui croit et veut croire à la probité de la reine, et qui, dans une affaire aussi grave, prétend démasquer le coupable et le livrer à la vindicte des loix. Si M. de Breteuil, qui dès lors était au ministère, eût fait son devoir, il n'eût fait servir son influence auprès du roi, que pour l'engager à étouffer la voix de la publicité, à justifier le cardinal, à punir les vrais coupables. L'éclat indiscret du baron de Breteuil fit le désespoir des gens de bien; combla de joie les ennemis de la reine, avilit la majesté royale, accrédita tous ces bruits infames répandus par la haine, l'envie et la méchanceté; laissa croire à la majorité des français, que la reine pouvait être coupable, et que la femme Lamotte était sacrifiée à une intrigue de cour. L'intrigue du *collier* appartenait à la Politique au-

tant qu'à Thémis ; il était de la sagesse du conseil du roi, de ne point laisser les parlemens s'occuper d'une affaire où l'autorité royale pouvait être sacrifiée à la passion, et c'est précisément ce qui eut lieu : la réputation de la reine fut sacrifiée, et les parlemens trouvèrent les moyens d'avilir le roi, et de faire valoir leur autorité aux dépens de la sienne.

Louis XVI fut du petit nombre des gens de bien qui, dans cette affaire, rendirent justice à *Marie-Antoinette* ; ceux qui avaient l'honneur d'approcher de plus près cette princesse furent convaincus de son innocence ; mais accusèrent, avec juste raison, les imprudences, le ton léger et tranchant qui dirigeaient toutes ses actions.

Eh ! qu'on ne dise pas que *Louis* traitait avec légèreté tout ce qui

tient à la probité, à l'honneur, à la bonne conduite. Dans tous les tems il se fit un devoir de faire éclater son respect pour les bonnes mœurs, et plusieurs faits viennent à l'appui de notre assertion.

Le lendemain de ses noces on lui présenta un de ces nobles que leurs mœurs avilissent bien plus que leur naissance n'illustre; on demandait une place pour lui. « S'il l'obtient, » dit le nouveau roi, qu'il n'appro- » che pas de ma personne, je le dis- » pense de ses services ».

La protégée de Richelieu, la favorite de Louis XV voudrait obtenir l'honneur d'être admise à souper avec la dauphine. Cette idée révolte l'ame honnête de Louis. C'est au roi lui-même qu'il porte ses plaintes et auquel il s'adresse : « Sire, je suis » disposé à donner personnellement » à votre majesté toutes les marques

» possibles de tendresse, de soumis-
» sion, de respect ; mais il est de
» mon intérêt de ne laisser appro-
» cher de madame la *Dauphine*
» aucun scandale ».

Louis connaissait le pur amour, il se plaisait à faire des heureux. On rappelle avec plaisir l'anecdote suivante : Le roi et son frère, le comte *d'Artois*, parcouraient à la chasse la vaste plaine de *St.-Denis* : on faisait halte dans une chaumière ; une jeune fille offrait du lait et des œufs aux illustres chasseurs. Avez-vous un amoureux ? demanda le comte d'Artois à la jeune fille. L'aimable enfant rougissait. « Il n'y
» a pas de mal à cela, dit le roi,
» venez me voir demain avec le
» jeune homme, j'arrangerai tout
» cela ». Bientôt les deux amans prennent la route du château ; Louis les reconnaît, les comble de ca-

resses et de présens, et par ses ordres ils sont unis.

Ainsi *Louis* sans être le tyran des cœurs, protégeait l'innocence, la candeur et les vertus modestes. C'est avec avidité qu'il saisissait toutes les occasions de faire des heureux.

Louis XVI, comme tous les hommes probes, rarement soupçonnait le mal; il se livrait avec une confiance aveugle à tous les hommes que le peuple honorait de son suffrage, et que l'estime publique environnait. Cependant il avait une volonté à lui; mais cette volonté appartenait à l'homme privé. Dès l'instant qu'il s'agissait des grands intérêts de la patrie, du bonheur public, il soumettait son opinion à celle de la majorité de son conseil, et n'osait se charger du fardeau de la responsabilité.

On a dit que son épouse avait

pris sur lui le plus grand ascendant. C'est encore là une de ces accusations vagues, dont la calomnie n'a sçu que trop profiter. Un roi qui joint à la tendresse beaucoup d'estime pour une princesse aimable, douée des qualités du cœur et de l'esprit, peut et doit même la consulter. Marie-Antoinette, digne fille de *Marie-Thérèse*, avait des connaissances, l'ame forte, les idées grandes et libérales, elle voyait bien, tout aussi bien que son époux. On a prétendu que c'est pour l'avoir trop écoutée que *Louis* s'est perdu : osons le dire ; c'est parce qu'il a dédaigné ses conseils ; qu'il a opposé aux résolutions d'une ame forte et courageuse, une volonté toujours faible, toujours irrésolue ; c'est pour avoir voulu temporiser, que *Louis* a perdu le trône et la vie. Si le roi eût préféré son épouse et ses enfans

à ses sujets ; s'il eût été plus attaché aux intérêts de sa couronne, à son pouvoir, à l'héritage de ses pères, il eût dissimulé comme Louis XI, agi comme Henri IV et régné comme Louis XIV.

Hâtons-nous de suivre le fil des événemens, et voyons quelle fut cette influence de la reine qui, peut-être, mit quelques entraves aux vues des ministres, mais n'entraîna presque jamais l'assentiment du roi.

Depuis sept ans, M. de Maurepas gouvernait la France : avec lui *Malesherbes* et *Turgot* partageaient le pouvoir. Ces trois hommes dont la probité et la bonne politique sont à-présent reconnues, avaient entraîné le conseil du roi, et lui avaient fait adopter un système d'innovation dont on connaît maintenant les funestes conséquences. M. de *Maurepas* meurt, et M. de *Calonne* par-

vient au ministère. Aimable courtisan, plein d'esprit, actif, audacieux, cherchant à plaire; autre Alcibiade pour les mœurs, les graces, l'enjouement de son caractère et les saillies de son imagination; il était fait pour jouer dans le monde un rôle brillant, et non pour occuper dans l'état une place éminente. Il succédait au conseiller d'état, d'*Ormesson*, qui, ministre des finances, avait acquis l'estime publique, et n'avait pu remédier *au déficit*. Ce que n'avait pu un homme probe et éclairé, *Calonne* sans moralité, sans réputation osa l'entreprendre. On dit que ce fut aux sollicitations de la reine et aux intrigues de la maison de *Polignac* qu'il dut son élévation.

Louis voulut essayer de ces hommes pleins de confiance en eux-mêmes, hardis dans leurs entre-

prises, dont les opérations ne coûtent rien à leur moralité, qui se jouent avec les affaires, et quelquefois ont des succès. La timidité, la probité des ministres des finances que Louis avait choisis, n'avaient pu mettre l'ordre et combler le déficit. Mais des entreprises hardies, des manœuvres secrettes, des achats inutiles, des dépenses ruineuses augmentèrent le mal. M. de Calonne employa des sommes immenses à rendre le roi propriétaire des châteaux de *St.-Cloud*, de *Rambouillet*; il fit l'acquisition du *Clermontois*, du comté de *Sancerre*. On murmurait en France, et l'on voyait avec peine le domaine royal s'agrandir, tandis que le trésor public était vide, que les impôts étaient augmentés, et que l'on cherchait de nouvelles ressources. C'est à Calonne que Paris doit ses su-

perbes barrières; c'est lui qui ordonna et ſit exécuter cette refonte des monnaies, un des alimens accordés à l'agiotage, et ne fut presque d'aucune utilité pour le trésor public. On accusa Calonne d'avoir continué le fléau des emprunts, de leur avoir donné une extension frauduleuse, et d'avoir fourni les sommes nécessaires aux dépenses de la reine, du comte d'*Artois* et des *Polignac*, dont il était la créature. Cependant, lorsqu'on jette un œil impartial sur la situation du trésor public après la guerre d'*Amérique*, on ne pourra se persuader aisément que M. de Calonne ait pu fournir aux prétendues dépenses, de la *reine* et du comte d'*Artois*.

Louis avait trop de probité pour applaudir aux opérations de M. de *Calonne*. Il vit avec peine son domaine augmenté, tandis que le dé-

ficit était de cent millions par an, à ce que prétendent certains calculateurs. Calonne même le laissa entrevoir dans un mémoire qu'il présenta au roi, au moment où il craignait d'être renvoyé du ministère : il proposait de restaurer les finances par un vaste plan, et qu'il prétendait soumettre à une assemblée de notables, pris dans tous les ordres de l'état. Le mémoire de Calonne était fait d'une manière séduisante; le roi le lut et en fit l'objet de ses méditations ; il le plaça lui-même, avec le plus grand soin, dans ses papiers. Dans le plan de Calonne, on remarquait, comme moyen de subvenir aux besoins de l'état ; 1°. une subvention territoriale ; 2°. l'établissement des assemblées provinciales ; 3°. un réglement sur le commerce des grains ; 4°. un court résumé des vues adop-

tées par sa majesté, pour ſaire cesser les corvées.

Il y a ici une difficulté à résoudre, qui surpasse nos forces. Calonne convient, et tous les ennemis de la France ajoutent avec lui, qu'il y avait à cette époque, un déficit connu de cent millions par an. Comment un tel déficit pouvait-il exister secrettement? Cinq années auparavant, M. *Necker*, dans son compte rendu, avait prétendu que la recette était supérieure à la dépense de plusieurs millions. A quelle cause attribuer ce déficit? Quel administrateur avait toléré ces dépenses, trompé le roi et la nation? On accusa M. de Calonne; on lui donna pour complice de grands personnages; on feignit de plaindre le roi; et ceux qui avaient loué la guerre d'Amérique, firent le procès à ceux qui l'avaient conseillée, et à Louis

XVI qui, malgré lui, avait signé la déclaration de guerre et accordé des secours à des insurgés. On affecta de regarder comme les premières causes du déficit, tous les personnages qui étaient chers au roi; la reine, le comte d'Artois, ne furent point épargnés. Toute la France manifesta son indignation, et comme il arrive en de pareilles circonstances, les plus étranges discours furent tenus, et la calomnie fit circuler les plus singulières anecdotes.

Sur ces entrefaites, M. de Calonne et M. de Vergennes crurent qu'il était convenable de négocier un traité de commerce avec l'Angleterre. Ce traité fit beaucoup de mal à nos manufactures, et trouva de vigoureux censeurs dans le parlement d'Angleterre. C'était en 1786, au moment où M. Pitt, victorieux de M. Fox qu'il éloignait du minis-

tère, faisait recevoir ce traité comme une loi pour la Grande-Bretagne.

Ce déficit de cent millions, ce traité de commerce, les écrits de M. Necker, et les mille et une calomnies répandues contre la reine, servaient puissamment la vengeance de l'Angleterre, qui laissait entrevoir que son amitié pour la France n'était qu'un sentiment simulé. M. de Vergennes, effrayé du tableau de notre situation, trop honnête homme pour la déguiser, mais impuissant pour réparer le mal, crut qu'il était de son devoir de faire connaître au roi les dangers de sa position. C'est avec les angoisses de la douleur, du repentir, de la crainte, que M. de Vergennes fit cet aveu. Louis fut profondément affligé; il témoigna d'abord son mécontentement d'une manière brusque; mais bientôt il ne

songea plus qu'à remédier à ce cruel déficit, aussi étrange qu'inattendu. Lui-même consolait M. de Vergennes, qui succomba à sa douleur, et rendit le dernier soupir. Louis fut inconsolable, il répandit des pleurs, et fit souvent l'éloge de ce ministre vertueux, le seul dont la probité fût associée aux talens. Lorsque dans des tems d'une douloureuse mémoire, Louis, environné de traîtres, cherchait un ami, le souvenir de M. de Vergennes vint se rappeler à sa mémoire. Dans un de ces momens où les rois, comme les autres hommes, cherchent des consolations, Louis XVI se rendit au cimetière où ce ministre avait voulu être humblement enterré. Là, des larmes s'échappèrent de ses yeux ; s'abandonnant à ses regrets, il prononça très-distinctement ces paroles recueillies par un courtisan qui l'accompa-

gnait : « Que je serais heureux de » reposer en paix à côté de vous. »

Détournons un instant nos regards des scènes affligeantes, funestes avant-coureurs des plus cruelles catastrophes. Un moment, Louis, encore, va jouir de quelque bonheur ; suivons-le sur la route de Cherbourg, où son peuple l'environne, le bénit, lui prouve qu'il ne l'accuse point des maux de la patrie, et lui fait goûter la plus douce joie, celle qui prend sa source dans l'amitié, la tendresse et la reconnaissance.

Le roi voulut juger par lui-même de l'utilité des travaux, et des grands moyens employés pour établir, sur l'Océan, ce nouveau port, le désespoir des Anglais, et la preuve de notre supériorité dans les constructions maritimes. Louis partit de Versailles, et sur sa route il recueillit les béné-

dictions de tout un peuple. Heureux de se trouver au milieu de ses fidèles sujets, ici il tend la main à de bons paysans, à des sexagénaires. Il ordonne à ses gardes de laisser approcher les curieux. Souvent il adresse la parole à ceux qui se trouvent près de lui, reçoit leurs plaintes, et leur promet bonne justice. On sait avec quelle bonté il accueillit cette vieille femme qui voulait l'embrasser : « Oui ma » bonne, embrassez votre roi, reprit » Louis »; et il la pressa contre son cœur. Il parut, aux regards des spectateurs, tenir dans ses bras tous les français dont il était le *père* et *l'ami*.

Quel moment fortuné pour Louis! C'est dans une lettre adressée à la reine, qu'il écrivit pendant son voyage à Cherbourg, où l'on remarque cette phrase, la preuve de la douce satisfaction qu'il éprouvait : « L'amour de » mon peuple a retenti jusqu'au fond

» de

» de mon cœur, jugez si je ne suis » pas le plus heureux roi du monde ».

Il approchait de Cherbourg, lorsque l'échevin d'une petite ville vint à sa rencontre, pour le complimenter au nom de ses concitoyens; mais par un malheur, très-ordinaire chez ces modernes Cicérons, la parole lui manqua. « Ah ! lui dit Louis XVI, » je vous tiens quitte de votre dis- » cours ; ce n'est point par les gran- » des phrases que l'on sait me plaire, » je préfère des cœurs reconnaissans » aux têtes les mieux meublées ».

Arrivé à Cherbourg, il visite le port, examine les travaux, et reçoit encore une fois les bénédictions de ce peuple, qui toujours entourait sa voiture, et, au moment où dans le port on lançait un cône, faisait retentir les cris de *vive le Roi*, *vive Louis*, tandis que le monarque ré-

pondait à ces cris par ceux de vive mon peuple.

Ce voyage ne fut pour Louis XVI qu'un instant de bonheur. A peine arrivé dans son château de Versailles, toutes les infortunes qui affligent les rois, l'environnèrent ; et c'est alors que, dans son conseil, la résolution fut prise de convoquer l'assemblée des notables. Elle fut covoquée : M. de Calonne proposa de balancer les recettes avec les dépenses, en liquidant le passé, et en soldant l'arriéré ; il présenta le tableau du déficit, tel qu'il l'avait trouvé en 1763, et prétendit qu'à son avénement au ministère, les caisses étaient vides, et qu'il y avait à payer 220 millions de dettes de la guerre, 80 millions de dettes exigibles, et 176 millions dépensés par anticipation, sur les années suivantes. M. de Calonne vante beaucoup ses opérations, et

présente comme l'unique remède au déficit, l'impôt territorial. Les notables furent indignés ; ils contrarièrent tous les projets du ministre, qui en appela aux assemblées provinciales ; les notables refusèrent de sanctionner cet appel, et on vit alors dans le sein de cet assemblée, appelée pour sauver la France, et pour remédier à nos maux, un jeune guerrier, M. de la Fayette, demander la convocation des états-généraux. Ainsi, cette demande fut faite par un homme de cour, devenu célèbre dans l'insurrection américaine, à qui les idées nouvelles avaient tourné la tête. Il obligea, dans son bureau, le président et le comte d'Artois, à constater cette demande, aussi impolitique que dangereuse, qui avait contre elle l'expérience, la paix intérieure et le bonheur des Français. Les notables firent des propositions

extravagantes, demandèrent des comptes avec une hauteur impardonnable ; le ministère comprit que cette assemblée voulait plutôt faire le procès aux ministres, que soulager l'état : elle fut dissoute, et l'on chercha les moyens d'établir cet impôt universel territorial, qui était basé sur la justice, et que l'égoïsme et l'amour-propre seuls pouvaient refuser.

Pendant la tenue de cette assemblée, et au moment où M. de Calonne déclarait publiquement le déficit, il parut inculper le compte rendu en 1781, par M. Necker. Le Genevois offensé, témoigna tout son profond ressentiment contre M. de Calonne. Il prétendit se justifier en laissant planer les soupçons, en accusant à tort et à travers, il assurait qu'au moment où il avait quitté le ministère, il y avait une

parfaite égalité entre la recette et la dépense; il établit ce déficit réel, et demanda au roi la permission de paraître à l'assemblée des notables pour convaincre M. de Calonne. Ce fut un scandale dont le roi devint la victime, servit les notables, doublait les espérances des ambitieux, qui voyaient l'orage se former, et se promettaient bien de profiter des ravages qu'il pouvait occasionner, s'il venait à éclater un jour. M. de Calonne répliqua à Necker; Necker soutint ses assertions. Le roi, indigné de ces débats, annonça à M. de Calonne, par une lettre qui fut apportée par M. de Montmorin, qu'il était renvoyé du ministère; c'était le 7 avril 1787. Le vendredi suivant, le lieutenant de police porta à M. Necker un ordre du roi, qui l'exilait à 20 lieues de Paris, et lui laissait le choix de sa

retraite. Il choisit *Château Renard*, près *Montargis*, où il se rendit comme en triomphe, satisfait d'avoir humilié la cour, fait trembler ses ennemis, et affligé le cœur de Louis XVI.

Le roi était réellement navré de douleur ; le déficit lui paraissait une chose inouïe ; et dès qu'il lui fut connu, il ne cessa de se plaindre de sa cruelle destinée. Le jour où deux notables lui apportèrent la nouvelle de la vérification de son énormité, il prit une chaise, la fracassa, et dit en colère : « Quel est donc mon » malheureux sort, de n'être envi- » ronné que de brigands ! Ce coquin » de *Calonne* mériterait que je le fisse » pendre..... » Mais M. de Calonne fuyait en Alsace, ayant l'air de braver la colère du roi, et la haine du peuple français.

Alors les ennemis de la cour fai-

saient des anecdoctes : on prétendait, sans preuve, que la reine, furieuse de la disgrace de M. de Calonne, ne discontinuait pas de faire de mauvaises plaisanteries ; tous les pamphlets, tous les libelles, sortis du Palais-Royal, accusaient Marie-Antoinette d'être cause des malheurs de l'état. On faisait circuler une lettre sans nul caractére d'authenticité, et que l'on attribuait à l'empereur Joseph II, adressée au baron de Breteuil. L'opinion extravagante que la reine, épouse et mère, avait résolu la perte de la France en faveur de la maison d'Autriche, prévalut dans le royaume, et cette calomnie, souvent répétée, trouva des méchans qui la propagèrent, et des hommes trop crédules qui, sans réflexion, crurent à la perversité de la reine, à ses prétendus projets contre la France, à

sa haine contre les sujets de son époux.

La faction d'Orléans commença dès ce moment à jouer un rôle. Son chef s'attachait différens conseillers au parlement, et plusieurs personnages puissans : il voulait acquérir de la popularité. On avait vu avec enthousiasme un contrôleur-général des finances rendre des comptes, attaquer le ministre, lui reprocher des dilapidations, accuser de grands personnages, et plaider la cause du peuple ; le parti d'Orléans crut bien mériter de la nation, en engageant le parlement à poursuivre Calonne ; les pairs secondèrent ce vœu. Calonne avait à redouter la puissance de ses ennemis ; il se retira en Angleterre, laissant le roi dans la plus cruelle situation, en butte à la calomnie, ne sachant à qui se fier, et tour-à-tour, méthodiquement insulté par les puis-

sances étrangères, le clergé, les parlemens, les pays d'état, et par un de ses parens, le duc d'Orléans.

Le roi devait donner un successeur à M. de Calonne ; mais quel est l'homme qui pouvait, en de si pénibles circonstances, se charger du ministère. Il y avait dans le clergé un prêtre philosophe, qui avait la réputation d'être profond dans la science économique ; qui, tout-à-la-fois, administrait bien et la province et son diocèse ; ses mœurs et sa religion étaient un problême ; Socinien déclaré lorsqu'il soutenait la thèse de l'abbé de Prades, il fut, au milieu de son clergé, le partisan des jésuites, et l'ennemi des jansénistes. Ce prêtre était M. de Loménie-de-Brienne, archevêque de Toulouse, dévoré par l'ambition, présomptueux, et cependant incapable de sauver la France, dans l'état de crise où la jetaient la

pénurie des finances, des dépenses énormes, l'égoïsme des grands, le mécontentement du peuple, l'opposition des parlemens, et l'immoralité de toutes les classes de citoyens. On proposa à Louis XVI de choisir M. de Brienne pour son ministre; cette proposition avait déjà été rejetée par le roi, qui, dans un moment d'indignation, dit aux solliciteurs; « mais » il ne croit pas en Dieu ». On vanta les qualités de l'archevêque de Toulouse; on lui supposa des connaissances, une âme forte, une manière de penser et d'agir comme Richelieu, comme Mazarin; le roi se laissa persuader; Brienne fut nommé ministre. La majorité des Français ne put applaudir à un tel choix; elle estimait peu ce prélat, et ne vit qu'avec douleur un prêtre sans mœurs, sans religion, sans principes, gouverner un état en de pareilles circonstances.

Les notables venaient d'être congédiés ; ils s'étaient montrés très-récalcitrans, très-égoïstes, fort disposés à contrarier le roi ; ils avaient beaucoup parlé des malheurs de la France, n'avaient indiqué aucun remède, et n'avaient jeté les yeux sur les moyens qui leur avaient été présentés que pour pousser les hauts cris, et rejeter avec dédain les propositions les plus justes et les plus sages. Il fallait cependant remédier au déficit ; il fut résolu dans le conseil des finances de proposer l'enregistrement des édits, celui du timbre, et celui de l'impôt territorial. Les parlemens, héritiers de l'égoïsme des notables, enchantés de résister à la cour, surtout sur des objets qui paraissaient nuire à leurs intérêts particuliers, et à ceux de leur caste, refusèrent d'enregistrer ces deux édits, qui pouvaient seuls sauver l'état, et rétablir les

finances. Cependant ce même parlement, si difficile, si populaire, avait, sans aucune difficulté, enregistré l'édit qui contraignait les gens de la campagne à la corvée, et un autre édit plus désastreux encore pour le peuple, et qui permettait l'exportation des grains.

Les parlemens ajoutèrent à leurs refus l'insolence de leur réponse; ils prétendirent qu'avant de délibérer, il fallait examiner la nécessité de l'impôt, connaître les états de recette et de dépense pour les constater. Une telle réponse était inouïe dans les fastes de notre histoire; le roi leur fit répondre sèchement, *qu'ils n'en avaient pas le droit.* Les parlemens, unis aux pairs, demandèrent à la fois que l'édit fût retiré, les états-généraux convoqués, l'administration de Calonne examinée, et le ministre mis en jugement.

C'était accuser la cour, se mettre en état de révolte, et faire dans cette querelle intervenir le peuple. Le roi tint un lit de justice; là il déclara, avec une certaine fermeté que, seul administrateur du royaume, élu par la loi, il était obligé de transmettre son autorité à ses descendans, telle qu'il l'avait reçue. Les parlemens appelèrent ce lit de justice, un fantôme de *délibération*. Il était tems de sévir contr'eux : le 15 du mois d'août, le parlement fut exilé à *Troye*.

La masse du peuple qui raisonne peu, les gens attachés au parlement et les ennemis de la cour, parlèrent avec enthousiasme de la résistance de ces magistrats, qu'ils regardaient comme des dieux tutélaires. Tous les parlemens du royaume, à l'exemple de celui de Paris, demandèrent le jugement de M. de

Calonne et la convocation des états-généraux.

Louis XVI avait montré beaucoup de fermeté en cette occasion ; M. de *Brienne* le trouva très-disposé à soutenir les intérêts de la couronne et à punir les parlemens ; mais le ministre crut, mal-à-propos, qu'il devait temporiser : il proposa de retirer les deux édits, et présenta à l'enregistrement le *second vingtième*, établi jusqu'à 1792, sur toutes les terres du royaume, même sur les appanages des princes. Le parlement sorti triomphant de cette lutte, enregistra le second vingtième, et la querelle parut assoupie. Mais la politique de Brienne fut en défaut, il prouva qu'il était sans caractère, et que celui qui pouvait transiger ainsi avec les parlemens, était incapable de rétablir le crédit dans les

finances, et de remédier aux maux de l'état.

Bientôt après ce raccommodement, M. de *Brienne* adressa au parlement un emprunt de quatre cent trente millions. Un tel emprunt parut inconvenant ; il avait été fait par le roi, non dans un lit de justice, mais dans une *séance royale*, où Louis XVI s'était rendu sans être revêtu des ornemens de la royauté, accompagné de sa cour, de ses ministres, des princes et des pairs. Après avoir entendu les principaux magistrats, le roi dit : « Qu'il prétendait que son » édit portant création d'un em» prunt, fût enregistré sur-le-champ». L'assemblée avait entendu l'ordre et restait dans le silence. M. le duc d'Orléans saisit cet instant si favorable pour lui, et qui mettait le peuple dans son parti ; il demanda avec insolence, au roi, si la séance

présente était une *séance royale* ou un *lit de justice*. C'est, répond le roi, une *séance royale*. « Sire, continue le duc d'Orléans, je supplie » votre majesté de permettre que je » dépose à ses pieds et dans le sein » de la cour la déclaration, que » je regarde cet enregistrement » comme illégal, et qu'il serait né- » cessaire, pour la décharge des » personnes qui sont censées y avoir » délibéré, d'y ajouter que c'est » par exprès commandement du » roi ». Louis XVI lui répondit qu'il ne faisait rien dans cette séance qui ne fût très-légal, et persista à ordonner l'enregistrement de l'emprunt. Il fut obéi et se retira, suivi des princes et des ministres. Le lendemain, le roi exila, avec juste raison, à *Villers-Cotteret*, le duc d'Orléans; qui, prince du sang, avait le premier rompu avec le roi,

et s'était mis à la tête des mécontens. L'abbé Sabatier fut renfermé au mont *St.-Michel*, et Freteau au château de *Dourlens*. Faible punition pour leur insolence ! La conduite de Louis XVI trouva quelques censeurs, mais aussi beaucoup d'apologistes. Le roi était instruit que des conseillers du parlement tenaient des conférences secrettes au palais-d'Orléans, et que leur conduite dans la séance royale, était le résultat de leurs délibérations nocturnes. Les ennemis du roi, de la reine, ont prétendu que Louis aurait dû dissimuler; ils auraient voulu qu'il eût patiemment souffert l'injure ; qu'il eût cherché à détromper la majorité des membres du parlement, qui ne se doutaient pas qu'ils devenaient les agens de la faction d'Orléans. Selon eux, le roi devait au contraire, persévérer dans ses

desseins, tenir ferme, frapper fort, punir des rebelles et faire exécuter ses volontés.

L'histoire de la conjuration du duc d'Orléans rapporte, qu'arrivé au lieu de son exil, ce prince se livra à des mouvemens d'une fureur si excessive, qu'il tomba dans un véritable délire; que dans les accès de sa rage contre le roi, mais sur-tout contre la reine, il dit à un de ses valets de chambre, qui le suppliait à mains jointes de se modérer, et de songer à tous les dangers qui pourraient résulter de ses indiscrétions : « Eh bien! dussé-je périr, je » périrai content, si j'entraîne dans » ma perte le roi et sur-tout la reine; » et je le jure, je les y entraînerai, » je les rendrai aussi malheureux » que des créatures vivantes puis- » sent l'être : j'y dépenserai toute ma » fortune, j'y perdrai la vie même

» s'il le faut ». Vœu cruel d'une vengeance implacable, qui ne fut que trop exaucé ! Ce monstre aurait dû périr sur l'échafaud. Le roi ne put résister aux sollicitations de la duchesse d'Orléans ; il accorda à celle dont il respectait la vertu, la grace d'un époux, qui porta la duplicité au dernier période, et vint témoigner au roi toute sa reconnaissance, tandis qu'il brûlait du désir de se venger, et qu'il n'en poursuivait qu'avec plus d'acharnement, l'exécution de ses infames projets.

Cependant l'emprunt ne se remplissait pas, et de nouveaux besoins se faisaient sentir. Les parlemens étaient toujours rebelles. M. de *Brienne* résolut d'opposer à l'ancienne magistrature une *cour plénière*, c'est-à dire, une compagnie des notables du royaume, du choix

du roi, pour enregistrer les édits et annuler l'opposition des parlemens.

Cette conception bizarre prouve toute l'incapacité du ministre. Dans ces circonstances critiques, le parlement averti, se prépare à soutenir les coups qui doivent lui être portés. Il s'environne des pairs, parmi lesquels on distinguait les ducs de *Luynes*, d'*Aumont*, de *Laroche-foucault*, d'*Uzès*, de *Villars-Brancas*, de *Pralin*, de *Fitz James*, de *Luxembourg-Piney*, de *Charost*, *de Clermont-Tonnerre*, évêque de *Châlons*; et dans un arrêté qui fut pris en commun, ils déclarèrent que la chute de la magistrature était due à la demande qu'ils avaient faite de la convocation des états-généraux.

Ce fut alors que le roi fit expédier des lettres de cachet à M. M. *Desprémenil* et *Mosambert*, qui se réfugièrent au Palais, se placèrent

sous la protection des pairs, du parlement, du peuple, assez insensé pour applaudir à leur conduite. Bientôt la salle du Palais est investie, les rebelles sont livrés à M. *Dagoult*, qui, porteur des ordres du roi, essuya toutes sortes d'outrages, et fut obligé de jouer un rôle, dans une *farce*, mi-burlesque, mi-tragique, dont les conseillers *Desprémenil* et *Mosambert* furent les principaux personnages. Cette comédie parlementaire fut terminée par l'incarcération de ces deux magistrats; l'un aux îles *Ste.-Marguerite*, et l'autre à *Pierre-Encise.*

D'*Agoult* sortait à peine du Palais avec ses prisonniers, que le parlement prenait un arrêté par lequel il tâchait d'attendrir le monarque, vantait le courage, les vertus des prisonniers et demandait leur liberté. Louis XVI répondit à cet arrêté

par un lit de justice. Il mutila le parlement, et voulut le réduire à la grand'chambre et à la chambre des enquêtes ; établissait cette cour plénière dont nous avons déjà parlé ; mais les chambres conservées protestèrent ; mais les autres parlemens du royaume firent entendre des protestations. La fureur de protester saisit tous les esprits ; les cours subalternes mêmes, ne furent point à l'abri de cette maladie. Des parlemens de province eurent l'audace de déclarer infames et traîtres à la patrie, tout français qui, dans ces circonstances, obéirait aux ordres du gouvernement. Quelle inconcevable folie !

La noblesse de plusieurs provinces voulut imiter les parlemens ; elle eut aussi ses arrêtés. Le parlement de *Pau*, soutenu par la noblesse, le clergé et le tiers-etat, résolut de

ne pas cesser ses fonctions. On sait quel fut le résultat de cette procession, où, pour exalter l'imagination du peuple et des français, on porta en triomphe le berceau du *grand Henri*.

Les *Bretons*, dans tous les tems, si jaloux de leurs priviléges, qui regardaient leur parlement comme leur appui contre les abus de l'autorité souveraine, levèrent l'étendart de la révolte. La noblesse de cette province donna l'exemple, malgré la résistance du commandant militaire. Des gentils hommes prirent un arrêté qui déclarait infames tous bretons qui accepteraient des emplois au préjudice des magistrats. Douze cents gentils hommes rassemblés, envoyèrent douze députés au roi pour réclamer les droits de la *Bretagne*. Noblesse insensée, qui courait à sa ruine et montrait

au peuple l'art des insurrections! Ces *Bretons* arrivent à Paris, ils sont, par ordre du roi arrêtés et conduits à la Bastille. Douze autres députés se dévouent, et tandis que leurs collègues prennent les armes, ils s'avancent vers Paris, parviennent auprès du trône, font entendre à Louis des plaintes amères, lui annoncen le mécontentement des Bretons, demandent la liberté des détenus et le rétablissement des parlemens.

A Grenoble, on sonne le tocsin, l'alarme se répand dans toute la contrée; bientôt toute la province est sous les armes. Les paysans descendent des montagnes; les voilà qui pénètrent dans Grenoble; le sang va couler. Le commandant de la province est sur le point d'être pendu; 300 gentils-hommes dauphinois sont également en révolte ouverte; mais ils donnent un autre mouvement à

l'émeute

l'émeute populaire. On se rend de toute part à Vizilles : là, sur le tombeau de Bayard, l'union est jurée, et la résistance aux volontés du monarque est confirmée par serment.

Dans le Languedoc, des agens du parlement circulaient ; des parlementaires eux-mêmes calomniaient le roi, tâchaient d'avilir la reine, prêchaient la révolte, invitaient le peuple à demander les états-généraux, et parlaient de placer au trône une autre dynastie ou un prince plus digne de gouverner l'état.

Louis XVI, au milieu de cette tourmente parlementaire, ne pouvait que se plaindre ou gémir en secret. Brienne, sans moyens, voulait toujours opposer une sévérité sans bornes à la volonté générale, qui, quoiqu'égarée, voulait être entendue et respectée. Le trésor public était vide ; on était sur le point

de retirer le paiement des impôts. Le mot odieux de banqueroute rétentissait de toute part. Louis cède à l'orage, au désir de ses enfans; il se rend aux vœux de son peuple. Jour fatal ! Funeste condescendance ! L'ouverture des états-généraux est indiquée pour le premier mai 1789. La cour plénière est suspendue de ses fonctions; les parlemens lèvent une tête audacieuse; les intrigans, les ambitieux, les amis des nouveautés entrevoient un avenir qui leur doit être favorable. Les gens sensés envisagent de cruelles catastrophes, peut-être même la chute de la monarchie. Louis XVI fait encore plus; il déclare qu'il veut remettre à la nation l'exercice de ses droits, et qu'il désire se rapprocher de ses sujets.

La résolution du monarque ne produit aucun effet sur ce peuple,

à qui des scélérats parvinrent à persuader qu'elle est le fruit de la faiblesse et de la nécessité : et lorsque six jours après le trésor royal suspendit ses paiemens et tenta de satisfaire les créanciers de l'état avec des papiers, la consternation s'empara de la capitale, on vit l'instant où l'étendart de la révolte était levé. Les créanciers de l'état se crurent perdus sans ressource. Malheureux! pourquoi cette agitation, ces larmes, ces plaintes ?.....: Ah ! la suspension de vos paiemens pouvait sauver l'état; vos cris ont ajouté aux malheurs de la France.

Cependant la cour fut effrayée, et le 25 août 1788, M. de Brienne fut, sans être disgracié, renvoyé du ministère. Le peuple de Paris apprit ce renvoi, et tandis que la majorité des parisiens illuminaient leurs croisées, qu'ils se livraient à

la joie, la populace animée par des agens vendus à des chefs puissans, commettait des actes insensés et brûlait des corps-de-garde : elle était fusillée par le guet de Paris, qui repoussait la force par la force, et se fit massacrer dans les rues Meslée et St.-Dominique, lorsque pour témoigner sa joie du rappel des parlemens, elle allait piller et incendier la maison de M. de Brienne, ministre de la guerre, et brûler des mannequins. Ce furent sous de tels auspices que furent convoqués les états-généraux et rappelés les parlemens. Quelque tems après, la magistrature eut à se repentir de sa résistance. Calomniée par d'Orléans, qui n'avait plus besoin d'elle; avilie par les amis de l'innovation; attaquée par des hommes qui étaient son ouvrage, elle devint pour le peuple un objet de haine et de mépris.

Le ministère de M. de Brienne fut le plus funeste à la monarchie. L'entêtement de ce prélat, son orgueil, son appel aux philosophes, son hipocrisie en matière de religion, le rendirent un objet d'horreur; incapable de louvoyer, voulant paraître un Richelieu, lorsqu'il n'était qu'un homme très-ordinaire, il voulait faire de Louis XVI un despote; des troupes, les satellites de ses volontés; de la magistature, un corps bas et rampant; des grands et du peuple, sa victime. Sa chute devait être plus terrible; elle fut au contraire adoucie par les bontés du roi, les discours consolans de la reine et par le chapeau de cardinal qu'il obtint du pape et qu'il fut chercher lui-même à Rome, lorsqu'il fuyait loin de Paris, où le peuple menaçait ses jours, où les parlemens triomphaient, où les grands étaient vengés, où tous les

français, par des remontrances et des actes d'une insurrection qui n'était encore qu'à son enfance, renvoyaient les Calonne, les Lamoignon, les Brienne, demandaient la convocation des états généraux, l'obtenaient, et forçaient, pour ainsi dire, le monarque à rappeler au ministère l'ambitieux genevois, M. Necker.

Louis XVI dut connaître le vœu de la nation, par les témoignages de satisfaction qu'elle fit éclater, lorsqu'elle apprit le renvoi de MM. de Lamoignon et de Loménie. Il fut indigné des attentats de quelques esprits turbulens qui servaient, sans s'en douter, cette faction d'Orléans qui, tous les jours, prenait un nouvel accroissement et concevait de nouvelles espérances; mais la majorité de la nation revenait à son roi; les cris de vive Louis XVI, qui ne se fai-

saient plus entendre depuis deux ans, retentirent de nouveau. C'était au mois d'août 1788, et l'époque de la convocation des états-généraux était signée; les impôts, sanctionnés illégalement, étaient déclarés nuls; la magistrature était rappelée et rendue à ses fonctions; les 50 Bretons, députés par la noblesse de Bretagne, avaient été admis; les 12 avaient été élargis; M. Necker était remis à sa place, et l'espoir semblait renaître dans tous les cœurs.

La confiance qui environnait M. Necker, n'était fondée que sur l'enthousiasme, sur la crédulité du peuple, sur des opérations de banque, qui fournissaient à l'intérêt des écus, parce que tout ce qui tenait à la finance, et toute l'avarice des agioteurs, des banquiers, des spéculateurs, se plaçaient derrière Necker, et fournissaient les avances dont ils étaient pleinement

dédommagés par les intérêts, et le jeu hardi de leurs combinaisons.

Necker était rendu à sa place; mais il savait bien qu'il était odieux à la noblesse, au clergé; il avait, lors de son premier ministère, été contrarié par M. de Vergennes, et par M. de Maurepas. Pour faire valoir son système d'innovation, et réformer toutes les anciennes institutions, il avait besoin d'être seul, et d'une confiance sans bornes. Honorablement rappelé par le monarque, il voulut entrer au conseil d'état; il obtint cette faveur; mais il voulut encore attirer à son département les affaires relatives à la composition des Etats-Généraux, et à la réformation de l'empire. Le roi consentit à tout ce que lui demanda le nouveau ministre. Une seconde assemblée de notables avait été convoquée, et c'est elle qui, servant les projets de M. Necker, fit discuter

cette proposition dangereuse : » Les voix seront-elles recueillies par ordre ou par tête aux Etats - Généraux » ? Une grande partie de ces notables vit le danger ; mais il leur fut impossible d'éclairer le ministre et le roi. Le premier s'enveloppait de sophismes pour prouver la nécessité d'adopter le vote par tête, et le roi qui se laissait toujours entraîner par l'apparence du bien, et qui voulait plaire à la majorité de la nation, séduit et trompé donne sa sanction à ce mode de voter dans les Etats-Généraux. L'imprudent Necker n'avait vu dans cette mesure que justice, égalité ; qu'un moyen d'obtenir de la classe la plus nombreuse, les sacrifices exigés par la situation de l'état. Il se trompa cruellement : le tiers n'eut pas plutôt obtenu ce qu'il désirait avec ardeur, qu'il eut bientôt le sentiment de ses forces ; alors il se montra in-

grat envers le roi, injuste à l'égard des deux premiers ordres. Ses prétentions augmentaient tous les jours, et plus ceux-ci faisaient de sacrifices, plus ils devenaient exigeans.

La seconde assemblée des notables fut dissoute ; elle laissait à la nation l'espoir d'une heureuse réforme. Les esprits étaient conciliés, le roi avait recouvré la confiance de son peuple. Mais il régnait une dangereuse fermentation ; les innovateurs trouvaient la carrière ouverte, et furent encore puissamment secondés dans leur système par l'édit du roi, qui non-seulement invitait les corporations savantes, mais encore quiconque se croirait des lumières, à manifester son avis sur les grandes questions qui seraient agitées avant la tenue des Etats-Généraux. C'est alors que tous les écrivains broyèrent du noir ; que Paris

fut inondé de brochures; que les idées les plus folles furent mises au jour; que mille et un libelles contre le roi, contre la reine, contre les deux premiers ordres de l'état, furent imprimés, colportés et répandus dans toute la France, et chez l'étranger avec profusion.

Les amis de la monarchie furent épouvantés de si étranges concessions. Ils ne virent dans ces perfides innovations, que des moyens de porter au trône les plus funestes coups. M. de Calonne, dans une longue lettre qu'il rendit publique, représenta au roi qu'il était trahi par Necker et par tous ceux à qui il accordait sa confiance. Louis et le peuple français avaient pour Calonne le plus profond mépris; il était disgracié, fugitif; on souriait de pitié de ses assertions; on se moqua de ses craintes, et on applaudit beaucoup

au genevois, qui, pour se tirer d'embarras, et répondre aux objections pressantes qui lui furent présentées, s'excusait en disant « que le tiers-» état ne serait pas venu aux Etats-» Généraux, s'il ne lui avait pas ac-» cordé la double représentation ». Ainsi le roi, entraîné par l'avis de M.r Necker, par cette menace que le tiers aurait effectuées, signa l'arrêt du conseil, qui, en doublant le tiers-état, anéantissait les moyens du clergé et de la noblesse, pour défendre l'autorité. Il le signa malgré les avis des princes de son sang; (Monsieur et le duc d'Orléans exceptés); malgré celui des notables, de la noblesse, du clergé, de la majorité des parlemens, et sans autre approbation que celle des novateurs, des pays d'état, et des assemblées provinciales récemment établies. Le conseil d'état du roi était alors com-

posé du duc de Nivernois, homme d'esprit, mais peu profond dans les affaires ; de Bouvard de Fouqueux, homme probe, mais timide ; du comte de la Luzerne, bon courtisan, mais incapable d'agir en homme d'état ; du comte de Saint-Priest, ayant des vues excellentes, mais inhabile à les faire valoir, et n'osant s'opposer aux innovateurs ; de Laurent-de-Villedeuil et de Montmorin ; le premier songeant à sa fortune, et le second à son crédit ; enfin, du vertueux Malesherbes, égaré par sa philosophie, ayant les mêmes opinions que M. Necker, et qui avait besoin du temps et de l'expérience, pour être détrompé. Tels étaient les hommes en qui Louis XVI avait une confiance sans bornes ; ils étaient tous soumis aux volontés de M. Necker, qui proposait beaucoup, promettait l'impossible, et ne prenait plus la peine

de déguiser son amour pour les innovations, et son désir de se populariser par tous les moyens imaginables.

Dans ce même temps, *dit l'auteur de l'Examen de la vie privée et publique de Louis XVI*, le parlement, qui avait perdu toute sa considération auprès de la cour, parce qu'il s'était opposé à toutes ses vues d'impositions, et qui était tombé dans un décri d'autant plus grand encore auprès du peuple, parce qu'il n'avait pas voulu enregistrer l'impôt territorial, crut qu'il pouvait regagner les cœurs, et sauver l'état sur le penchant de sa ruine. Il s'assembla, délibéra, et publia son arrêté sur la situation actuelle de la France. Cet arrêté mérite d'être connu ; il paraît que le parlement, qui se repentait de sa folle résistance, et voyait bien, parce qu'il ne voyait plus avec les yeux de l'entêtement

et de l'opposition, présenta un moyen de conciliation, et des vues avantageuses qui furent rejetées, parce que les esprits étaient prévenus, et que les factions triomphantes voulaient achever le grand ouvrage qu'elles avaient commencé.

» Le parlement proposait de ne considérer les Etats-Généraux, comme une assemblée nationale, que dans le cas où le roi déclarerait leur retour périodique; leurs droits d'hypothéquer aux créanciers de l'état des impôts déterminés; leurs obligations envers les peuples, de n'accorder aucun subside qui ne fût défini, et pour la somme et pour le terme; leur droit d'assigner et de fixer librement sur les domaines du roi, les fonds de chaque département; la résolution du roi de concerter d'abord la suppression de tous les impôts distinctifs des ordres, avec le seul

qui les supportait ; ensuite leur remplacement avec les trois ordres pour les subsides communs également répartis; la responsabilité des ministres; le droit des Etats-Généraux d'accuser et traduire devant les cours, dans tous les cas intéressant directement la nation entière ; les rapports des Etats-Généraux avec les cours souveraines, en telle sorte que les cours ne dussent ni ne pussent souffrir la levée d'aucun subside qui ne fût accordé, ni concourir à l'exécution d'une loi, qui ne fût demandée ou consentie par les Etats-Généraux ; la liberté individuelle des citoyens, par l'obligation de remettre indistinctement tout homme arrêté dans une prison royale, entre les mains de ses juges naturels ; enfin la liberté légitime de la presse ».

Ce projet était sage, il pouvait suffire. Les deux premiers ordres, qui

voyaient peser sur eux la haine des communes, consentaient au sacrifice de leurs priviléges pécuniaires. Les pairs, assemblés, avaient donné l'exemple : « Sire, disaient-ils dans » leur lettre au roi, les pairs de votre » royaume s'empressent de donner à » votre majesté, et à la nation, des » preuves de zèle pour la prospérité » de l'état, et de cimenter l'union en- » tre tous les ordres, en suppliant vo- » tre majesté de recevoir le vœu so- » lemnel qu'ils portent au pied du » trône, de supporter tous les impôts et » charges publiques, dans la juste pro- » portion de leur fortune, sans exemp- » tions pécuniaires quelconques; ils ne » doutent point que ces sentimens ne » fussent unanimement exprimés par » tous les autres gentilshommes de » votre royaume, s'ils se trouvaient » réunis, pour en déposer l'hommage » aux pieds de votre majesté ».

La noblesse et le clergé, dans leurs cahiers, consentirent à cette renonciation. Quel esprit infernal s'opposa au bien qui pouvait s'effectuer alors, et qui trouvait tant de cœurs réunis pour l'opérer ?

On ne peut que gémir sur l'ingratitude du tiers, sur l'entêtement de quelques âmes exaspérées, et l'aveuglement de Louis XVI qui, abusé par son ministre, persista dans des mesures qui devaient lui être si funestes. Louis était éclairé ; il connaissait notre droit public : souvent il avait médité sur les grands événemens dont l'histoire rappelle le souvenir. Il devait avoir appris en feuilletant nos annales, que les innovations dans les principes fondamentaux d'un état, sont presque toujours dangereux, et cependant, au milieu de ses propres connaissances, guidé par le désir de faire ce qu'il

croit agréable à la nation, dont il est le chef, il autorise lui-même, contre le vœu des deux ordres les plus intéressés au salut de l'état, des principes et des maximes qui ont élevé sur leur ruïne le troisième ordre, victime à son tour de ces innovations. Louis, enfermé dans son cabinet, lisait avec avidité l'énorme quantité de brochures qu'enfantaient tous les jours l'oisiveté, l'amour des singularités, l'avide soif du gain; il n'était jamais plus entraîné que lorsque dans les propositions faites par ces écrivains, on lui annonçait que le peuple désirait tel ou tel objet, et que c'était le moyen de rendre heureuse la classe la plus nombreuse, toujours gémissante et toujours accablée. Il était disposé à faire tous les sacrifices, même celui du pouvoir. Il croyait qu'il lui en resterait toujours assez pour contenir les fac-

tieux, et faire le bonheur de la multitude. Il fut trompé par son cœur, par ses idées philantropiques, et par un attachement trop réel pour un peuple dont il était aimé, et qui ne fut égaré que par les suggestions perfides des ambitieux, et par les affreuses menées du duc d'Orléans. Les prétentions de ce mauvais parent n'étaient pas inconnues à Necker; longtems encore on doutera de la bonne-foi de ce ministre, qni fut peut-être séduit ou intimidé par la puissance et la popularité de ce premier prince du sang.

Il y avait près de deux siècles que les Etats-Généraux n'avaient point été convoqués en France. Ce fut le 5 mai 1789 qu'ils s'ouvrirent à Versailles. Une immense quantité de citoyens s'était rendue dans cette ville pour jouir de ce spectacle imposant, pour voir ses représentans,

et bénir le monarque. Une procession, avec les cérémonies du rit catholique, où le roi, la reine, tous les princes, tous les députés, et ce qu'il y avait de plus distingué dans les trois ordres de l'état, eut lieu à Versailles après la célébration d'une *messe solennelle*. Une multitude immense était répandue dans les rues; les députés furent appelés à la séance par bailliages. Le tour de celui de Villers-Cotterets étant arrivé, le duc d'Orléans et un curé se présentèrent ensemble à la porte de la salle, le curé s'éloigne et veut céder le pas au prince qui lui fait observer, qu'en sa qualité de gentilhomme, il ne pouvait passer qu'après les membres du clergé. D'Orléans ne perdit pas le fruit de cette acte hypocrite. Dès qu'il parut, tous les membres du tiers se levèrent, agitèrent leurs chapeaux et firent retentir

la salle, du cri de vive le duc d'Orléans, effet de l'enthousiasme que produisaiant déjà les principes démocratiques.

Quand les trois ordres eurent pris place, le roi parut, environné de toute sa cour, monta sur son trône, les princes et les grands rangés à sa droite et à sa gauche; il chercha des yeux le duc d'Orléans, qui s'était adroitement rangé avec les députés de son bailliage. Le roi l'ayant fait prier d'approcher de sa personne, lui dit : « Je m'étonne de » ne point voir auprès de moi le pre- » mier prince de mon sang; il me » semble que, dans une circons- » tance comme celle-ci, il serait de » votre devoir de ne point abandon- » ner le roi : pourquoi d'ailleurs » faire scission avec les princes? » Le duc d'Orléans s'y refuse et le roi n'insiste point. Il prit place parmi

M. M. les députés de son bailliage. Ce second acte d'une orgueilleuse humilité, trouva un grand nombre d'admirateurs.

Voici le discours que le roi prononça. C'est un monument que l'histoire se plaît à conserver, et qui devait à jamais lui concilier l'amour de tous les français.

Messieurs,

« Ce jour que mon cœur attendait depuis si long-tems est enfin arrivé, et je me vois entouré des régénérateurs de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

» Un long interrègne s'était écoulé depuis les dernières assemblées des états-généraux ; et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir cet usage, dont

le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

» La dette de l'état, déjà si immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne. Une guerre dispendieuse mais honorable, en a été la cause : l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

» Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovation se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

» C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois, avec sensibilité, qu'elle a été déjà justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées

montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres réunis de sentimens, concourir avec moi au bien général de l'état, ne sera point trompée.

»J'ai déjà ordonné dans les dépenses, des retranchemens considérables; vous me présenterez encore, à cet égard, des idées que je recevrai avec empressement; mais, malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais. Je ferai mettre sous vos yeux, la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent, et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ou-

vrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans et sa considération au dehors, vous occupera essentiellement.

» Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée des représentans de la nation n'écoutera, sans doute, que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous avez jugé, vous-mêmes, messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentimens d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a fait toujours le caractère distinctif. J'éloignerai tout autre souvenir.

Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste, au milieu d'un peuple fidèle et attaché, de tous tems, aux principes de la monarchie; ils ont fait la gloire et l'éclat

de la France; je dois en être le soutien, et je le serai constamment.

» Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public; tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentimens.

» Puisse, messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le plus ardent de mes vœux; c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. »

Ce discours du roi fit la plus vive impression sur les ames honnêtes de l'assemblée. Pour s'opposer aux effets qu'il devait produire parmi le peuple, on eut recours à la calomnie. M. Necker rendit publiquement

justice à la vérité de ces sentimens du monarque ; et voici comme il s'exprime à cet égard.

« Le roi seul, dit-il (page 3 premier vol. de la révolution française), au milieu de la fermentation des esprits, montra cette sérénité qui appartient à des intentions droites et aux sentimens modérés, et tandis que tout le monde était occupé d'acquérir, il faisait la revue des prérogatives auxquelles il pouvait renoncer sans affaiblir l'autorité nécessaire au gouvernement, et il se préparait sans doute à en faire le sacrifice. Il voulait, il aimait le bien, avec la simplicité la plus parfaite, et conservant un triste souvenir des traverses qu'il avait essuyées, et des obstacles que l'impéritie de ses ministres avait souvent apportés à l'accomplissement de ses vues, il se trouvait soulagé par la résolu-

tion qu'il avait prise, d'appeler à son aide les représentans de la nation, et saisissant les espérances qu'on pouvait attacher à la réunion des Etats-Généraux, il s'occupait de cet événement avec une douce confiance. Il se faisait rendre, fréquemment, compte des progrès des travaux de la commission qu'il avait nommée pour concerter et diriger la plus importante des convocations; il cherchait, lui-même, dans les vieilles annales, tout ce qui pouvait convenir aux circonstances nouvelles; et peu de tems avant l'ouverture des Etats-Généraux, on lui vit donner une juste mesure d'intérêt aux différentes cérémonies qui devaient rendre éclatante une si glorieuse journée. . . . ».

En justifiant ainsi le monarque, M. Necker ne se condamne-t-il pas lui-même? Il connaissait le cœur de

Louis ; l'amour qu'il portait à son peuple, et le bien qu'il voulait faire. Pourquoi donc sapper les fondemens du trône de ce roi qui pouvait, en régnant d'après les antiques lois de la monarchie, réparer les maux de l'état? Pourquoi nous donner une constitution anglaise d'après ses opinions, et sans avoir consulté les intérêts, le goût et la volonté de la nation.

« L'opinion publique, dit-il, était » debout ». Il fallait l'empêcher de garder cette attitude, et ne pas lui donner la main pour la maintenir dans cette posture ; il fallait respecter les formes monarchiques ; conserver les trois ordres avec leurs privilèges, avec leurs droits respectifs ; ne rien changer aux anciennes formes de la discussion. Il ne fallait pas égarer le monarque, l'environner de prestiges, et ne pas fonder l'es-

poir des ressources pécuniaires sur la faiblesse du roi, sur des concessions injustes, sur des innovations imprudentes. Necker avait tellement fasciné les yeux de son maître, du monarque qui lui avait confié ses plus chers intérêts, que des sujets fidèles, de vrais amis du peuple, ayant tenté de ramener Louis XVI aux antiques principes, en plaçant secrettement sous ses yeux la gravure de Charles I[er]., celui-ci dit aux personnes qui l'environnaient : « Ils ont beau faire pour » m'épouvanter, j'ai pris mon parti : » les communes auront l'égalité de » la représentation ».

Les pouvoirs furent vérifiés, mais ils le furent en commun. La noblesse avait opposé la plus vigoureuse résistance ; elle le devait. On lui en fit un crime. Mirabeau osa le lui reprocher. Un fragment de son dis-

cours doit trouver place ici, il sera la plus forte apologie de la conduite de la noblesse, et nous prouvera quelles étaient déjà les intentions hostiles du tiers, et les projets de certains personnages.

« Peut-on, disait Mirabeau, sans aveuglement volontaire, se flatter d'une conciliation avec les membres de la noblesse, lorsqu'ils ne daignent laisser entrevoir, qu'ils ne pouront s'y prêter, qu'après avoir dicté des lois exclusives de toute conciliation ; lorsqu'ils font précéder leur consentement à nommer des commissaires pour se concerter avec les autres ordres, *de la fière déclaration* qu'ils sont légalement constitués ? N'est-ce pas là joindre la dérision au despotisme ? Eh ! que leur reste-t-il à concerter, du moment où ils s'adjugent à eux-mêmes leurs prétentions ? Laissons-les faire,

messieurs, ils vont nous donner une *nouvelle constitution*; ils vont *régler l'état*, arranger les finances, et l'on vous apportera solennellement l'extrait de leurs registres, pour servir désormais de code national.... Non, non, messieurs, on ne transige point avec un tel orgueil, ou l'on est bientôt esclave. Envoyez au clergé et n'envoyez point à la noblesse; car la noblesse *ordonne* et le clergé *négocie*. Autorisez qui vous voudrez, à conférer avec les commissaires du clergé, pourvu que vos envoyés ne puissent pas proposer la plus légère composition, parce que, sur le point fondamental de la vérification des pouvoirs dans l'assemblée nationale, vous ne pouvez vous départir de rien. Quant à la noblesse, tolérez que les adjoints confèrent avec elle, comme individus; mais ne leur donnez aucune

mission, parce qu'elle serait sans but et non pas sans danger ».

Louis XVI, comme un bon père, cherchait à concilier les trois ordres. Le clergé paraissait le plus disposé à faire des sacrifices : la noblesse était indignée : la majorité voyait les prétentions du tiers s'accroître, à mesure qu'il obtenait ou du roi, ou des deux premiers ordres. « Le » tiers est tout, disait l'abbé *Sieyes*, » il représente la Nation française, » composée de vingt-quatre millions » de citoyens, tandis que la noblesse » et le clergé ne sont plus rien, » puisqu'ils ne représentent pas un » million de citoyens ».

Le clergé et la noblesse refusent de s'unir. La cour est divisée, et le roi, incertain, flotte à l'aventure. Necker, le grand avocat du tiers, parle d'égalité, de justice ; le roi craint tantôt de perdre son autorité,

et tantôt sa popularité. Un parti puissant, qui comptait dans ses rangs la reine, les princes et les grands, demandait la division des chambres, pour empêcher la révolution. Necker, et-tout le tiers, par des vues bien opposées, veulent hâter cette réunion. Le Ministre, dans le conseil d'état, gagna le roi, qui enjoint aux trois ordres de se réunir en commun dans les affaires générales. Mais le parti de la noblesse, après avoir fait envisager au monarque tout le danger de sa situation, le détermine à déclarer, dans une séance royale projetée, qu'il veut conserver la distinction des trois ordres, comme essentiellement liée à la constitution de l'état. Le roi tient donc sa fatale séance; il crut pouvoir concilier les esprits; mais il n'était plus temps; le tiers connaissait toute sa force; il savait que le trône, qu e

le trésor public avaient besoin de sacrifices; il n'eût pour la démarche du roi, pour ses promesses, pour ses vues bienfaisantes et paternelles, aucune reconnaissance. Mais que la nation aurait eu à se louer si Necker eût fait adopter le plan proposé par le roi, si la révolution avait été étouffée en naissant, par la clôture des Etats-Généraux, par une garantie donnée au peuple pour l'exécution des promesses du roi.

C'est le 23 juin, dit M. Necker, que cette déclaration fut offerte aux Etats-Généraux, le roi allait au-devant des précautions nécessaires pour mettre des bornes fixes à toutes les dépenses publiques, et il assujétissait à la même règle les dépenses particulières à sa personne, et à l'entretien de sa maison. Il se montrait inquiet de la dette publique, et marquait en ces termes l'intérêt qu'il

prenait au maintien de tous ses engagemens. « Les représentans d'une nation fidèle aux lois de l'honneur et de la probité, ne donneront aucune atteinte à la foi publique, et le roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'état soit assurée, et considérée de la manière la plus authentique ».

Il demandait que la taille fût remplacée par un autre revenu, et que le nom même de cet impôt fût aboli. Il exprimait le même vœu sur le droit de franc-fief; il invitait l'assemblée à rechercher les moyens qui pourraient permettre d'abroger les lettres-de-cachet, et d'interdire l'usage d'aucune autorité arbitraire. Il confirmait l'établissement des états provinciaux, et il offrait de détacher de l'administration générale toutes les parties qui pourraient être dirigées par ces états, avec plus de soin

ou avec plus d'avantage pour les peuples.

L'établissement des douanes aux frontières, la réforme des gabelles et des aides, l'abolition irrévocable des corvées et droits de main-morte, la restriction du droit de change, la substitution d'un enrôlement régulier au tirage de la milice, et d'autres amendemens encore fixaient l'intérêt du monarque ; et à la suite de nombreux articles, où l'on indiquait les dispositions bienfaisantes du chef de l'état, il ajoutait : « le roi veut que toutes les dispositions d'ordre public et de bienfaisance envers ses peuples, que sa majesté aura sanctionnées par son autorité pendant la présente tenue des Etats-Généraux, celles entr'autres relatives à la liberté personnelle, à l'égalité des contributions, à l'établissement des états provinciaux, ne puissent jamais être

changées sans le consentement des trois ordres pris séparément ; sa majesté les place à l'avenir au rang des propriétés nationales qu'elle veut mettre, comme toutes les autres propriétés, sous la garde la plus assurée ».

Titus et Marc-Aurele, dit, en rapportant ces paroles de M. Necker, l'auteur de l'Examen impartial de la vie privée et publique de Louis XVI, n'auraient pu s'immortaliser par des vues d'une bienfaisance plus utile et plus générale, et cependant elles furent mal accueillies du public.

M. Necker, qui prodigue les plus grands éloges aux projets du roi qu'il présenta dans la séance royale du 23 juin 1789, avoue qu'il leur fut contraire. Ce n'était pas-là ce qu'il demandait ; il ne voyait point là d'idée nouvelle, rien qui pût flatter le peuple, ou populariser le minis-

tre. Il crut qu'il devenait inutile, ou plutôt il ne fut pas fâché de mortifier le monarque; de prouver que Louis XVI agissait d'après lui-même, ou des conesils étrangers, il donna sa démission. Elle produisit l'effet qu'il s'était proposé. Le peuple égaré fit entendre des plaintes amères; l'assemblée nationale témoigna son mécontentement. Il y eut à Versailles et à Paris, une grande fermentation.

La séance royale avait déjà indisposé tous les esprits; la manière dont Louis XVI avait terminé ses discours, fit une vive impression. Le parti des impartiaux eut l'air de soupçonner la cour. Louis, qui dans cette séance avait agi en roi, devait faire exécuter ses volontés, déployer toute sa puissance, forcer les membres de l'assemblée nationale à une séparation nécessaire, ne leur laisser aucun asyle, peut-être sévir contre quel-

ques-uns de ses membres. Il souffrit que les exécuteurs de ses ordres fussent insultés par Mirabeau ; il laissa aux députés opposés à ses vues, le temps de consulter l'opinion publique, de se concerter eux-mêmes, d'essayer leurs forces, de se populariser davantage. La séance du Jeu de Paume eut lieu à Versailles, lorsque Louis XVI avait ses gardes, des troupes, et un parti, qui, sans être vendu à la cour, aimait la monarchie, le monarque, et l'ancienne constitution de la France.

Cette séance fut le signal de l'insurrection. La bonté de Louis fut envisagée comme un acte de faiblesse et d'impuissance. Les amis de la liberté qui n'étaient qu'égarés, ne virent plus sous les bannières de la monarchie cette divinité dont ils étaient idolâtres. Les factieux ne gar-

dèrent plus aucune mesure. Mirabeau fit adopter le décret qui assimilait la personne des députés à celle du roi; ils furent déclarés inviolables. D'Orléans distribuait l'or aux soldats; l'armée française restait indécise entre le monarque et la nation; le roi ne devait plus compter sur sa fidélité.

Les journaux parlèrent de la séance royale, et leur rapport excita dans Paris une effervescence qui, tous les jours, prenait une nouvelle force, et servait merveilleusement les différens partis qui croyaient agir pour l'intérêt public, mais qui n'agissaient, sans le savoir, que pour d'Orléans. L'effervescence fut telle que le roi fut obligé d'ordonner aux trois ordres de se réunir, et qu'il fut forcé d'approuver la conduite du tiers-état qui s'était formé en assemblée nationale. On a pré-

tendu qu'il avait alors blâmé la résistance des deux premiers ordres, et répondu à certaines gens qui traitaient cet acte de révolte : « ils » ont bien fait, vous seuls en êtes » cause avec vos priviléges et vos » prétentions ».

Le monarque ne pouvait se dissimuler qu'il était placé sur un volcan; que le péril était grand. Il voulut s'environner d'une force imposante; des régimens furent casernés aux environs de Versailles et de Paris. Le peuple, l'écho des hommes adroits que les ambitieux plaçaient en avant, criait à la trahison. L'assemblée en demanda l'éloignement. Elle fut refusée. On essaya dès ce moment de corrompre le soldat; rien ne fut plus facile. Les Gardes-françaises donnèrent le premier exemple de l'insubordination. D'Orléans sut payer leurs services. Dans un concilia-

bule secret, il fut résolu de donner un grand mouvement, d'opposer les citoyens aux soldats qui seraient fidèles, d'épouvanter la cour, de dicter des ordres au monarque. On profite de *l'entrée* du prince Lambesc aux Tuileries, à la tête d'un escadron de *Royal-Allemand* qui voulait s'opposer à la promenade burlesque qu'une vile populace fesait faire aux bustes des duc d'Orléans et de M. Necker. Premier essai de la faction des Orléanistes, qui n'eut aucun succès. Il y eut toute la nuit une grande agitation dans Paris; le lendemain on sonna le tocsin d'alarme. Mirabeau, à Versailles, demande l'éloignement des troupes; fait décréter que les ministres renvoyés conservaient la confiance de la nation, et rend responsables de tous les malheurs qui pourraient arriver les nouveaux ministres que le

roi a choisis. Bientôt on apprend à Louis que la Bastille est prise; que tout le peuple de Paris est sous les armes et que des assassinats terribles ont eu lieu.

Louis ne prend aucune mesure; de vieux officiers demandaient la permission de mourir pour le défendre, et se chargeaient de contenir la multitude et de ramener l'ordre. « Je ne veux pas, dit Louis, qu'un seul homme périsse pour ma querelle ». Infortuné, c'était pour le bonheur de ce peuple que tu chérissais, que tu devais employer les bras qui s'offraient à toi. Si le roi eût écouté les gens de bien qui le conseillaient, il eût sauvé la France, son trône et sa vie. S'il eût écouté les conseils de la reine, des princes qui lui étaient attachés, et qui l'engageaient à repousser la force par la force, alors il eût sauvé l'état;

l'assemblée nationale éloignée était délivrée de l'influence des novateurs et des factieux. Par une conduite opposée, il ôte tout espoir à ses partisans qui furent obligés de fuir et de l'abandonner ; quelques-uns courent auprès de Louis attendre l'événement. Le roi ne consulte que son cœur. Plein de sécurité, il se présente seul à l'assemblée nationale ; là, debout et découvert, il parle aux députés avec la dignité d'un roi et la bonté attendrissante d'un père. La majorité fut émue. « Je ne suis qu'un avec ma nation, » c'est moi qui me fie à vous ; aidez-moi dans cette circonstance » à assurer le bonheur de l'état ; » comptant sur l'honneur et la fidélité de mes sujets, j'ai donné » ordre aux troupes de s'éloigner » de Paris et de Versailles ». Louis adressait ces paroles aux représen-

tans du peuple, et parmi eux il y avait des hommes qui conspiraient. Mais il fait bien plus ; on lui dit que sa présence est nécessaire à Paris, que le peuple le désire, qu'il peut ramener l'ordre. Il ne s'aperçoit pas que le dessein est pris de l'intimider, de lui faire connaître le pouvoir du peuple, de le faire passer sous de nouvelles *fourches caudines*, sous les glaives de 150 mille hommes armés. Là, la majesté du trône, les vertus du monarque et sa noble confiance, peut-être ne seront point respectées. Mais Louis a promis, Louis veut prouver à tout son peuple que rien n'est capable d'intimider sa grande ame ; que tous les sacrifices lui sont possibles s'ils doivent tourner à l'avantage des Français. Il se rappelle du jour où sortant de l'assemblée nationale, près de la grille du châ-

teau, il a embrassé et pressé contre son cœur cette bonne femme fanatisée qui lui dit : « Sire, ô mon » roi ! ce que vous venez de faire » est-il bien sincère ? ne sera-ce pas » comme il y a quinze jours » ? Il se rappelle qu'il lui a répondu, non en roi, mais comme un bon père qui pardonne à ses enfans des fautes graves ; « Oui, oui ma bonne, cela » durera toujours ; jamais, jamais » je ne changerai d'avis ». Malheureux roi, toujours la dupe de ton cœur, toujours guidé par une dangereuse philantropie, tu hâtes le moment de ta ruine.

Le roi se décide d'aller à Paris. Il résiste aux prières, aux sollicitations mêmes de la reine ; il est inexorable et part. Quel silence autour de lui ! quel funeste augure ! Une foule immense de peuple suivait les voitures ; cinq gardes du

corps

corps à pied le devançaient, beaucoup de citoyens admiraient la noble démarche du roi, elle était tournée en dérision par quelques-uns; un très-petit nombre d'hommes sensés se permettaient de la blâmer. Il arrive aux barrières de Paris; là, le premier maire de cette ville se rend auprès de la voiture, et sous le prétexte de complimenter le roi, il se permet une insulte et un jeu de mots. « Sire, dit-il en offrant les » clefs, Henri IV votre aïeul re» conquit la ville de Paris, mais » c'est aujourd'hui que Paris a re» conquis son roi ». Louis n'est point irrité; il sourit au maire de Paris, et la marche s'ouvre. Louis entre dans Paris avec la reine et ses enfans. Cent cinquante mille hommes sont sous les armes, les cris de *vive le roi* sont interdits: ainsi l'ont ordonné Lafayette, com-

mandant de la garde parisienne, et Bailly, maire de Paris. Le roi arrive à l'hôtel de ville, et sa vie n'a point été en danger; on monte dans une salle, et la municipalité offre à Louis la cocarde tricolore; ce bon roi accepte, et il ne sort de sa bouche que cette plainte d'un bon père. « Quoi! mon peuple, mon peuple a pu douter de mon amour »! et cependant jusqu'à la satiété, on lui répète que le peuple a conçu de la méfiance, et qu'il soupçonne ses intentions. On lui permet de retourner à Versailles; l'ordre se rétablit un peu; mais cette époque funeste avait anéanti la monarchie. Louis n'était plus roi; l'assemblée nationale même, livrée aux factions, ne pouvait plus librement exprimer son vœu; elle allait être maîtrisée par les circonstances et obligée de faire face à tous les ennemis qui

l'environnaient, et encore plus aux perfides qui se disaient ses amis.

Cependant le peuple insurgé qui, dans les grandes villes avait eu ses *lanternes* et ses bourreaux ; qui dans les campagnes frappait de mort les nobles, incendiait les châteaux et forçait à l'émigration. Les deux premiers ordres de l'état effrayés crurent, dans la nuit du 4 au 5 août, devoir faire le sacrifice de tous leurs priviléges. La plume de quelques journalistes se plut à louer ce généreux sacrifice ; les gens sensés eurent pitié de la faiblesse de ces deux ordres qui se dépouillaient par crainte : la masse du peuple applaudit beaucoup, mais un jour bientôt elle oublia le sacrifice, comme elle oubliait les bienfaits du monarque, son amour pour son peuple et son noble dévouement.

L'entrée du roi dans Paris et la

séance à l'hôtel de ville, avaient fait le désespoir des factieux. Mais bientôt ils reprirent courage, et leur audace s'accrut quand il fut connu publiquement que Louis XVI s'opposait à l'abolition de certains privilèges, sans lesquels une monarchie ne lui paraissait qu'une démocratie déguisée. Armés des traits envenimés de la calomnie, ils essayèrent de perdre encore une fois le roi dans l'esprit du peuple.

Ce léger incident vint ajouter à leurs espérances, exaspérer le peuple et rendre la position du roi bien plus douloureuse. Le régiment de *Flandres* venait d'arriver à Versailles, et, selon l'usage, les gardes de sa majesté lui donnèrent un repas de corps; quelques indiscrétions, celle sur-tout de n'y avoir invité qu'un très-petit nombre d'officiers de la garde nationale, donnèrent

lieu à des clameurs sourdes et malignes. On prétendit que la reine s'était servie de ce repas pour faire renaître parmi les guerriers français cet antique amour de leurs maîtres qui, sous la monarchie, avait fait éclore tant de belles actions; qu'elle avait paru dans la salle du festin; qu'elle avait présenté son fils aux convives, et que, dans un moment d'ivresse, on avait crié *vive le roi*, foulé aux pieds la cocarde tricolore, et juré sur le glaive de mourir pour la défense du roi et de la famille royale.

Tous ces bruits étaient répandus dans Paris et donnèrent lieu à des calomnies atroces qui, après avoir circulé en secret, éclatèrent tout-à-coup comme la foudre, et occasionnèrent une violente insurrection.

Le 5 octobre à la pointe du jour,

des femmes attroupées dans les marchés, appelaient la vengeance, et se portèrent à l'hôtel de ville: elles criaient à *Versailles*, à *Versailles*, il faut aller *chercher le roi.* La municipalité s'assemble, elle veut délibérer; mais M. Bailly qui la préside, ne sait quel parti prendre. Lafayette est déconcerté, et la garde nationale dont quelques bataillons sont déjà rassemblés, applaudit au courage des mégères qui prétendent aller à *Versailles.* La municipalité, Lafayette et Bailly sont dans l'incertitude. Il se présente à eux un aventurier, fils d'un huissier, jadis soldat, maintenant sans nulle ressource; génie étroit, menant une vie vagabonde et dissolue, adonné au vin, mais adroit, passionné pour l'or dont il avait grandement besoin, ayant le langage des halles, protecteur et protégé de toutes les

harangères, ayant beaucoup d'audace, un organe criard, assez de facilité et le ton d'impudence. Son nom était *Maillard.* Il se présente aux magistrats, et leur propose de guider les femmes à Versailles. On dit que ce Maillard était un agent d'Orléans; il ne se doutait même pas que d'Orléans conspirât; il descend sur la place de Grève, harangue quelques femmes, des canonniers qui servaient une pièce. Une centaine d'individus s'ébranle, Maillard est à la tête; on part. A la barrière de Versailles, il aperçut que sa troupe était fort augmentée, et vit dans les rangs des hommes déguisés en femmes. Il eut quelque altercation avec une de ces femmes supposées, qui voulut savoir de qui il tenait sa mission. — De *Lafayette* et *Bailly*, répliqua Maillard.

On arrive à Versailles ; et déjà M. Bailly avait pris le devant ; M. de Lafayette suivait avec la garde nationale qui disait assez hautement qu'elle allait *chercher le roi.* Maillald fut à l'assemblée, parla au roi, reçut la parole du monarque qu'il viendrait à Paris, et que Paris aurait du pain. Maillard revint dans cette capitale au milieu de la nuit, et annonça ces bonnes nouvelles à la municipalité qui, lorsque le jour vint à paraître, les rendit publiques.

Maillard avait quitté le commandement des femmes de Paris ; et celles-ci, guidées par des monstres voués à la faction d'Orléans, se disposaient à remplir leur mission. Les gardes du corps sont insultés, menacés, frappés ; et le roi qui ne veut pas croire le danger si pressant, répond à ceux qui l'in-

vitent à repousser la force par la force : « Allons donc, des ordres de guerre contre des femmes, vous vous moquez »; il défendit au contraire qu'on montrât aucune disposition hostile.

Toute la France a su à quels danger le roi, et sur-tout la reine, furent exposés dans la nuit du 5 au 6 octobre. Les assassins pénètrent dans les appartemens; des gardes du corps sont massacrés: on cherche la reine, elle est sur le point d'être poignardée ; le dévouement d'un de ses gardes lui sauve la vie. La reine a le bonheur de se réunir au roi, on sait quel fut le dénouement de cette scène horrible; le roi promet de quitter Versailles...... Il monte en voiture et se rend à Paris environné d'une foule immense de peuple armé; au loin, par-devant sa voiture, des assassins portaient

en triomphe les têtes de deux gardes du corps et les dépouilles de quelques-uns de ces infortunés, dont les cadavres avaient été soustraits à la rage des assassins.

La nuit du 5 au 6 octobre, Lafayette commandait la garde nationale; Lafayette devait sauver le roi, la reine, et s'opposer à tout acte de violence, et Lafayette dormait lorsque les assassins frappaient du glaive. Il dormait..... Quel tache pour sa gloire..... pour son nom.

La postérité a déjà prononcé: elle connaît la main puissante qui guida les assassins ; qui n'eut point assez de courage pour achever son crime, et se placer sur le trône de Louis. D'Orléans fut absous par l'assemblée constituante; mais elle n'a pu porter la conviction dans l'ame de la très-grande majorité des Français, qui accuse

d'Orléans de l'assassinat des gardes du corps, et d'avoir tout osé pour assouvir sa vengeance, obtenir la couronne qu'il désirait, et faire poignarder la reine et le roi.

Mais que faisait, en de telles circonstances, l'assemblée nationale? La majorité, fidèle à ses devoirs, et qui certainement n'était pas conspiratrice, gardait un morne silence: elle était dans l'inquiétude. Elle voulait le bien; mais elle envisageait à la fois, et les vengeances de la cour, et le pouvoir des factieux. Déjà ces derniers ne gardaient plus aucune mesure; ils prétendaient maîtriser, et l'assemblée et la nation et le roi. Pendant que le bruit se répandait à Versailles, qu'une foule immense de peuple se répandait dans les campagnes, et que l'armée parisienne, commandée par Lafayette, venait chercher le roi, l'assemblée natio-

nale reçut une nouvelle réponse, que Louis XVI lui adressait, relativement à la sanction qu'on lui demandait, sur les arrêtés du 4 août. A peine eut-on donné lecture de cette réponse, qu'un membre monte à la tribune et s'écrie : « Cette accession est un refus. Que nous » veut donc le pouvoir exécutif? » Est-ce à lui à critiquer notre ouvrage? Qu'il fasse ses observations, » mais qu'il les garde pour lui seul. » Si notre constitution n'est pas » parfaite, n'est-ce pas lui qui n'a » cessé d'y mettre obstacle ».

Voilà donc un des législateurs qui se porte accusateur de la conduite du monarque, et qui se fait l'apologiste d'une constitution dont les principes théoriques pouvaient paraître superbes à des têtes exaltées, mais qui avaient besoin d'être sanctionnés par le tems et l'expérience.

À l'accusation on joignit l'insulte et le mépris. Un membre disait : « Quel pouvoir est au-dessus du nô» tre ? Ne sommes-nous pas au» dessus du pouvoir exécutif, au» dessus même du pouvoir législa» tif, attendu que nous sommes » pouvoir constituant ». Ainsi voilà bien l'opposition établie et la guerre déclarée au roi et à ses ministres ; mais cette opposition et cette guerre ne pouvaient éclater que par des dévastations, des calomnies et des assassinats. « Il faut des victimes » aux nations, s'écriait Mirabeau, » qui venait de dénoncer la reine ». Et ce cri de mort, qui portait la terreur dans les ames honnêtes, en un instant, retentit dans tout l'empire. *Pujet-Barbantane* ajoutait encore au discours de Mirabeau : « On voit bien que ces messieurs » veulent encore des lanternes ; hé

» bien ! ils en auront ». Le duc de Chartres applaudissait à de pareils discours. Il disait : « Oui, messieurs, » oui, il faut encore des lanternes ». Quelle infamie !

Le roi revenait de Meudon. Il avait résisté à toutes les sollicitations ; il avait rejeté tous les avis qui lui conseillaient de fuir, et disait aux personnes qui l'environnaient : « M. de St.-Priest m'écrit » qu'il y a eu des mouvemens à la » Halle, et que les femmes de Paris » viennent me demander du pain. » Hélas ! ajouta-t-il, en versant quel- » ques larmes, si j'en avais, je n'atten- » drais pas qu'elles vinssent m'en » demander. Allons leur parler ». C'est alors que se présentèrent devant lui six députés et le président de l'assemblée à leur tête, accompagnés de douze femmes. Cette étrange députation fut introduite ;

les femmes demandèrent du pain. Louis XVI leur parla avec tant de bonté, qu'elles se jetèrent à ses genoux et arrosèrent ses mains de leurs larmes. La foule n'ayant pu croire aux espérances qu'elles reportaient, elles furent obligées de retourner prendre un écrit du roi (on prétend que cet écrit fut ensuite confié à Maillard, et qu'il se hâta de le porter à la municipalité de Paris), qui calma pour un moment les esprits agités; mais dans une multitude aussi immense, la scène changeait continuellement de personnages, et une agitation succédait à une autre agitation. Mounier qui en craignait les effets pour le roi, ne cessait de le presser de donner son accession pure et simple, aux arrêtés du 4 août. « Hé bien, monsieur, répon-
» dit Louis XVI, je donne mon ac-
» ceptation pure et simple. — Sire,

» reprit Mounier, ce n'est pas as-
» sez, je prie votre majesté de me
» la donner par écrit, » et le roi
écrivit ces mots. « J'accepte pure-
» ment et simplement les articles
» de la constitution et la déclara-
» tion des droits de l'homme et du
» citoyen que l'assemblée nationale
» m'a présentés ». Mounier revint
avec cet écrit, qu'il montrait à tous
ceux qui étaient sur son passage,
dans la ferme persuasion qu'il cal-
merait tous les esprits. Les factieux
n'avaient garde de se contenter de
cette déclaration, il leur fallait
trouver le roi coupable, ou préparé
à la résistance. Si leur audace n'eut
aucun succès, si les assassins, ven-
dus aux factieux, n'osèrent frap-
per, il faut en accuser la lâcheté
de leur chef et les circonstances,
qui seules portèrent obstacle à leurs
projets régicides.

La soirée fut très-orageuse à Versailles, on conseillait de nouveau à Louis XVI de fuir. Il refusa constamment toutes les propositions qui lui furent faites. « Il est très-douteux, » disait-il, que mon évasion me » mette en sûreté ; mais il est très- » certain qu'elle serait le signal » d'une guerre qui ferait couler des » torrens de sang. J'aime mieux pé- » rir pour mon peuple, que de faire » périr, pour ma querelle, des mil- » liers de français, et d'entraîner » peut-être le royaume entier dans » ma chute : quoi qu'il puisse ar- » river, je ne partirai pas ».

Louis était roi ; il était époux, il était père ; son cœur fut navré de douleur. Un moment il voulait résister ; un moment il refusait de partir. Entouré de ses gardes-du-corps, dont la fidélité ne pouvait lui être suspecte, après les actes

immortels de courage, de loyauté, d'attachement, dont ils avaient honoré leur service, qui touchait à sa fin, Louis allait chercher un peuple plus humain, des défenseurs, des Français; mais il pouvait faire le malheur de tout ce peuple, il pouvait exposer les jours de son épouse et de son fils; il se dévoue. Des députés se présentèrent au moment où la reine jurait à Louis de ne jamais l'abandonner, et de partager son sort. Louis s'approche, et dit aux envoyés de l'assemblée constituante: « J'avais désiré d'être environné des » réprésentans de la nation, dans » les circonstances où je me trouve, » et je vous avais fait dire que je » voulais recevoir devant vous le » marquis de Lafayette, afin de pro- » fiter de vos conseils; mais il est » venu avant vous et je n'ai plus » rien à vous dire, sinon que je n'ai

» point eu l'intention de partir, et » que je ne m'éloignerai jamais de » l'assemblée nationale ».

Le roi avait juré, les députés avaient entendu ce serment solennel ; et le lendemain, dans la cité qu'ils habitaient, aux lieux où ils devaient commander, presque en leur présence, des assassins ont frappé des victimes..... ils ont voulu poignarder la reine, le roi lui-même, et Louis pardonne encore. La reine est sauvée comme par miracle, et on presse Louis de quitter Versailles ; il réfléchit un instant, et dit à ceux qui l'entourent : « Non, il ne faut pas » exposer la vie de plusieurs pour en » sauver un seul ; j'irai à Paris..... » Le roi et sa famille sont arrivés dans cette ville, ils habitent le château des Tuileries. L'âme honnête des vrais citoyens avait été indignée ; des députés ont donné leur dé-

mission : ils abandonnent l'assemblée nationale, et quittent un pays où la liberté devient le prétexte de tous les crimes. Parmi ces derniers, on distinguait *Mounier* et *Lally-Tolendal*, dont nous avons parlé dans le premier volume de cet ouvrage. Voici quelle fut l'opinion de ce dernier, sur les horribles journées des 5 et 6 octobre ; elle est un monument pour l'histoire, et donne connaissance de certains faits, que les apologistes de Louis XVI ne peuvent passer sous silence.

« Ni cette ville coupable (Paris) ni cette assemblée encore plus coupable, ne méritent pas que je les justifie..... Il a été au-dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur que me causaient mes fonctions. *Ce sang*, *ces têtes*, *cette reine presque égorgée*, et ce roi emmené esclave en triomphe, à Paris, au

milieu des assassins, et précédé des têtes de ces malheureux gardes-du-corps; ces perfides janissaires, ces femmes cannibales, ces cris de tous les *évêques à la lanterne*, dans le moment où le roi est entré dans sa capitale avec deux archevêques de son conseil, dans sa voiture de suite; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans les voitures de la reine; M. Bailly appelant cela un beau jour; l'assemblée ayant déclaré froidement le matin, *qu'il n'était pas de sa dignité d'aller toute entière environner le roi*; M. le comte de Mirabeau, disant impunément dans cette assemblée, que le vaisseau de l'état, loin d'être arrêté dans sa marche, s'élançait avec plus de rapidité que jamais, vers la régénération; M. Barnave riant avec lui, quand des flots de sang coulaient autour de nous; le vertueux Mounier,

échappant, par miracle, à dix-neuf assassins qui voulaient faire de sa tête un trophée de plus ; voilà ce qui me fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'antropophages ; moi et tous les honnêtes gens qui on vu que le dernier effort à faire pour le bien, était d'en sortir.... On brave une seule mort, on en brave plusieurs quand elles peuvent être utiles ; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique, ou privée, n'a le droit de me condamner à souffrir mille supplices par minute, et à périr de désespoir et de rage, au milieu du triomphe du crime ; ils me proscriront, ils confisqueront mon bien : je labourerai la terre, et je ne les verrai plus ».

La violence avait arraché Louis de ses foyers, et cependant il veut bien écrire aux puissances étran-

gères, et faire entendre à toute la France qu'il a quitté *librement* Versailles, pour demeurer *librement* dans sa *bonne* ville de *Paris*. Les rois furent étonnés de cet acte de bonté, ils ne purent croire à la vérité de son assertion. Des Français qui aimaient réellement le monarque, indignés de ce que le roi de France fût retenu en chartre privée, osèrent se dévouer pour lui.

Quatorze à quinze cents Français s'offrirent en ôtages, pour que la liberté fût rendue à cet illustre prisonnier. Les quatre premiers qui envoyèrent, en cette qualité, leur soumission, et dès le premier jour où l'idée de ce genre de dévouement fut publié, sont M. *le marquis d'Espagne*, MM. *Tridon de Rey*, père et fils, et M. *d'Antibes*. Ce fut ce dernier qui présenta à l'assemblée nationale, séance tenante, la péti-

tion par laquelle tous les ôtages offerts demandèrent avec instance que ce vœu de leur piété filiale envers un roi, qu'ils appelaient unanimement le père commun de tous les Français, fût exaucé. (On peut voir à ce sujet la *Gazette de Paris*, par feu *du Rozoi*, aux mois de juillet, août et septembre 1791). Quand on donne à son prince de pareils témoignages d'attachement; quand on se dévoue entièrement pour lui avec un zèle aussi pur, on s'associe tout naturellement à sa célébrité.

La faction sanguinaire dont les projets avaient échoués, méditait de nouveaux attentats, et préparait un nouveau carnage. Louis et son épouse encore devaient être les premières victimes. Lafayette avait été menacé, Lafayette était du nombre des proscrits, il craignait pour sa

tête

tête et dénonça le chef des assassins, l'infame duc d'Orléans ; le roi qui connaissait les traîtres et les factieux, fit donner un rendez-vous chez M. de *Montmorin*, à ce fils d'Henriette de Conti, l'objet du mépris des gens de bien. C'est en ce lieu que le roi daigna lui-même le confondre ; qu'un simple officier, mais alors commandant de la garde nationale de Paris, Lafayette, osa lui donner un démenti formel qu'il accompagna, dit l'auteur de la conspiration d'Orléans, d'un geste menaçant, et qu'à cet affront inoui le coupable n'opposa que le silence. L'auteur ajoute que ce prince, indigne de ce nom, tomba en faiblesse. Arrivé chez le roi, et tremblant, Louis, toujours d'après l'historien de la conspiration de ce prince, lui parla à-peu-près en ces termes :

« Convaincu comme vous l'êtes que je sais tout, que je puis tout révéler, vous vous faites sans doute à vous-même les reproches que mérite votre conduite et la violation des promesses que j'ai reçues de vous dans plus d'une rencontre. J'ai le pouvoir, j'ai le droit de donner un grand exemple; mais mon indulgence sera encore aujourd'hui sans bornes. Dans la situation où m'ont mis tant de malheurs et tant de crimes, je ne vois que les besoins du peuple; mon seul désir, comme mon premier devoir, est de lui rendre sa subsistance. Je vous déclare donc que j'oublie tout, et que je ne parlerai jamais de tout ce qui est arrivé jusqu'à ce jour; je ne mets à mon oubli et à mon silence qu'une seule condition, c'est que vous me donnerez votre parole d'honneur, votre parole de

prince, que vous ouvrirez tous les greniers qui sont à votre disposition, et que vous ferez refluer en France les blés que vous en avez exportés. Partez pour l'Angleterre où sont vos principaux magasins; nous dirons que je vous ai donné une mission importante pour ce royaume; ce bruit qui ne sera pas un mensonge, couvrira aux yeux de la France et de l'Europe le véritable motif de votre départ, et sauvera votre honneur. Vous resterez en Angleterre jusqu'à ce que je vous rappelle. Vous voyez d'ailleurs, d'après ce qui s'est passé entre Lafayette et vous, que vous ne pouvez rester à Paris. Il a déclaré qu'il n'habiterait jamais la ville où vous vous trouveriez. Les événemens et la confiance qu'il inspire le rendent nécessaire ici. Vous voyez donc que, dès qu'il devient indis-

pensable qu'un de vous deux se retire, c'est à vous à faire retraite. Un dernier motif m'oblige à vous donner l'ordre ; c'est que les factieux, les mécontens, ne rentreront jamais dans le devoir, tant que vous serez au milieu d'eux : votre présence leur suffira toujours pour remuer ; et votre éloignement, en ôtant à tous les partis l'espoir de vous avoir pour chef, peut seul donner à l'assemblée nationale la tranquillité dont elle a besoin pour ses travaux ».

Que l'ame de Louis était belle ! ce discours fait bien son apologie. C'est pour son peuple qu'il pardonne ; c'est pour son peuple qu'il sacrifie sa vengeance, qu'il oublie sa haine ! D'Orléans tient parole. Il part pour l'Angleterre, il fait ouvrir les magasins qu'il avait en France, et l'abondance renait. Mais ses par-

tisans indignés l'abandonnent; ils accusent sa lâcheté, et dès ce jour, d'Orléans perd le trône où il n'avait pas su monter, parce qu'il se montra prince sans courage, et scélérat sans énergie.

L'obéissance du prince fugitif ne pouvait être assez prompte pour remédier à la disette, et la ville de Paris manquait toujours de subsistance. Il était donc facile encore de soulever le peuple, et les complices de d'Orléans crurent que la conspiration du 19 pouvait encore avoir lieu. Leurs agens sont en campagnes, la vile populace, animée par l'espoir du pillage, menace encore de nouveaux assassinats; le 19 au matin, un malheureux boulanger nommé *François*, fut attaché au fatal reverbère, il expira après la plus cruelle agonie. La garde nationale de Paris prit les armes. La-

fayette n'avait pu prévoir ce crime ; au moins il déploya l'appareil de la force, il mit en fuite les factieux, fit trembler les chefs qui avaient ordonné le meurtre, et livrer à la rigueur des loix les monstres, satellites des scélérats qui voulaient épouvanter et régner.

On crut alors pouvoir en imposer à la multitude affamée, aux factieux soldés par d'Orléans, en publiant *la loi martiale*, dont le code anglais nous fournissait un modèle. En Angleterre, un juge de paix escorté de plusieurs soldats se présente devant les séditieux qu'il s'agit de dissiper ; il élève trois fois une bannière sur laquelle est écrit l'ordre de se retirer ; si après cette triple invitation, l'attroupement ne se dissipe pas, les soldats font feu sur les séditieux. La municipalité de Paris vint demander une pareille

loi à l'assemblée nationale. La proposition en fut faite légalement, et il s'éleva de violens débats. Mirabeau qui jadis servait les projets d'Orléans, s'était montré le partisan de la loi martiale qu'il avait accommodée aux intérêts de son parti; mais alors il s'éleva contre cette mesure qu'il appelait injuste, inhumaine, monstrueuse. *Pétion*, *Buzot*, *Robespierre*, le duc *d'Aiguillon*, les deux *Lameth*, *Barnave*, appuyèrent avec force ses réclamations. La majorité de l'assemblée rendit un décret en plusieurs articles qui portaient que dans le cas où la tranquillité publique serait en péril, on attacherait à une des fenêtres de *l'hôtel de ville*, et on promenerait dans toutes les rues et dans tous les carrefours un drapeau rouge. Au seul signal de ce drapeau couleur de sang, tous les attroupe-

mens armés ou non armés devenaient criminels, et devaient être dissipés par la force. Cependant, si les attroupemens continuaient, les officiers municipaux s'approcheraient des personnes attroupées, et l'un d'eux ferait trois sommations de se retirer. Si après la troisième sommation, on ne se retirait pas, on ferait feu, sans qne personne fût responsable des événemens qui pourraient en résulter.

Cette loi exécrable avait été adoptée ! Quelle arme terrible dans les mains d'un chef de parti ou d'un ambitieux adroit ! Ceux-mêmes qui avaient concouru à la confection de cette loi en furent épouvantés ; le jour même où elle fut décrétée, on suspendit à l'hôtel de ville un drapeau rouge, et bientôt après, par un reste de pudeur, on lui substitua le drapeau blanc.

Depuis quelque tems il existait en France un club *Breton* qui s'était déclaré le censeur des actes du gouvernement, le réformateur des abus et l'appui de toutes les innovations. Ce club fut d'abord composé de personnages intéressans, depuis long-temps animés contre la cour, et qui avaient de vieilles injures à venger. Ce *club* ne s'était malheureusement que trop mêlé des affaires politiques ; il faut aussi avouer que son but n'était pas de tout attaquer, de tout détruire en France ; il voulait se venger, et utiliser sa vengeance pour l'intérêt du peuple. Mais bientôt devenu puissance, le club breton quitta son ancien nom, prit celui des *jacobins*, et associa à ses travaux un nombre infini de membres. Les jacobins qui succédaient aux membres de la société bretonne, offraient une réu-

nion d'hommes de tous les partis, de scélérats audacieux, de personnes en place qui cherchaient un appui, et de citoyens ambitieux qui appelaient les uns un nouveau maître, les autres un gouvernement constitutionnel, plusieurs la république, et quelques-uns la république démocratique. Pour le peindre, nous emprunterons les traits tracés par l'auteur de l'Examen impartial de la vie publique et privée de Louis XVI. « La société des jacobins fut une société léoparde qui régna par la terreur, renversa le trône, égorgea le monarque, massacra ses amis jusques dans les prisons, posa le berceau de la république, comme celui de Moïse, sur un fleuve de sang, et poursuivit sans relâche le cours de ses assassinats dans toute l'étendue de la France, jusqu'à ce que, fatiguée de meurtres et de car-

nage, les hurlemens annoncèrent aux peuples épouvantés, non que sa rage fût assouvie, mais qu'elle restait impuissante ».

Le duc d'Orléans avait un parti puissant dans cette société. Mais son absence laissait respirer la cour en liberté, et le roi constitutionnel reprenait l'ascendant dont il était digne, malgré la calomnie qui publiait qu'il avait eu l'intention de s'évader à Metz, et qu'il persistait dans ces mêmes intentions. Le 4 février 1790, le roi, pour déjouer de criminelles suppositions, se rendit à l'assemblée où il tint ce discours:

« La gravité des circonstances me conduit au milieu de vous : le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre et de la subordination, la suspension et l'inaction de la justice, les mécontentemens qui

naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont les suites des longues dissentions, la situation critique des finances et les incertitudes sur la fortune publique, enfin l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité de l'empire français ».

Après un court exposé de sa conduite, depuis le commencement de son règne, le roi adressa la parole aux députés :

« Continuez vos travaux, sans autre passion que celle du bien. Votre première attention doit se porter sur la liberté publique ; mais en même tems, occupez-vous à calmer les défiances : la prospérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Si le nouvel ordre de choses ne s'établit que par la violence,

la France entière sera en proie à toutes les horreurs de l'anarchie. Par quelle fatalité, lorsque la tranquillité semblait renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces? Par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès? Vous qui pouvez influer, par tant de moyens, sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare; ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler dans mes peines. S'il savait à quel point je suis malheureux, à la nouvelle d'un attentat contre les personnes ou les propriétés, sans doute il m'épargnerait cette douloureuse amertume. Le moment est arrivé, où je crois important à l'intérêt de l'état, que je m'associe, d'une manière plus expresse, à l'exécution

et à la réussite de ce que vous avez concerté pour le bonheur de la France. Qu'on sache que le monarque et les représentans de la nation n'ont que le même vœu, et que cette ferme croyance répande dans les provinces un esprit de paix et de bonne volonté. Je maintiendrai donc la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conservé les principes. Je préparerai, de bonne heure, l'esprit et le cœur de mon fils au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené; je l'accoutumerai dès ses jeunes années, à être heureux du bonheur des français; je l'accoutumerai à reconnaître, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et que la liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour et de fidélité, dont la

France, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes. Puisse cette journée où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire! Elle le sera, sans doute, si mes vœux ardens, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix parmi vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde si nécessaire, me fassent le sacrifice des souvenirs qui les affligent, *je les paierai par ma reconnaissance*. Ne professons tous qu'une même opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la nouvelle constitution et le désir ardent du bonheur de la France ».

Le roi eut à peine achevé son discours, que la majorité des députés

fait éclater sa joie; l'enthousiasme est bientôt général. L'assemblée vote une adresse de *félicitation* qui lui est portée par une députation, et chaque membre, de concert avec toutes les tribunes, répète cette formule de serment qui fut décrétée sur-le-champ. « Je jure d'être fidèle » à la nation, à la loi, au roi, et » de maintenir de tout mon pou- » voir la constitution décrétée par » l'assemblée nationale et acceptée » par le roi ».

A Paris, l'enthousiasme fut à son comble; le peuple crut la révolution terminée parce que le roi avait fait cette démarche paternelle. Les gens de bien admirèrent dans ce bon roi le désir qu'il avait de rendre le peuple heureux, de concilier les esprits, de ramener l'assemblée nationale à des principes modérés, et de prouver qu'il savait sacrifier

à la philosophie du jour et adopter une forme de gouvernement si éloignée de l'antique constitution que Charlemagne avait donnée au peuple français. Dans certaines provinces l'alégresse fut à son comble. Des fêtes publiques furent données, et le buste du roi constitutionnel fut promené dans les rues et les places publiques. Une couronne de chêne ombrageait son front, et le peuple bien endoctriné criait : *Louis XVI couronné roi des Français.*

Louis était témoin de l'alégresse publique : on ne cessait de lui vanter la fidélité de son peuple, l'amour de tous les Français pour lui, et la douce satisfaction qui régnait dans le cœur de tous les habitans de la France. Ce bon roi versa des pleurs. Il crut tous ses malheurs terminés. Dans un moment de loisir il fit faire son portrait : dans ses

mains il tenait l'acte constitutionnel de la France, et le présentait à son fils qui souriait à ce don royal.

Les factieux étaient désolés et les jacobins furieux. Mais des trames nouvelles sont ourdies ; les factions agitent l'assemblée, et de nouveaux décrets insultent au monarque qui pardonnait, à Louis qui voulait bien oublier le passé. L'assemblée ordonne l'impression du *livre rouge*, ou *la liste des pensionnaires du roi.* Le peuple, sans connaître les motifs des bienfaits, ne voit que les sommes accordées, et s'inquiète peu si elles le furent au service, au besoin, à la naissance, à la faveur, à la reconnaissance ; il murmure, il est mécontent. Louis déjà peut se plaindre des procédés de l'assemblée. Mais bientôt la discorde, secouant ses torches funèbres, lance

un décret fatal qui ordonne l'exécution de celui qui avait donné une *constitution civile au clergé.* Ce serment religieux, exigé des ministres du culte catholique, fut le signal d'une grande division, qui scandalisa les vrais catholiques, et qui, dans l'ame timorée de Louis XVI, fit naître le scrupule, attacha davantage ce monarque au culte antique de ses aïeux, et le porta à refuser sa sanction aux décrets que l'assemblée nationale avait multipliés sur cet objet.

Un jour de bonheur vint luire encore pour Louis. Un décret rendu le 27 mai fixe la fédération de tous les Français au 14 juillet, jour de la prise de la Bastille. La prestation solennelle du serment civique fut le principe de la fédération générale. Toutes les gardes nationales de la France et tous les corps cons-

titués assistèrent par députation à cette fête civique. Le roi éprouva quelques momens de consolation. Les fédérés, témoins des vertus du monarque, lui payèrent un juste tribut d'admiration et d'éloges. Les Bretons furent les premiers à donner l'exemple. On les vit le jour de leur arrivée, l'arme au bras et le sac sur le dos, défiler le long de la terrasse des Tuileries, située au bord de l'eau, demander le lieu habité par le roi. Ils entrent dans le jardin, se placent sur la grande terrasse, et font retentir ce lieu des cris de *vive le roi*. Ces fiers Bretons ne croient pas indignes d'eux de rendre leur premier hommage au roi des *Français*. Louis se montre à une des fenêtres du château : c'est un délire, une ivresse. Louis oublie ses malheurs : il est encore aimé.

Le jour de la fédération luit en-

fin. La nature était attristée, une pluie continuelle coulait par torrents ; mais rien ne peut s'opposer à la célébration de cette fête auguste. A la même heure, au même lieu, près de cinq cent mille ames sont réunies ; les députés de cent provinces sont rassemblés ; ils jurent pour eux, pour tous, de vivre et mourir pour la liberté, de s'aimer en frères, et de rester fidèles à la patrie, à la loi, au roi.

Louis XVI joint au serment des français celui du roi constitutionnel. Debout, et d'une voix élevée, il dit : « Moi, roi des français,
» je jure d'employer tout le pouvoir
» qui m'est délégué, par la loi cons-
» titutionnelle de l'état, à main-
» tenir la constitution décrétée par
» l'assemblée nationale, et acceptée
» par moi, et à faire exécuter les
» lois ». Les cérémonies du culte

avaient ajouté à la sainteté du serment. Une messe solennelle avait été célébrée au milieu du champ de Mars, lieu choisi pour la réconciliation générale, et celle du peuple avec son roi. Le duc d'Orléans assista à cette fête. Le 12 juillet, de retour d'Angleterre, il se présente à l'assemblée, monte à la tribune, y prononce un discours dans lequel, lui d'Orléans, ose parler des vertus de Louis XVI, de son attachement à sa personne. Il prête ensuite le serment civique ordonné par l'assemblée nationale. Personne, en France, ne fut dupe de l'hypocrisie du duc d'Orléans : le roi seul, dont l'ame noble et pure ne pouvait croire à la fausseté, à la déloyauté, crut au repentir de ce monstre, qui bientôt.... ; mais suivons l'ordre que nous nous sommes prescrits, et occupons-nous des événemens

auxquels a donné lieu la constitution civile du clergé, et le serment exigé des ministres du culte.

Nous ne parlerons point ici des insultes, des menaces, des violences exercées contre les évêques et les prêtres: ces faits appartiennent à l'histoire générale de la révolution; nous ne nous occuperons que de l'effet que ces décrets produisirent sur le roi, naturellement pieux, attaché à la religion de ses pères, et qui, abandonné de tous, ne trouvait de consolation que dans l'exercice des devoirs de piété. Louis fut long-tems à refuser sa sanction à ce décret qui devait porter le trouble dans le royaume; mais voyant le peuple alarmé, les factieux poussant des cris d'alégresse, il accepte et donne les motifs de son retard. « Je le fais franchement, écrivait-il à l'assemblée, comme il appartient à mon carac-

tère, et dans la persuasion où je suis que cette communication intime, entre l'assemblée nationale et moi, doit resserrer les liens si nécessaires au bonheur de la France. Si j'ai tardé à donner mon acceptation, c'est que je désire prévenir les moyens de sévérité par ceux de la douceur, et que j'avais espéré que tout s'effectuerait par l'accord des esprits, si désirable pour le bien de la chose publique; mais puisqu'il s'est élevé, sur mes intentions, des doutes que la droiture connue de mon caractère devait éloigner, ma confiance dans l'assemblée nationale m'engage à accepter. Je le repète encore, il n'est pas de moyens plus sûrs, plus propres à calmer les agitations, à vaincre toutes les résistances, que la réciprocité de ce sentiment entre l'assemblée nationale et moi : elle

est

est nécessaire, je la mérite, et j'y compte ».

La franchise du monarque, sa probité, ne purent empêcher ses ennemis de le calomnier, et rendirent nulle la démarche qu'il avait faite, et le consentement donné à ce décret, qui força un grand nombre de ministres à déserter les autels, à exercer leur ministère dans des chambres, des caves, des greniers. Alors, il s'éleva une persécution dans l'église, contre des prêtres que l'on dit insoumis; les persécutés ont fui; une partie de ce même clergé se soumet aux lois: un schisme bien réel s'établit parmi les ministres du culte catholique: les uns sont désignés sous le nom de *réfractaires*, les autres de *jureurs;* ou *assermentés* ou *insermentés*.

Avant et depuis cette époque, de cruels événemens avaient attristé

la France : des assassins avaient, dans plusieurs contrées, versé le sang innocent; il y avait eu à Nancy une terrible insurrection. Un grand nombre de citoyens et de soldats avaient perdu la vie. A côté de quelques militaires insubordonnés, on avait admiré le noble dévouement du vertueux *Desilles*. Cependant, quelques mois après, le maire de Paris, Pétion, demande et obtient qu'il soit célébré une fête en l'honneur des Suisses de *Chateau-vieux*, à qui l'on accorda le titre de martyrs de la liberté, de patriotes par excellence. Les soldats qui ont été condamnés à des peines militaires, sont portés sur un char de triomphe, et le pouvoir exécutif est outragé sans ménagement par ceux qui devaient, autour de lui, faire naître la confiance et le respect. Le duc d'Orléans venait d'être blanchi par

le rapport de Chabroud, l'éloquence de Mirabeau, et la faiblesse de la majorité du corps constituant. Mesdames veulent quitter Paris et se rendre à Rome, munies d'un passeport de l'assemblée nationale et signé du roi. Elles sont arrêtées à Arnay-le-Duc; des autorités constituées montrent du courage, elles font respecter les lois, et mesdames partent pour le lieu qu'elles ont choisi pour le terme de leur voyage. Monsieur est arrêté au Luxembourg; on lui suppose l'intention de partir, on le conduit aux Tuileries. Des prisons d'état sont renversées par une populace aveugle, qui ne peut plus supporter ce qui, dans l'ancien régime, lui rappelait le pouvoir du monarque. A Paris, la lie du peuple se réunit, marche au donjon de Vincennes, et déjà commençait à démolir cette ancienne demeure des

rois de France ; mais la garde nationale rassemblée, obéit à Lafayette ; les démolisseurs sont mis en fuite, arrêtés. Mirabeau, ce colosse d'éloquence, meurt (on a prétendu qu'il avait été empoisonné par une faction qui craignait son ambition, son repentir, et la haine qu'il avait jurée aux factieux de tous les partis), son corps est déposé au Panthéon, avec tous les honneurs, qui ne pouvaient être décernés qu'aux têtes couronnées. Enfin, un décret de l'assemblée nationale venait d'enlever au roi sa plus belle prérogative, celle de faire grace aux condamnés.

Tant de forfaits inouis, d'outrages réitérés, pesent sur l'âme de Louis. On lui a ravi sa liberté, il ne lui est même pas permis d'aller à *Saint-Cloud* ; il était temps que le monarque songeât à s'affranchir d'une

captivité aussi humiliante que longue. Tous les préparatifs sont faits, dans la nuit du 20 au 21 juin: toute la famille royale suivit son respectable chef; des voitures sont préparées, et le roi est sur le chemin qui doit le conduire surl esfrontières de France. Un instant le peuple de Paris est dans la consternation ; l'assemblée elle-même éprouve un moment d'effroi , lorsqu'on apprend que le roi et sa famille ont été enlevés; mais les hommes qui devaient tirer parti de la fuite du roi, qu'ils regardaient comme un grand coup pour le gain de leur cause , et qui ne craignaient rien , parce qu'ils maîtrisaient ce grand événement , dictent des décrets qu'ils appellent énergiques, reçoivent le serment de fidélité de toutes les autorités constituées, et ne craignent pas de faire publiquement donner

lecture d'une déclaration du roi, présentée par M. *Laporte*, intendant de la liste civile. Le roi se plaignait,

« D'être privé de sa liberté depuis le mois d'octobre 1789, de voir la royauté détruite, de n'avoir aucune part à la confection des lois de l'état, et de n'en être que le premier fonctionnaire pour les faire exécuter.

» De voir les propriétés violées, les personnes peu en sûreté, une anarchie complette dans toutes les parties de l'empire, dirigée par les sociétés des amis de la constitution, (les jacobins) qui, gouvernent, qui dictent des lois à l'assemblée, et qui soulèvent l'armée contre les chefs.

» De la liberté de la presse, qui fait répandre une foule de pamphlets, tendant à avilir toutes les

autorités, principalement celle du pouvoir exécutif.

» D'avoir été obligé d'éloigner de sa personne ses fidèles gardes, dont plusieurs ont été victimes de leur dévouement dans les journées des 5 et 6 octobre 1789 ; d'avoir été contraint de rentrer dans sa prison, lors de son voyage de Saint-Cloud ; d'avoir signé la circulaire aux ministres, près les puissances étrangères, et d'avoir été malgré lui à la messe du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, prêtre assermenté ; il se plaint fortement de la journée du 28 février, dite des poignards.

» Qu'on lui a enlevé la plus belle prérogative royale, celle de faire grace aux condamnés.

» Il se plaint enfin de voir 1200 millions d'assignats consommés, et nullement le peuple déchargé d'impôts.

» S'adressant ensuite au peuple français, il lui dit, reconnaissez votre roi comme votre ami ; rappelez-vous les sacrifices qu'il a faits en covoquant les Etats-Généraux, et en donnant double représentation au tiers-état. En demandant les Etats-Généraux, avez vous entendu avoir le despotisme des clubs, pour remplacer la monarchie, qui a prospéré pendant 1400 ans, etc ».

Le voyage du roi et de sa famille, n'est point troublé. On arrive à Sainte-Menehould, où le roi est reconnu par le fils du maître de la poste, nommé *Drouet*. Celui-ci se rend à Varennes, par où la voiture du roi devait passer. Déjà des gardes nationales étaient rassemblées dans les rues ; les troupes qui devaient favoriser sa fuite, ne paraissaient pas, le roi est obligé de se rendre chez un nommé *Sausse*, procureur de la

commune, sous le prétexte qu'il était trop tard pour lever les difficultés que la vérification de son passe-port avait occasionnées, mais dans le fait pour se ménager le temps d'avoir une force suffisante pour le faire arrêter.

La foule grossissait à chaque moment devant la porte de M. *Sausse*. Lorsque cet officier municipal se fut aperçu qu'il était en force, et que les paysans accourus en armes au bruit du tocsin, pouvaient résister à la troupe armée qui s'était montrée dans la campagne, il rentra dans sa chambre ; par hasard le portrait du roi y avait été placé. M. *Sausse* adressa la parole au roi, et lui dit, Sire, voilà votre portrait; Louis XVI ne peut plus dissimuler, il dit avec dignité : « Je suis votre roi : placé dans la capitale au milieu des poignards, des baïon-

nettes, je vais chercher en province, parmi mes fidèles sujets, la liberté et la paix dont vous jouissez tous; je ne puis plus rester à Paris sans y mourir, ma famille et moi ». Louis embrasse ceux qui l'environnent, et comme autrefois Jacques Ier., il essaie d'attendrir l'officier municipal. « Oui, mon ami, continue-t-il, c'est ton roi qui t'implore : veux-tu le trahir, le livrer à ses plus cruels ennemis? Ah ! sauve-moi, je me mets sous ta protection : sauve ma femme et mes enfans; accompagne-nous, guide-nous; je te promets une fortune immense à toi et aux tiens; j'éleverai ta ville au-dessus de toutes les villes du royaume ». La reine, ajoute l'écrivain de qui nous tenons ce récit, prit le dauphin entre ses bras, et le conjura par-tout ce qu'il y a de plus cher de sauver le roi, le dauphin, et employa

tout ce qu'elle crut de plus capable pour l'attendrir : *Sausse* fut inexorable , parce qu'il avait juré d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi.

Un envoyé d'une petite ville se présente, et veut reprocher à Louis sa fuite. « Vous êtes un imprudent, lui dit le roi » : il daigne consulter ceux qui l'environnent. M. *Sausse*, le presse de retourner dans la capitale! Quel moment pour Louis XVI ; il craint pour la reine, pour ses enfans , pour ceux qui l'accompagnent, pour lui-même. La haine de ses ennemis lui est connue. Quel parti prendre ? Une escorte faible , des soldats déjà gagnés , nulle issue à pouvoir se frayer par la force ; les ponts barricadés, tous les chemins gardés , tous les secours impossibles ; il se résigne à son malheureux sort.

Dès que la nouvelle de la détention du roi à Varennes, parvint à Paris, Lafayette fit partir un détachement nombreux de la garde nationale, pour protéger le retour du monarque. D'Orléans envoie des assassins, et l'assemblée trois de ses membres, MM. de *Latour-Maubourg*, *Barnave* et *Pétion*.

L'ordre du retour est donné, et Louis se met en marche. Nous ne parlerons point de toutes les humiliations, de toutes les injures que la famille royale fut obligée de supporter. Mais un trait seul suffira pour faire connaître le pouvoir de ses ennemis, l'effet de leur haine, et la férocité de quelques brigands qui avaient été à sa rencontre. Le marquis de Dampierre apprend que le roi passe sur sur la route voisine de son château, il n'obéit qu'au mouvement de son zèle; il monte

à cheval, court après le monarque, fend la foule qui l'environnait, s'approche de la voiture, descend de cheval, s'incline, baise respestueusement la main de l'infortuné Louis XVI. Comme ce gentilhomme était dans cette attitude, on lui tire trois coups de fusil dans les reins, il tombe, les roues du carrosse passent sur son corps, et le brisent; son dernier sentiment est pour le monarque, son dernier cri est *vive le Roi!* Qui pourrait peindre l'affliction de Louis XVI, et la douleur de la reine, de ses enfans et de madame *Elizabeth*.

On avait placé sur le siége du cocher deux gardes du-corps que le roi avait honoré de son choix et qui conduisaient la voiture qui servit à sa fuite. Leurs mains étaient liées derrière le dos comme s'ils avaient été des malfaiteurs. On les accabla d'ou-

trages, et sans l'humanité de la majorité des gardes-nationales de Paris qui les mirent sous leur protection, ils eussent été massacrés par les assassins aux gages du duc d'Orléans.

Les augustes prisonniers arrivent à Paris. C'était un spectacle horrible que de voir cette foule immense de gens armés entourer la voiture, répéter les cris *ça ira, ça ira*. Le peuple, fidèle aux ordres de Lafayette, gardait le silence; cependant une grande majorité plaignait le roi, et bien des personnes autour de nous disaient que, puisqu'il avait eu le courage de fuir, il aurait dû se frayer un passage par la force. On répétait souvent le propos de ce garde-du-corps qui présenta la pointe du pistolet à un de ceux qui, les premiers, se présentèrent pour arrêter la voiture, et se tournant vers Louis « Faut-il lui brûler la cervelle. — Non, non,

gardez-vous en bien, dit Louis ». Des femmes plaignaient hautement la cruelle situation du monarque; elles furent vigoureusement reprimandées par des gardes-nationales qui se plaignirent plutôt de leur imprudence que de leurs propos. Mais animé par des factieux et des scélérats la grande majorité outrageait le roi; Lafayette lui-même avait dicté les imprécations qu'il fallait proférer.

C'est ici qu'il faut apprendre à toute la France que cette fuite qui devait servir à des projets criminels fut conseillée, protégée et bien connue de Lafayette, de Gouvion, et de plusieurs membres de l'assemblée constituante. Des femmes de la reine, vendues à Voidel et Lafayette, donnaient tous les jours le bulletin des préparatifs; elles fesaient connaître toutes les personnes qui étaient dans la con-

ſidence. Lafayette fut si bien servi qu'il eut un échantillon de la robe que la princesse devait porter le jour de son départ. Le comité des recherches et le duc d'Orléans étaient instruits des projets du roi. On n'y mit donc aucun obstacle, et on laissa passer Louis, qui eut, ainsi que sa famille, toute facilité de monter en voiture. Le roi avait avec lui, dans cette même voiture, son épouse, ses deux enfans, madame Elisabeth et la marquise de Tourzel. Monsieur était parti du Luxembourg avec Madame ; on les laissa parvenir à leur destination. Leur présence ou leur absence importait peu à ceux qui voulaient se servir de la fuite du roi.

La sécurité de Lafayette, ses promesses à l'assemblée, sa conduite prouvèrent bien qu'il avait été le conseiller de la fuite du roi, qu'il

avait eu la volonté de ne pas s'y opposer et qu'il fut bien aise de cette résolution du monarque, qui le dépopularisait, lui enlevait toute confiance et le livrait sans aucun espoir à l'assemblée, et aux projets bien plus perfides de quelques factieux.

Le premier soin de l'assemblée nationale fut de suspendre Louis XVI de ses fonctions. De la suspension à la déchéance le chemin était court. Un instant on crut au triomphe du duc d'Orléans ; on le croyait roi, mais le lâche n'osa se montrer, et il était déjà la dupe des intrigans qu'il payait. Avant de prononcer la déchéance on essaya d'entamer une sorte de procédure. On voulait que le roi, la reine subissent un interrogatoire; il fut décidé qu'on se bornerait à demander à Louis XVI et à Marie-Antoinette leur déclaration. MM. Tronchet, d'André et Duport

furent chargés de l'aller recevoir. Le roi leur dit : « qu'il n'est pas dans l'intention de subir un interrogatoire, mais qu'il veut bien déférer au vœu de l'assemblée en lui donnant les raisons de son voyage ; qu'il n'a jamais eu l'intention de quitter le royaume, mais seulement d'aller à Montmédy, place forte, où il pouvait être en sûreté avec sa famille, à l'effet de se soustraire aux outrages et aux insultes qu'il éprouvait depuis quelque temps ; de prouver à la France entière et à l'Europe qu'il était libre, afin de donner à sa sanction sur les lois toute l'importance nécessaire, et de connaître encore le vœu des français sur le nouvel ordre de choses ; que Monsieur n'avait pris une autre route que pour ne pas faire manquer les chevaux de poste sur celle où il fallait passer; que son désir était de le rejoindre à

Montmédy, et que dans cette place ils seraient tous deux à portée d'apprécier librement l'intention du peuple et la volonté des puissances étrangères ; que si elles manifestaient le projet d'une invasion en France, il se mettrait à la tête des troupes, pour les encourager par sa présence, à repousser l'ennemi commun. Quant à la constitution nouvelle, il déclare qu'il n'en attaquait pas les bases, mais qu'il ne pouvait juger légalement du corps de la loi, attendu que les décrets lui étaient présentés partiellement ; qu'enfin, personne ne lui avait conseillé son départ, qu'il l'avait seul conçu et exécuté, et que les personnes qui l'avaient suivi ne l'avaient su qu'au moment du départ ».

La reine répondit, avec dignité, qu'elle avait dû suivre le roi avec ses enfans et les femmes, qui, à

raison de leurs places, ne devaient pas les quitter.

Les jacobins appelaient à grands cris la déchéance. Au sein de l'assemblée nationale on ne prononça pas le mot de déchéance, mais celui de *destitution*. On commença dans le public à jeter pour la première fois l'idée d'une république, et de l'établissement de la loi agraire. Cette proposition fut faite avec ménagement.

Dans l'assemblée, les royalistes détestaient d'Orléans; dans le côté gauche, il avait de grands ennemis. *Lafayette* et *Bailly* lui étaient opposés. Les partis qui voulaient encore le rétablissement de l'ordre et qui aimaient la liberté, se rapprochèrent. On promit au monarque, s'il voulait s'engager à ne plus quitter la capitale, et à accepter la cons-

titution qui lui serait présentée, non seulement de ne point décréter sa déchéance, mais encore de consolider son autorité et de lui fournir, même par l'acte constitutionnel, les moyens de la rendre respectable; on se soumit de plus à rédiger ce code constitutionnel de manière qu'aucun article ne pût répugner à sa conscience. Louis, impatient de se réunir à sa famille et de recouvrer sa liberté, souscrivit le double engagement qu'on lui demanda de ne point abandonner la capitale, que quand le royaume serait parfaitement tranquille; et à sanctionner l'acte constitutionnel.

Le jour est arrivé où il doit être définitivement prononcé sur l'espèce de procédure faite à l'occasion de la fuite du monarque. Les comités militaire, diplomatique, de constitution, de jurisprudence crimi-

nelle, des rapports, des recherches, avaient été chargés de présenter le rapport de cette grande affaire. Ce rapport fut à l'avantage du monarque. Le vœu des comités fut que la personne du roi était inviolable, qu'elle ne pouvait être mise en état d'arestation, et que les auteurs seuls de son enlèvement devaient être traduits à la haute cour nationale, comme coupables de lèze nation. Malgré les efforts de quelques furieux, malgré les signatures apposées au Champ-de-Mars à la pétition qui demandait la déchéance; malgré les cris des jacobins indignés de ce que Lafayette et Bailly avaient versé le sang des signataires au Champ-de-Mars, en faisant exécuter la loi martiale; malgré le mot de *Robespierre*: « Mes amis, tout est » perdu, le roi est sauvé », on réconcilia le monarque avec le peuple.

On ouvre les portes du palais des Tuileries; on laisse au public le libre accès du jardin : et on offre au monarque la charte constitutionnelle en lui laissant le droit de l'accepter ou de la rejeter dans telle ville qu'il voudra choisir pour le lieu de sa résidence à cet effet.

Louis XVI, après avoir déclaré qu'il ne quittera point Paris, sanctionna, le 16 septembre 1791, purement et simplement la constitution au sein de l'assemblée nationale, et après avoir prêté le serment de faire exécuter les lois, il dit : « Puisse cette grande et mémo-
» rable époque être celle du réta-
» blissement de la paix, de l'union,
» et devenir le gage du bonheur du
» peuple et de la prospérité de l'em-
» pire ».

Il se fit un changement dans l'assemblée constituante qui devait être

très-avantageux à la nation et au roi. Lafayette et Bailly se prêtaient avec zèle à procurer au monarque tous les adoucissemens que comportait sa situation. Les jacobins furent divisés : la partie la plus raisonnable abandonna des motionneurs insensés et des démocrates absurdes pour aller fonder aux *Feuillans* une nouvelle société ; elle donna à ses membres le titre d'amis de la *constitution*. La société établie aux jacobins de la rue St.-Honoré, aurait dû être fermée après l'expédition du Champ-de-Mars ; mais on laissa subsister cet antre de discorde, où tous les factieux avaient leurs agens, et qui était alors maîtrisée par les partisans du duc d'Orléans. Enfin, l'assemblée constituante qui aurait dû garder les rênes, veiller encore quelques années au maintien de son ouvrage, terminer la grande querelle élevée entre

entre les monarchistes et les démocrates, les royalistes et les constitutionnels, appelle une seconde assemblée législative.

Nous ne parlerons point de la composition de cette assemblée. C'est par les œuvres qu'il faut juger ces législateurs, que les amis de la constitution choisirent en quelques lieux, mais que les orléanistes et les jacobins élurent dans presque toutes les grandes villes de la France. Les uns venaient avec l'intention de défendre la constitution monarchique adoptée par le roi; les autres avec le désir de changer la dynastie et de porter au trône le duc d'Orléans. Mais le plus grand nombre parmi ces derniers, avaient alors une arrière-pensée; ils voulaient tout bouleverser, tout détruire, pour amener un ordre de choses favorable à leur ambition, et éta-

blir la république démocratique sur les ruines de l'antique monarchie des Gaules et de la monarchie constitutionnelle.

Insulter le roi, dénoncer un prétendu *comité autrichien*, calomnier la reine, accuser tous ceux qui s'opposaient à leurs projets; affecter de donner à ces derniers les qualifications de modérés, de royalistes, d'aristocrates; attaquer la constitution toutes les fois qu'ils avaient l'avantage et qu'ils pouvaient le faire impunément; favoriser les séditieux, flatter d'Orléans en certaines circonstances, mais toujours avec une arrière-pensée; préconiser les principes populaires, appeler par leurs vœux, par leurs discours, par leurs intrigues, un changement dans le mode de gouverner la France: telle fut la conduite de la minorité de l'assemblée législative; mais mino-

rité fortement exaltée, et capable de tout entreprendre pour réussir.

La faction d'Orléans s'agitait, et jamais elle n'avait conçu de plus grandes espérances. Elle excita des soulèvemens à raison du prix du sucre. Elle solda les brigands qui pillèrent les boutiques des épiciers. Elle entreprit d'empêcher l'arrivée des blés dans Paris. Elle engagea les habitans des campagnes à retenir leurs envois. Elle excita des désordres, notamment à *Evreux*, à *Etampes*, à *Corbeil*. Le projet était d'exciter un grand soulèvement. Un des ministres du roi, dans une proclamation, dénonça les projets des factieux. « On prépare, disait-il, un grand complot, car Paris est cerné; il l'est par des meneurs qu'on désignait autrefois sous la qualification de gens de distinction. On les reconnaît à leur langage et au beau

linge qu'ils portent sous des haillons ». Ce ministre, jacobin dans le cœur, et constitutionnel dans les formes, secondait précisément tous ces orateurs qui saisissaient l'occasion pour déclamer contre le fanatisme des prêtres, l'aristocratie des ex-nobles, les attentats des royalistes, et les intelligences des émigrés avec les ennemis de la France.

Le roi était profondément affligé de tous les troubles auxquels il ne pouvait remédier ; il n'avait pas assez de force pour résister aux factieux, et les fonctionnaires publics, pleins de méfiance, craignant de déplaire à l'assemblée et au peuple, hésitaient et refusaient souvent d'obéir : le mal était à son comble. Louis XVI se plaignait amèrement dans une lettre qu'il adressa à *Monsieur*, et qui fut interceptée. Ce fut à la même époque qu'il parut un

manifeste des princes français, et que l'assemblée rendit un décret qui déclara suspect de conspiration contre l'état, tous les Français rassemblés et armés au-delà des frontières, ordonna le séquestre de leurs biens, déclara, s'ils étaient encore rassemblés et armés au 10 janvier 1792, qu'ils seraient reconnus coupables de conspiration, punis de mort, et leurs biens confisqués au profit de la nation, sans préjudice des droits des femmes, enfans et créanciers légitimes : elle ordonna en outre que le présent décret fût porté le même jour à la sanction du roi.

Louis XVI crut qu'il devait, avant d'approuver ou de rejeter cette loi sévère, écrire au comte d'Artois. Il disait : « Vous avez connaissance » du décret de l'assemblée natio- » nale relatif aux Français éloignés » de leur patrie; je ne crois pas de-

» voir y donner mon consentement,
» aimant à me persuader que les
» moyens de douceur rempliront
» plus efficacement le but qu'on se
» propose. Les diverses démarches
» que j'ai faites auprès de vous ne
» peuvent vous laisser aucun doute
» sur mes intentions ni sur mes
» vœux. La tranquillité publique et
» mon repos sont intéressés à votre
» retour. Epargnez-moi les regrets
» de concourir à des mesures sévères
» contre vous.... Consultez votre vé-
» ritable intérêt.... Cédez au vœu des
» Français et à celui de votre roi....
» Cette démarche de votre part sera
» une preuve de vos sentimens pour
» moi, et vous éprouverez la conti-
» nuation de ceux que j'ai toujours
» eus pour vous ».

La lettre du roi indisposa les royalistes, et fit murmurer une partie de l'assemblée. On pressa le roi de sanc-

tionner le décret. Il y apposa *son veto* parce qu'il le trouvait trop sévère, et que son cœur trop paternel voyait encore des enfans dans ces émigrés que la violence, la crainte, leur intérêt ou l'amour des singularités, avaient engager à quitter la France. Il fit nne nouvelle proclamation pour les inviter à rentrer dans leur patrie. On sait que toutes ces proclamations furent infructueuses. Au-delà du *Rhin* on regardait le monarque comme prisonnier. Si le monarque est libre, disaient les émigrés, qu'il choisisse telle ville qu'il lui plaise, et que loin des factieux qui l'oppriment, il donne sa sanction à la constitution nouvelle : nous reconnaîtrons qu'il est libre, et nous obéirons. M. *de Calonne* écrivait en Angleterre, que le roi, à la tête de ses armées, de ses soldats fidèles, signe l'acte cons-

titutionnel, tous les Français se soumettront.

Louis XVI, dans une telle occasion, ne savait à quoi se résoudre ; les émigrés, comme tous les Français, étaient ses enfans ; comment pouvoir consentir à perdre des hommes qui n'étaient rebelles que pour sa cause, et qui n'avaient point honte de faire les plus grands sacrifices pour défendre sa personne, l'antique constitution et les priviléges de la couronne. Parmi ces émigrés, se trouvaient des amis, des parens, des frères, et des frères chéris! Louis dut hésiter.

Bailly n'était plus maire de Paris, *Pétion* lui succédait. Et une chose inouie, six mille votans, dans une ville où la population était immense, l'avaient élu. L'argent du duc d'Orléans avait acheté les six mille suffrages, et les menaces avaient éloi-

gné les autres citoyens, qui, depuis le jour de la fédération, semblaient avoir perdu tout leur enthousiasme, ne plus vouloir s'occuper des affaires publiques, et se montraient tout-à-la-fois égoïstes et indifférens.

Les comptes rendus par Bailly sur la situation de Paris, les subsistances et les magasins, furent très-satisfaisans. Le roi ayant appris que deux administrateurs avaient donné leur démission, se rendit à la Halle-aux-Blés, y fut reçu par les employés, avec des transports de joie, prit tous les renseignemens nécessaires, et le jour même remit l'administration des subsistances au département.

Alors l'assemblée nationale prononça une amnistie en faveur des brigands d'*Avignon*. Elle parut céder au désir des jacobins, et ce décret atroce, qui indigna toute l'Europe, épouvanta les gens de bien,

fut le signal de l'impunité de tous les forfaits commis, ou qui devaient être commis par la suite.

Nous ne rappellerons pas ici les insultes particulières faites au roi par l'assemblée nationale elle-même, qui, dès sa première session, prétendait que le roi ne devait plus être appelé *sire, votre majesté*, mais le *roi des Français*. Nous ne dirons pas que tous ces députés si constitutionnels, dès leur arrivée, furent très-prompts à se montrer tels qu'ils étaient; une partie, et il faut l'avouer, c'était la majorité, composée de gens de bien, de propriétaires, et d'hommes prudens et éclairés, se déclara franchement pour la constitution. On les appela les *constitutionnels*. Leurs adversaires les nommaient *royalistes, monarchistes, modérés*. Quelques-uns, doués de grands talens,

peu attachés au monarque, voulaient une monarchie mixte ; les *montagnards* qui s'étaient placés dans une des parties les plus élevées de la salle, s'honoraient du titre de *jacobins*, et déguisaient peu le désir qu'ils avaient de démocratiser, et de s'emparer des rênes du gouvernement.

Le roi persistait dans son refus de lever son *veto* mis aux décrets contre les émigrés ; il avait refusé également de le faire pour le décret relatif aux prêtres insermentés. On accuse Louis de favoriser les espérances des premiers, d'entretenir l'opposition des seconds. On parlait d'un comité autrichien existant aux *Tuileries*, qui secondait les projets des Français au-delà du *Rhin;* on menaçait la ville de Paris et la France entière, de la vengeance des princes et des nobles, qui, disait-on, étaient armés, entretenus et soldés par l'Au-

triche. On annonçait que cette puissance attendait le moment favorable, qu'elle voulait épuiser nos finances, susciter la guerre civile, se mêler alors de la querelle intérieure, et frapper les amis de la liberté ! On venait de faire déclarer la guerre à l'Autriche; le parti qui désirait cette déclaration était *Brissot*, alors jacobin ulcéré, et qui disait dans un pamphlet : « Vous craignez la guerre » faite par un roi, politiques à vues » étroites, c'est précisément parce » que ce roi parjure doit diriger la » guerre; parce qu'il ne peut la di- « riger qu'en traître....... qu'il faut » vouloir la guerre. C'est l'abolition » de la royauté que j'ai en vue.... » Vous craignez les trahisons; moi, » je n'ai qu'une crainte, c'est que » nous ne soyons point trahis. Vous » avez besoin de trahisons, notre » salut est là; car il existe encore

» de fortes doses de poison dans » le sein de la France, et il faut de » fortes explosions pour l'expulser. » Les grandes trahisons ne seront » funestes qu'aux traîtres, elles se- » ront utiles au peuple, elles fe- » ront disparaître ce qui s'oppose à » la grandeur de la nation française, » *la royauté* ».

Il est donc convenu qu'il faut déclarer la guerre à l'Autriche. Le 20 avril 1792, elle est déclarée à un fils de Léopold II, à François II, qui ne fut proclamé empereur d'Allemagne, que le 14 juillet de la même année.

Pour obtenir l'approbation de Louis XVI, on mit tout en usage : sa prudence fut traitée de dissimulation; ses représentations de rebellion à la volonté générale. Tous les pamphlets crièrent à la trahison; une vile populace répétait en tous lieux, *la guerre*, *la guerre*. Elle se rassem-

blait dans les cours des Tuileries, dans le jardin, sous les fenêtres du roi, et criait à-tue-tête, *la guerre, la guerre*. Enfin, le roi crut qu'il ne pouvait plus résister; il sanctionna ce décret, et nous eûmes cette guerre longue et sanglante. Dans les temps, elle forma ces guerriers qui apprirent à vaincre; qui, étrangers à toutes les intrigues, offrirent le spectacle de soldats citoyens; qui surent bien mériter de la patrie, et ne pouvaient jamais reprocher à Louis XVI, ni leurs infortunes, ni leurs blessures, ni la mort de leurs camarades, puisque le monarque avait tout fait pour s'opposer à cette mesure injuste, et que le drapeau tricolore ne fut alors levé que pour reverser la royauté, et fonder la république de 1793. Heureuse la nation française, après tant de calamités, de troubles, de désordres,

de crimes et d'opposition, de devoir à ces braves guerriers la république du 18 brumaire qu'ils ont fondée.

La garde constitutionnelle du roi est supprimée; on remplit les prisons des personnes les plus attachées à la famille royale; on les traduit devant la haute-cour nationale, on propose déjà *l'attaque*. Pétion oppose à la garde nationale trente mille piques, fabriquées, disait-on, pour repousser l'ennemi s'il tentait une invasion. Ceux à qui cette arme fut livrée, prirent le nom de *sans-culottes* : tout semblait annoncer une terrible catastrophe.

Louis XVI était pour ainsi-dire abandonné; il avait, selon le caprice de l'assemblée, pris, congédié, repris ses ministres. Il avait toujours cédé, et peut-être avec une complaisance coupable, aux volontés de ses ennemis. Une partie de

la nation croyait à la trahison de la cour, à l'existence du comité autrichien, depuis que nos armées avaient été battues devant Mons. Insensés, qui ne voyaient pas que les armées avaient été désorganisées par les ennemis du roi, et que dans les rangs, on avait placé des cannibales, les assassins de *Théobalde Dillon*, leur commandant. En vain quelques partisans courageux de la constitution, plaidaient pour elle et pour le roi; en vain le député Ribbes eut le courage de dénoncer au corps législatif la faction d'Orléans, et le duc lui-même; en vain des hommes prudens essayèrent de concilier tous les partis, de s'opposer à l'orage, de sauver la constitution, le moment de sa chute approchait; le peuple égaré se déclarait l'ennemi de son roi, de Louis XVI. Les brigands étaient ar-

rivés, les *sans-culottes* réunis, les chefs de la conspiration nommés, les honnêtes gens épouvantés, les premiers actes d'hostilité commencés. Le roi était résolu de ne plus fuir; la reine avait fait le sacrifice de sa vie; ces deux époux avaient juré de ne se quitter jamais. Les ennemis du trône, de la constitution et du roi, profitèrent du renvoi de Dumouriez, de Servan, de Clavières et de Roland, pour produire l'insurrection du 20 juin. Elle fut annoncée à la barre de l'assemblée, par ce discours de l'orateur des Marseillois, qui fut applaudi par les députés: « La liberté française est menacée; les hommes du midi sont prêts à marcher pour la défendre; le jour de la colère du peuple est enfin arrivé; ce peuple qu'on a voulu toujours égorger ou enchaîner est las de parer des coups, il veut en porter

et anéantir les conspirations. Il est tems que ce peuple se lève ; ce lion généreux, mais courroucé, va sortir de son repos pour s'élancer sur la meute des conspirateurs. La force populaire fait votre force, employez-la : point de quartier, puisque vous n'en avez point à espérer. Le peuple français vous demande un décret qui l'autorise à marcher avec des forces plus imposantes que celles que vous avez decrétées : ordonnez et nous marcherons vers la capitale et les frontières. Vous ne refuserez pas l'autorisation de la loi à ceux qui veulent aller mourir pour la défendre ».

Enfin, la fatale journée du 20 juin est arrivée. Nous croyons devoir, pour satisfaire nos lecteurs, extraire les détails qui concernent cette journée de l'ouvrage que nous avons cité plusieurs fois, de l'Examen im-

portant de la vie privée et publique de Louis XVI, et nous y ajouterons quelques faits qui nous sont particulièrement connus.

Dès le matin, Panis et Sergent, officiers municipaux, dirigèrent l'attroupement du faubourg St.-Antoine. Santerre marchait à la tête des séditieux, dont le nombre fut augmenté par la réunion des bandits du faubourg St.-Marcel; spectacle horrible à voir, rassemblement plus hideux que celui qui parut à Versailles. Trente mille hommes et femmes marchaient divisés en trois bandes, et défilèrent pendant quatre heures dans la rue St.-Honoré, d'où ils vinrent inonder le sein de l'assemblée, dont ils forcèrent les barrières. Le Carrousel, les cours, les terrasses et le château en un instant sont remplis. On n aperçoit que des hommes armés de piques, et

des femmes agitant des sabres, des bâtons et des poignards. Un canon démonté de son affût est porté à force de bras dans la salle des gardes. La porte de l'œil de bœuf était fermée ; on la secoue ; elle allait être brisée. C'en était fait de la famille royale : un homme, un seul homme arrêta de sa main ces tigres altérés de sang. Cet homme, ce fut Louis XVI. Il court à la porte et crie aux Suisses qui la gardaient : « Ouvrez, ouvrez, je ne dois rien » avoir à craindre des Français ». On obéit : des forcenés s'élancent et crient : *où est-il? où est-il? que nous l'égorgions*. Les Suisses de sa garde tirèrent leurs épées : « non, » non, leur dit tranquillement le » roi, remettez vos épées dans le » fourreau, je vous l'ordonne ».

Cependant, quelques personnes qui étaient auprès du roi, l'entraî-

nent au fond de la chambre ; il s'arrête à la troisième travée, entouré de quatre grenadiers de la garde nationale, et appuyé sur *Acloque*, un des commandans de cette garde. Quelques misérables crient, comme on entraîne le roi : Où est la reine ? nous voulons sa tête ? La princesse Elizabeth, qui n'avait point voulu quitter son frère, dans ce danger, se tourne vers les assassins, présente sa poitrine à leurs poignards, et leur dit avec fermeté : La voici la reine. Non, non, s'écrient deux ou trois serviteurs qui l'accompagnent, ce n'est point la reine, c'est madame Elizabeth. « Hé! messieurs, de grace, leur » dit la princesse, ne les détrompez » pas, ne vaut-il pas mieux qu'ils » versent mon sang que celui de ma » sœur ? » Elle se plaça ensuite à côté du roi ; là, appuyée sur un de

ses écuyers, de sorte que tous ceux qui entraient étaient obligés de passer devant elle, elle était comme un ange tutélaire, dont la vertu servait de bouclier à son frère.

La reine n'avait pu suivre son époux, lorsqu'il était allé au devant des assassins ; on l'avait retenue malgré elle. En vain, elle criait, ma place est auprès du roi, ma sœur ne doit pas être seule à lui servir de rempart ! On lui répondit : Votre place est auprès de vos enfans. Cependant elle était parvenue jusqu'à la chambre du conseil : là on l'arrête et on fait ranger en travers, la table derrière laquelle on la contraint de rester avec ses femmes. Elle demande ses enfans, qu'on lui apporte et qu'on place sur la table. Elle s'assied alors, environnée de plusieurs dames de sa cour; une double haie de gardes nationales se

place devant elle, et une autre haie, sur quatre de hauteur, défend les issues des deux extrémités.

Pendant ce tems, le roi était environné d'assassins. Un jeune homme de vingt-deux ans, d'un extérieur agréable, ne cessait de crier qu'il fallait égorger toute la famille royale, il s'appelait *Clément*. Un autre jeune monstre appelait à grands cris la mort sur le roi et sur sa famille; celui-ci se nommait *Bourgoing*. *Clément* et *Bourgoing*, quels souvenirs! et dans quelles circonstances! Un autre d'une figure extrêmement hideuse, figurait dans cette scène d'horreur; il se taisait et se contentait de fixer le roi en faisant des contorsions effroyables : il portait sur sa tête un long bonnet de carton, sur lequel était écrit, *la mort*.

Quand donc nous enverrez-vous

la tête du roi et celle de la reine? s'écriaient les bandits qui étaient restés dans les cours ou dans les jardins, ceux montés aux fenêtres des étages élevés, ceux enfin qu'on voyait jusques sur les toits.

Legendre parut aussi dans cette scène d'horreur. Un des scélérats qui l'accompagnaient, mit un bonnet rouge sur la tête du roi; un autre criait, où est-il, que je le tue! et il brandissait un bâton, armé d'un long dard. Un garde national le saisit, le fait tomber aux genoux du monarque, et lui fait crier *vive le roi*. Un troisième présente à Louis XVI une bouteille de vin, et lui demande de boire à la santé de la nation. Aussi confiant qu'Alexandre, il applique ses lèvres au vase qu'on lui présente.

Legendre crie que le peuple a des demandes à faire: Louis répond avec

avec fermeté, que ce n'est ni le moment de proposer, ni celui d'accorder.

Santerre resté dans les cours, s'indignant de ce que le sang ne coule pas, croit que sa présence déterminera le carnage. Il monte, suivi d'une troupe de frénétiques : aussi-tôt tout l'intérieur du château retentit des cris de vive Santerre ! Vive le faubourg St.-Antoine! Vive les sans-culottes! Santerre, persuadé qu'il lui serait plus facile d'obtenir la mort de la reine que celle du roi, passe dans la salle où était cette princesse : la foule s'y précipite avec lui. Une femme, vomissant les propos les plus impurs, jette sur la table un bonnet rouge et des rubans aux trois couleurs ; elle exige que le dauphin en soit affublé ; on lui obéit.

Santerre, à la vue de la reine,

parait interdit. On suffoquait dans la salle : on le prie de faire évacuer le peuple. Il s'appuie alors sur la table, fixe la reine et lui adresse ces mots : « Eh ! madame, ne crai-
» gnez rien, je ne veux pas vous
» faire du mal ; je vous défendrai
» plutôt ; mais songez qu'on vous
» abuse, et qu'il est dangereux de
» tromper le peuple ». Santerre ordonne la retraite et l'on se retire.

Pétion n'avait point encore paru. On le vit enfin ; mais lorsqu'il fut bien démontré à la faction que la journée était perdue pour elle : on ouït, en effet, dire à Santerre, dans le jardin : *Le coup est manqué.*

Pétion monte sur un tabouret, et dit au roi : Sire, vous n'avez rien à craindre ; « Rien à craindre, ré-
» pondit Louis avec émotion ! l'hom-
» me de bien qui a la conscience
» pure ne tremble jamais ; il n'y a

» que ceux qui ont quelque chose » à se reprocher, qui doivent avoir » peur. Tiens, ajouta-t-il, en pre- » nant la main du grenadier qui » était à côté de lui, donne-moi ta » main, mets-la sur mon cœur, » et dis à cet homme s'il bat plus » vîte qu'à l'ordinaire ». Pétion confus, ne répliqua rien, il se tourna vers le peuple et lui adressa cette courte et très-étonnante harangue : » Citoyens et citoyennes, vous avez » commencé la journée avec dignité » et sagesse ; vous avez prouvé que » vous étiez libres, finissez de » même, avec dignité, et faites » comme moi, allez vous cou- » cher ». La foule évacua les appartemens et se retira.

On nous a conservé les détails de ce qui se passait au-dedans du château, voici ce qui se passait au-dehors. Il y avait parmi le peuple

armé une diversité d'opinions singulières ; ce qui prouve qu'il existait un secret, et qu'il n'était connu que des chefs. Les assassins étaient nombreux, et il leur fallut beaucoup de tems pour défiler. Il devait y avoir un signal pour commencer, et plusieurs porteurs de piques disaient : on n'a pas encore donné le signal. Quelques hommes groupés se plaignaient de la lenteur des assassins. « Il faudra s'en retourner. Ils ne feront rien. Voilà encore une journée perdue, pour un misérable écu». Les cris de la multitude étaient; à bas M. *Veto* ; à bas la reine ; vive la convention nationale, Pétion, les braves fédérés et les sans-culottes. Dans le jardin, on pouvait distinguer sur les visages l'intérêt que chacun prenait aux événemens. Les vrais royalistes écoutaient, parcouraient le jardin, se demandaient

des nouvelles les uns aux autres, et professaient tous la même opinion que dans cette soirée le roi perdrait la vie.

Manuel, procureur de la commune, parut dans le jardin; il fut abordé, questionné par plusieurs individus. Quelqu'un lui demanda, assez haut, « est-ce que le roi a des dangers à courir? — Je ne crois pas, répondit Manuel; il n'a qu'à se démettre ». Les membres de la société des jacobins, qui n'étaient pas en séance haranguaient les pelotons de piquiers armés, qui, fatigués de la longueur de la séance, se reposaient sur leurs armes, et parlaient de retourner dans les faubourgs. Il faut en finir aujourd'hui, disaient certains personnages, et les agitateurs applaudissaient. On avait placé une ligne de gardes-nationales sur la terrasse; elle était là pour garder

les passages ; elle avait été forcée. Un officier supérieur vint reprimander les troupes et leur dit : « Serrez les rangs, vous avez laissé entrer trop de monde ; c'est une confusion là-haut ; on s'y étouffe. Ne laissez plus passer personne. On ne pourra rien finir d'aujourd'hui. » Un homme à l'air farouche traversait les rangs ; il portait un morceau d'une couverture qu'il disait appartenir au lit du roi, on se presse autour de lui, on l'interroge. « Il n'y » a pas moyen, dit-il, cet homme » en impose ».

Il était minuit, et la famille royale est rassemblée, des femmes rappellent les horreurs de la journée ; madame Elizabeth pleurait ; la reine embrassait son fils ; madame royale causait tranquillement avec sa bonne amie *Ernestine* ; de temps en temps ces deux aimables enfans contem-

plaient le roi. *Louis* se promenait, il s'arrête un instant devant la *reine*, elle le regarde, sourit, et lui montre le dauphin. Louis XVI saisit sa main et lui dit : Que de chagrins je vous cause. « Je suis votre épouse, ré» pondit la reine ». Le monarque se retourna, une larme s'échappa de ses yeux. Bientôt ces illustres malheureux se retirèrent dans leurs appartemens.

Le roi mande *Pétion*. — Eh bien! M. le maire, dit le roi, le calme est-il rétabli. — Sire, le peuple vous a fait ses représentations, il est tranquille et satisfait. — Avouez, monsieur, que la journée d'hier a été d'un bien grand scandale, et que la municipalité n'a pas fait pour le prévoir, tout ce qu'elle aurait pu faire. — Sire, la municipalité a fait tout ce qu'elle a pu et dû faire ; elle mettra sa conduite au grand jour, et l'opinion pu-

blique la jugera. — Dites la nation entière. — Elle ne craint pas plus le jugement de la nation entière. — Dans quelle situation se trouve en ce moment la capitale? — Sire, tout est calme. — Cela n'est pas vrai (l'insurrection devait recommencer le lendemain). — Sire, — Taisez-vous. — Le magistrat du peuple n'a pas à se taire quand il a fait son devoir, et qu'il a dit la vérité. — La tranquillité de Paris repose sur votre responsabilité...... C'est bon..... retirez-vous. — La municipalité de Paris connaît ses devoirs, elle n'attend pas pour les remplir, qu'on les lui rappelle. » Quelques jours après le département suspendit de ses fonctions le maire, et le procureur-syndic de la commune. Le roi fit dresser un procès-verbal. Au moment où il était rédigé par le juge-de-paix de la section des Tui-

leries, on vint annoncer qu'un nouveau rassemblement avait lieu. Cinq ou six individus parcouraient les rues; mais la masse des turbulens était fatiguée, les honnêtes-gens murmuraient, la garden-ationale paraissait indignée; cependant on battit le rappel; la reine vola auprès de son fils. « Eh quoi, maman, lui dit » avec ingénuité le jeune prince, » *est-ce qu'hier n'est pas encore » fini?* » *Marie-Antoinette* ne répondit rien, elle essuya des pleurs qui coulaient de ses yeux. Le même jour, à l'assemblée, nous ouïmes le discours suivant:

Girey-Dupré rédigeait les séances du journal de *Brissot*. Il entre dans la loge des journalistes; appele *Chabot*, qui était assis au second rang, sur *la Montagne*; et dans l'angle de la loge, ils eurent ensemble cette

conversation. Eh bien! dit Chabot, il n'y a rien aujourd'hui. — Ajourné. — Le gros *cochon* (c'est du roi dont il parlait), en est quitte pour la peur. — Ils ne savent pas s'entendre. — Ils n'ont pas osé frapper ; puis il n'y avait pas d'ordre, on a laissé faire tout au hasard. — A ce soir ; à l'assemblée. — Où? — Tu le sais, avant un mois, le gros cochon ne sera plus ».

Nous ignorons si la séance dont parlait Girey-Dupré et Chabot, eut lieu ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que Danton, dont ils étaient alors les grands admirateurs, conçut, enfanta, et organisa la journée du *dix août*.

Avant l'exécution du plan de Danton, on avait ourdi une nouvelle conspiration, dont le roi eut connaissance. On devait assassiner la reine,

se rendre maître de la personne du roi. Si on ne parvenait pas à faire prononcer sa déchéance, on devait se porter au château, et à l'assemblée; on se serait emparé d'elle et du roi, on les aurait obligés de partir ensemble, et après leur départ on aurait égorgé tous les proscrits.

Le roi fut instruit par les ministres, par le petit nombre d'amis qui lui restaient; car, il faut l'avouer, la majorité des parisiens était ou séduite ou égarée; elle accusait le roi, ou semblait croire à ses accusateurs. Les gens sages et prudens se dérobaient à tous les regards, et ne doutaient plus que dans cette lutte inégale le roi ne succombât. Louis était lui-même convaincu de cette vérité: il parut céder à l'orage, et ne vouloir plus s'opposer au projet des factieux; mais aussi il persista dans la noble résolution de ne rien

faire qui pût servir les projets de ceux qui voulaient qu'il abdiquât; il fit dresser un procès-verbal comme nous l'avons déjà vu, fit entendre ses plaintes à tous ses sujets.

Dans une des proclamations qu'il fit, on remarquait ces mots : « Si » ceux qui veulent renverser la mo- » narchie, ont besoin d'un crime de » plus, ils peuvent le commettre. » Dans l'état de choses où elle se » trouve, le roi donnera, jusqu'à » son dernier soupir, l'exemple du » courage et de la fermeté ».

Après avoir rempli les devoirs de roi, il crut qu'il devait ne point négliger ceux de prince catholique, que la mort environnait de toutes parts; il fit son testament, reçut les secours de la religion, et attendit tout du ciel, et rien des hommes.

Il était si persuadé de sa fin prochaine, que M. *Bigot-de-Sainte-*

Croix, se défendant d'accepter le ministère, en motivant son refus sur des raisons, il lui dit : « Que de difficultés pour être ministre d'un roi de quinze jours » !

Le premier août était le jour fixé pour l'insurrection assassine ; mais tous les Marseillais n'étaient pas encore arrivés, on ajourna au 10 août.

Cependant *Pétion* et *Manuel* se faisaient un devoir, ou un jeu (on ne sait lequel des deux affirmer) d'épouvanter le roi ; ils lui répétaient que s'il ne prenait la fuite, il serait massacré ; ils avaient une intention perfide : chaque soir, chaque nuit, tout-à-coup on donnait l'alarme au château. On employa pour effrayer le roi, même les exercices religieux. L'auteur des mémoires de la conjuration d'Orléans, nous a conservé le souvenir d'une anecdote de la plus grande authenticité. « Nous assis-

tions ce soir-là aux vêpres du château. Les musiciens de la chapelle du roi (il en est qui existent encore) prirent plaisir à annoncer à Louis sa chute prochaine. C'était un dimanche : ils exécutèrent avec une telle affectation, avec une joie si bruyante, des ris si sardoniques ces paroles du *Magnificat*, *Deposuit potentes de sede*, que chacun comprit à merveille que ces malheureux célébraient d'avance la mort du roi, dont les bienfaits étaient le seul soutien de leur vie. Le chant féroce de ces musiciens, la majesté du lieu, la présence des victimes, (l'indignation des spectateurs) tout contribuait à remplir les âmes de sinistres pressentimens. Louis seul se montra impassible : une fois il fixa, son fils, et leva les yeux au ciel ; la reine, la princesse sa sœur, et madame royale, fondaient en lar-

mes. La première assura le soir que nul outrage ne lui avait plus cruellement déchiré le cœur, que ce malheureux *Deposuit potentes de sede.*

Tandis que Lafayette jouait gauchement le rôle de *Fabius*, et tâchait d'épouvanter les jacobins qui lui faisaient peur ; ces derniers prenaient de grandes mesures. Un instant on crut la paix possible. *Lamourette*, député, voit les dangers de la patrie dans les divisions du sénat. « Que ceux, dit-il, qui abjurent et exécrent la république et les deux chambres, se lèvent » ; et tous se lèvent simultanément et vont s'embrasser. Le roi apprend cette réunion, il court s'y joindre, et dans la simplicité de son cœur, il croit que les haines sont étouffées, que l'Empire est sauvé. « Messieurs, leur dit-il, » j'ai appris avec la sensibilité la » plus vive, la réunion qui vient de

» s'opérer dans le corps législatif : je » la désirais depuis long-temps ; mon » vœu est enfin accompli. La nation » et le roi ne feront qu'un. La cons- » titution est le point de ralliement » des Français ; le roi en donnera » l'exemple ». On applaudit, on bénit ou l'on paraît bénir le roi : et l'infortuné Louis ignorait que l'assemblée faisait déjà l'essai de ces réconciliations qui trompent les gens de bien, les rendent imprudens et deviennent le signal des terribles effets de la haine ou de la vengeance. Les jacobins, à leur séance du soir, tournèrent en ridicule la démarche du roi.

Enfin les jacobins triomphaient ; seuls votans dans les sections, ils avaient juré la déchéance : d'Orléans, implacable, voulait la mort de la reine et du roi : le monstre ! il osait encore croire à la force de son parti parce qu'il avait des mil-

liers de brigands à sa solde ; mais déjà il faisait horreur aux jacobins eux-mêmes. On laissait ses partisans se placer dans les rangs, parce qu'ils étaient plus scélérats ou plus audacieux.

Le 9 août, les membres, les officiers commandans les postes aux Tuileries, le roi lui-même fut averti que le château serait attaqué le lendemain, et qu'il n'y aurait pas de quartier. Tout ce qui s'était passé au festin qui avait eu lieu sur les boulevards du Temple, au *Cadran bleu*, était connu ; les ennemis du roi n'en faisaient point un mystère : *Girey-Dupré* qui avait été reçu à la fin du repas dans une des salles du *Cadran bleu*, dévoilait hautement ce qui avait été dit et résolu : on remarqua dans ce qu'il disait une mesure horrible ; il ne s'agissait rien moins que d'incarcérer après la déchéance du

roi, vingt mille pétitionnaires signataires de plaintes formelles contre la conduite des magistrats qui avaient permis, et des citoyens qui avaient laissé violer l'asile du premier magistrat constitutionnellement élu par le peuple.

Louis XVI, dans la nuit du 9 au 10 août, ne se coucha point; il se jeta sur son lit tout habillé, il reposa environ une heure. Le ministre de l'intérieur venait de recevoir un billet, et sur-le-champ il le communique au roi. Il était ainsi conçu : « S'il vous reste quelque amour pour votre roi, et que la fuite soit possible, conseillez-le de fuir : on peut sauver la reine et M. le dauphin, tout est préparé. On attend la réponse au guichet du Carrousel ; votre domestique connaît celui à qui cette réponse doit être livrée. Si le roi ne peut pas, ou ne croit pas

devoir fuir, point de défense. Renvoyer les Suisses, s'entourer des gardes nationales de service, écarter les bataillons (ils ne sont pas pour le roi), demander une députation nombreuse de l'assemblée, l'obtenir, attendre tout de la bonté de sa cause et du ciel ». Le roi lut et ne fit sans doute aucune réponse. L'inconnu attendit jusqu'à trois heures au guichet, le jour paraissait; le domestique revint sans réponse; on se retira.

Cependant le sinistre et lugubre bruit du tocsin se faisait entendre. Auprès du roi s'étaient réunis quatre cents personnes mal armées dont les unes furent comblées des bienfaits du roi; les autres étaient des royalistes de la vieille monarchie, et qui savaient encore aimer, respecter et mourir pour leur roi. Dans la cour du château on avait placé une partie du régiment des

Suisses, ils étaient au nombre de 900, y compris 45 officiers. Parmi les généraux de l'ancien régime qui offrirent leur service au roi, se trouvait le maréchal de *Mailly*, fort-avancé en âge, et dont les mouvemens étaient très-lents. Lorsque Louis XVI vit arriver les premières phalanges des *Marseillais*, traînant plusieurs pièces de canons ; il saisit le bras du maréchal, et lui dit : » Général, je ne vous abandonne pas » aujourd'hui, et je mourrai à côté » de vous ».

La défense était impossible, et l'attaque exposait le roi aux plus cruelles vengeances.

Tandis que le monarque est livré à de vives inquiétudes, que les ministres ne savent que résoudre, Chabot, au faubourg Saint Antoine, presse les conjurés de se réunir. Danton, dans Paris, harangue les

chefs des Marseillais, et obtient que les sections s'emparent de la souveraineté, nomment des commissaires et suspendent la municipalité. Il était 6 heures du matin, et déjà la place *de Grève* est remplie d'une foule innombrable ; déjà des pelotons de conjurés se rendent en désordre dans la rue St.-Honoré, et sur les quais. Tous ces hommes sont armés ; et chacun bien convaincu que la journée sera sanglante, que les lois seront sans pouvoir et l'anarchie à son comble, ne songeait qu'à sa défense personnelle. Mais les cannibales, chargés de commencer l'attaque, font retentir des cris de meurtre, de vengeance, *à bas M. Veto, à bas. La déchéance.*

A 7 heures et demie le sang avait coulé. Des victimes avaient été immolées aux *Feuillans de la place Vendôme*, et déjà leurs têtes étaient

promenées par des brigands dans *la rue St.-Honoré*. Les bataillons des sections qui avoisinent les Tuileries se forment, et tous les citoyens saisis d'effroi paraissent irrésolus, ils n'osent exprimer leurs vœux, et attendent l'événement.

Le matin, le roi avait passé en revue quelques bataillons, composés de plusieurs individus qui tenaient encore à la monarchie ; mais surveillés par les partisans des factieux, ils se contentaient du cri impuissant de vive le roi. Un ordre imprudent avait été donné par *Pétion*, à *Mandar* qui commandait la garde nationale de service au château, de repousser la force par la force.

Les Marseillais, quelques Bretons à cheval (ou gens qualifiés ainsi pour avoir l'air d'être étayés par l'universalitédes départemens), des ouvriers égarés, des scélérats re-

connus, bien reconnus pour tels, quelques fanatiques des opinions nouvelles, encombraient la place du *Carrousel.* Leurs canons étaient posés et dirigés sur le château. La tête de la colonne des Marseillais était en face de la porte des Tuileruies où l'on avait mis une barrière. Là, des cris de mort se faisaient entendre, et des injures étaient adressées, tantôt *au roi*, tantôt à *la reine*, et souvent aux *Suisses.*

En ce moment on délibérait encore au château. Le roi avait mandé le département. Il avait obéi. Il était à son poste à côté du monarque; l'assemblée nationale avait refusé d'envoyer la députation que Louis XVI désirait d'obtenir. C'est alors où le danger paraît à son comble, que Rœderer, quelques officiers municipaux et un des ministres, proposent au roi de se retirer avec sa

famille dans le sein de l'assemblée nationale, pour ôter, lui dirent-ils, tout prétexte aux Marseillais de dire qu'il avait été l'aggresseur, et de faire aucune insulte au château.

Louis hésite; la reine montre la plus grande répugnance. « Madame, voulez-vous, dit Rœderer, voir devant vous massacrer le roi et vos enfans »? La reine cède. Enfin tout-à-coup le roi paraît décidé. « Allons, dit-il, encore ce dernier sacrifice » ; et Louis se met en marche. On est près de la terrasse des Feuillans, et des cris séditieux retentissent : *le roi tout seul*; *point de femmes*, *point de femmes*. Trois cents Suisses entouraient le roi, une partie de la garde du château, et un très-grand nombre de personnes qui, le matin, étaient venus chercher une mort honorable pour la défense du roi et

de

de la constitution. On pénètre avec bien de la peine dans l'assemblée nationale. Le roi est annoncé comme à l'ordinaire, par les huissiers; il est introduit, et va se placer à côté du président; on lui présente un fauteuil; il dit avant de s'asseoir : « Je suis venu ici pour épargner un grand crime; je me crois toujours en sûreté avec ma famille, au milieu des représentans de la nation : j'y passerai la journée ». Vergniaud occupait le fauteuil; il se hâte de répondre : « Sire, l'assemblée nationale connaît tous ses *devoirs;* elle regarde comme un des plus chers, le maintien des autorités constituées; elle demeurera ferme à son poste, et nous y saurons mourir ». Un membre fait remarquer qu'on ne peut délibérer; que la présence du monarque paralyse l'assemblée. Le roi, la reine, les enfans, madame

Elisabeth, passent dans la loge du *logographe*, qui devient leur première prison. Ainsi, Louis XVI, s'était livré lui-même à ses ennemis en abandonnant le château, ou plutôt il cédait à sa destinée (*).

Laissons Louis à l'assemblée, et transportons-nous sur la place du Carrousel et dans les cours du châ-

---

(*) Nous croyons devoir emprunter ici une note extraite de l'histoire de la conspiration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Égalité, c'est ce qu'on dit de plus raisonnable pour la justification du monarque et la condamnation de ses ennemis.

« Que n'a-t-on pas dit de cette retraite? et que ne diraient pas ceux-là même qui la blâment. Si Louis fût resté au château, et se fût décidé à se battre seul avec quatre cents gentilshommes (ils n'étaient pas deux cents, et ils n'étaient pas tous gentilshommes), mal armés, et une poignée de suisses sans armes (la grande majorité des suisses était ou gagnée ou indiffé-

teau. Ecoutons un témoin oculaire qui va parler, et nous donner des détails. « Il était 9 heures. Un spectacle hideux venait de s'offrir à moi sur la place du palais royal; la tête du beau *Vigée*, mon ami, m'est présentée sur une pique : mon cœur frissonne. A l'instant une bande de gens inconnus, ayant parmi eux des

---

rente), contre plus de cent mille hommes ayant une nombreuse artillerie, bien servie. Ils lui imputeraient tous les malheurs de cette journée. Ils ne manqueraient pas de raisonner ainsi : « Quoi il se voit sans forces et il refuse de se rendre à l'invitation que lui font le département, les officiers municipaux, les ministres, les députés, de se retirer dans l'assemblée nationale ! Croyait-il mieux voir que toutes ces personnes? Ne voyait-il pas au contraire qu'en suivant ce conseil, il ôtait tout prétexte aux marseillais d'attaquer? Pouvait-il se dissimuler qne c'était sa seule présence qui les irritait? Craignait-il que l'assemblée le

hommes armés de piques, traversent cette place et prennent la rue de Chartres. Je me trouve dans les rangs, je les suis; nous pénétrons avec peine sur la place du Carrousel; je quitte la troupe et je tâche de parvenir jusqu'à la porte des Tuileries. Là, on jurait, on blasphémait, on demandait la tête du roi; tour-à-tour on flattait ou l'on menaçait les

---

laissât égorger dans son sein? N'avait-il pas au contraire éprouvé qu'en fesant cette démarche auprès de la première assemblée nationale, il avait déjoué ses ennemis? Que ne tentait-il encore ce même moyen dans cette nouvelle occasion! S'il n'eût pas réussi, sa mémoire serait du moins sans reproche, puisqu'il aurait fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour éviter l'effusion du sang». Ce raisonnement qui, pour tout esprit impartial, a beaucoup de force, prouve qu'il faut être lent à juger les hommes qui se sont trouvés dans des circonstances uniques».

Suisses qui, presque tous ivres, criaient *vive la nation*. Enfin, tout-à-coup, la barrière est rompue, on se précipite, je suis entraîné par le torrent, et me vis à l'entrée du grand escalier. Les gardes suisses, la garde nationale faisaient bonne contenance. Les plus hardis Marseillais se rassemblent, des hommes vigoureux sont réunis; les injures les plus grossières sont prodiguées: rien n'intimide les gardes de cette porte. *Bas les armes, bas les armes*, criait-on de toutes parts aux Suisses. Cinq à six cents hommes de cette garde étrangère étaient en bataille dans la cour; ils furent environnés. Les officiers étaient à la porte et paraissaient indifférens sur les événemens: leur nombre empêchait qu'ils ne fussent injuriés. J'examinais ce beau corps; soudain on s'écrie: on vient de tuer *un Suisse*. Je me retourne,

je cherche, et je vois une vingtaine d'hommes acharnés après trois ou quatre Suisses qu'ils voulaient désarmer. A l'instant un de ces Suisses tombe mort ; un coup de pistolet est tiré ; une grande partie des scélérats se retire; le bataillon qui agite ses armes peut voir ce qui se passe, et distinguer les Suisses des hommes qui veulent les désarmer. Au même instant un commandement se fait, une personne qui entend l'allemand, s'écrie : *ils vont faire feu :* alors une grande partie des Suisses fait feu. La poudre, la fumée, les cris des morts, des mourans et des fuyards, portent l'épouvante : on veut prendre la fuite, on se heurte, on tombe, on se relève, on fuit encore. En un instant la cour du château est presque vide, des fuyards sont dans les angles, et j'ai le bonheur de me trouver vis-à-vis le

passage qui, à droite, conduit de la cour au jardin; ce passage très-étroit, était encombré par la foule; il était impossible de passer. Il fallut attendre. Nous jetons un coup d'œil sur le champ de bataille : il était couvert de dépouilles, d'armes abandonnées; on voyait çà et là des blessés et des morts. Toute l'attention des Suisses se portait sur la grande porte, ils faisaient face à *l'hôtel Longueville*; et dans la place du Carrousel, on entendait un bruit confus, des coups de fusils étaient tirés; bientôt nous pûmes voir la tête de la colonne des Marseillais qui s'était ralliée, n'étant pas poursuivie, franchir la barrière, recevoir le second feu des Suisses, et se précipiter. Le bataillon bat en retraite, on ignore qu'il n'a point de cartouches et qu'il fuit. Tous les pelotons du peuple se rallient du côté des ca-

sernes des Suisses, et des coups de fusil partent de cet endroit. Le bataillon a disparu, il est dans le château, et à l'instant des coups de fusil partent des fenêtres : c'est un feu terrible, une confusion, le canon retentit, les boulets frappent le château, et personne ne fuit, ne se retire, on ne se connaît plus, amis, ennemis, tout est confondu, le château est forcé, les appartemens sont remplis, on jette par les fenêtres les cadavres des Suisses massacrés. Tout ce qui reste à décrire de cette journée horrible est bien connu ; mais il est bien prouvé que les Suisses ont été attaqués ; qu'ils n'avaient pas le dessein de se défendre ; que leurs chefs étaient contraires à toute attaque, et que, sans le massacre des leurs, ils n'auraient pas essayé de repousser la force par la force, et de venger leurs camarades assassinés ».

Pendant ce combat horrible, la famille royale était abreuvée d'humiliations et l'assemblée nationale effrayée, gardait un morne silence, interrompu quelquefois par les cris de *vive la liberté*. Guadet présidait: Rœderer se présente à la barre, avec deux membres du département et deux officiers municipaux; il y apporte les nouvelles les plus affligeantes; il dit que le commandant de la garde nationale, Mandat, s'était rendu à la commune, et que le peuple avait demandé sa tête (en effet, on l'avait assassiné: on prétend qu'il était porteur de l'ordre donné par Pétion, de repousser la force par la force, et que le maire le fit assassiner, pour que cet ordre ne pût le compromettre); il dit que la municipalité avait dégarni le pont neuf de ses canons, pour faciliter le passage aux rassemblemens qui s'étaient

faits de l'autre côté de l'eau ; il dit que le 4 août, on avait délivré quatre mille cartouches à balle, aux fédérés ; qu'il y avait une nouvelle municipalité, que le Carrousel était rempli et que les canons étaient tournés contrele château ; qu'il avait représenté inutilement l'impossibilité d'avoir accès auprès du roi et de l'assemblée ; qu'en parlant aux bataillons, il les avait requis, au nom de la loi, d'après une juste défense, et que les canonniers, pour toute réponse, avaient déchargé leurs armes ; il ajouta : « On vient de m'in-
» former que le château est forcé
» et qu'on se propose de le faire
» tomber à coups de canon ». Au même instant le bruit du canon se fait entendre. Le roi parut saisi d'une douleur profonde. J'ai donné des ordres, s'écriait-il, pour qu'on ne tirât pas. Des larmes sillonnent le vi-

sage de la reine ; le tumulte et la confusion règnent un instant dans les tribunes, qui sont évacuées. Des coups de fusils sont tirés sous les fenêtres de l'assemblée ; dans la salle, on répète avec effroi que les Suisses accourent de Ruelle, pour se joindre à ceux qui dispersent et foudroient les insurgés, que déjà ils ont saisi les canons qui protégeaient l'assemblée. Dans ce moment de crise, on obtient du roi un ordre de cesser le feu. Un militaire, décoré des épaulettes de général, se saisit de cet ordre; mais il n'était plus tems. Au même instant qu'il quittait la salle, un député s'approche de la loge du logographe, et fixe le roi avec fureur. Le lendemain il disait, dans un des corridors de l'assemblée : hier je me suis approché du roi ; si les Suisses avaient

triomphé, je lui aurais brûlé la cervelle.

Les forfaits de la nouvelle commune de Paris avaient été couronnés du succès. Le parti jacobin avait guidé les bras qu'elle avait employés, et Danton et Chabot jouissaient des fruits de la vengeance populaire. Il ne restait plus aux vainqueurs que d'abreuver d'humiliations un roi vaincu, et de laisser agir la fureur d'un peuple qui se croyait assassiné, lorsque son bras meurtrier avait provoqué, attaqué le premier, poignardé des soldats étrangers, qui juraient de rester neutres et simples spectateurs de nos fatales querelles.

Les premiers récits faits à l'assemblée, annoncèrent la victoire, le massacre des Suisses, le pillage du château, et l'incarcération de tous les sujets fidèles du roi, ou de tous les hommes victimes de la haine

et de la vengeance. On se tut sur les cruautés des cannibales, sur tous les actes de violence et d'autorité qui eurent lieu dans cette journée. On caressait le peuple souverain, dont les forfaits étaient nécessaires à plus d'un parti, on ne parla que de son courage, de son intrépidité, même de sa générosité, et à l'instant, à la place de Grève, quatre-vingts et quelques Suisses, qui avaient mis bas les armes et qui s'étaient fiés aux promesses de la multitude, étaient torturés et massacrés.

Les orateurs qui se présentaient à la barre insultaient le monarque; tantôt ils s'occupaient des forfaits de la journée, et tantôt ils le taxaient de lâcheté. Les députations se succédaient, et l'insolence des orateurs était d'autant plus bruyante, que l'impunité était assurée, et que le roi était plus malheureux. « Tous

» les citoyens de la capitale, dit la » députation des Thermes, ont juré » de maintenir la liberté, l'égalité; » tous sont fatigués des crimes de » la cour. Osez jurer que vous sau- » verez l'empire, et l'empire est » sauvé ». Les députés se lèvent et jurent.

La nouvelle commune s'avance avec trois bannières portant ces mots : *patrie*, *liberté*, *égalité*. « Pro- » noncez la déchéance du roi, de- » main nous vous apporterons les » procès-verbaux de cette journée » mémorable. Pétion, Manuel et » Danton sont toujours nos collé- » gues ; Santerre est à la tête de la » force armée ». Une autre députa- tion, plus impérieuse encore : « Dès » long-tems le peuple vous a de- » mandé la déchéance du roi, et » vous n'avez pas encore prononcé » sa suspension! apprenez que le

» feu est aux Tuileries, et que nous
» ne l'arrêterons qu'après que la ven-
» geance du peuple sera satisfaite;
» nous sommes chargés encore une
» fois, au nom de ce peuple, de
» vous demander la déchéance du
» pouvoir exécutif ». Ainsi quelques factieux dictaient leurs volontés à l'assemblée qui, dans ses comités, se préparait à leur obéir.

La séance de l'assemblée était permanente. Louis et sa famille furent obligés d'entendre les propos les plus injurieux, les menaces les plus terribles, et les sarcasmes les plus sanglans, qui leur étaient adressés. Enfin, Vergniaud, organe de ce comité, qui allait sauver la France par la volonté des jacobins et de la commune, monte à la tribune, et vient, à ce qu'il dit, proposer une mesure bien rigoureuse. Il s'agissait de décréter que la liste civile était

suspendue, d'établir le triumvirat impuissant de *Servan*, *Clavières* et *Roland*, ministres disgraciés par le roi, et rappelés par le peuple un jour de meurtres, et il est, ajoute l'orateur, convenu que ces trois hommes n'auront point de sanction à donner, point de veto à opposer, parce que le peuple souverain n'admet aucunes limites à son pouvoir, que sa volonté est pleine et entière, puisqu'il est tout, et que sans doute hors de lui il n'y a plus rien.

Il fallait cependant se débarrasser du roi, ce témoin devant qui l'on était obligé de paraître toujours en fureur. On proposa la chancellerie de la place *Vendôme*, le *Luxembourg*; mais l'assemblée apprend bientôt qu'elle n'est pas la maîtresse, qu'elle a des lois à recevoir; les factions sont bientôt convaincues qu'il

n'en existe plus qu'une, celle des jacobins, qui veut le pouvoir, les places, les honneurs, pour ses créatures; et qui ne connaît plus, ou ne veut plus connaître, ni maître, ni primatie, ni autorité au-dessus d'elle.

Elle ordonne que *Capet* (car l'infortuné qu'on veut opprimer n'est plus roi, il n'est plus même Louis XVI; on lui a donné le nom de Capet, parce que ce nom, peu familier au peuple, a l'air d'une injure), elle ordonne que Capet (c'est Manuel qui parle), « qui n'a plus d'autre droit que de » se justifier devant le souverain, » soit conduit au temple. Ce lieu peut » lui servir de demeure ainsi qu'à sa » famille. Ils seront gardés par vingt » hommes que fourniront les sec- » tions. On leur interceptera toute » correspondance; car ils n'ont que » des traîtres pour amis. Les rues » qu'ils traverseront seront bordées

» de tous les soldats de la révolution,
» qui les feront rougir, d'avoir cru
» qu'il y avait parmi eux des escla-
» ves prêts à soutenir le despotisme,
» et leur plus grand supplice sera
» d'entendre crier, *vive la nation*,
» *vive la liberté* ». Le roi était là, l'homme juste était insulté, et le crime osait insulter à la vertu !

Louis n'était pas encore tout-à-fait abandonné ; souvent il vit les larmes de quelques amis, couler de leurs yeux attendris. Un vieux guerrier ose saisir sa main, la baiser, la couvrir de ses larmes. Dans une des tribunes, une femme venait se placer ; mais en faisant connaître, par signe, à ces augustes victimes du malheur, que tout était perdu, elle leur laissait l'espoir qu'ils ne seraient point égorgés..... et que leur mort était éloignée. Trois jeunes gens avaient pris la résolution d'enlever M. le Dau-

phin, et de fuir en Angleterre. Le 12, cet enfant a des besoins, un des jeunes gens a le bonheur de se rendre utile ; il descend avec lui jusques dans le jardin des Feuillans ; un moment il fut seul....; mais le Dauphin était si jeune, il pouvait pousser des cris indiscrets ; le vœu de ces trois jeunes gens ne put être rempli.

Le roi, la reine et sa famille, avaient quitté si brusquement le château, qu'ils ne possédaient plus, après le pillage de leur mobilier, que ce qu'ils portaient. Louis fut obligé de s'adresser à Pétion, qui lui remit une somme de cent louis, faible dédommagement de quinze cents renfermés dans sa cassette, qui fut par ordre de l'assemblée, portée à la commune.

Le 11 août, toutes les statues des rois furent brisées, même celle d'Henri IV. On aurait cru voir une ville prise d'assaut, où le barbare

vainqueur, se hâte de tout détruire. Tout les ambassadeurs étrangers quittèrent Paris.

Le 13, le roi et sa famille sont conduits au Temple. Pétion et Manuel prirent à tâche d'outrager Louis en l'accompagnant. Ils étaient dans la voiture avec ces illustres prisonniers, ils avaient grand soin de leur faire remarquer les débris de la statue de Louis-le-Grand, sur la place Vendôme. Une populace, ivre de joie et de fureur, et qui se croyait désormais à l'abri du besoin, et exempte de travail, les accablait d'affront à chaque pas. Ils furent déposés au Temple : « Ainsi dit *Peltier* » dans son Tableau de Paris, fut em- » prisonné par ses sujets, mis au se- » cret, condamné aux plus rudes pri- » vations, le plus profondément ver- » tueux des soixante-six rois qui l'a- » vaient précédé sur le trône de

» France ; celui qui avait aboli la
» question, qui avait détruit la ser-
» vitude, qui avait adouci le sort
» des prisonniers, qui avait rétabli la
» marine française, *opéré la li-*
» *berté de l'Amérique*, rendu le pre-
» mier des comptes à la nation, qui le
» premier l'avait appelée loyalement
» auprès de lui, pour l'aider à sup-
» primer les abus qui entravaient
» la marche du gouvernement, et à
» qui, dans l'âge des passions, le plus
» sévère censeur n'eut pas un écart
» à reprocher, pendant dix-huit ans,
» au milieu de la corruption et de
» l'immoralité générale ; et pour prix
» de tant de concessions, de tant de
» bienfaits, après trois ans d'humi-
» liations et de douleurs, il est traîné
» au fond des cachots, avec sa femme,
» sa sœur, et ses enfans, par des re-
» belles infames, à qui son cœur
» aurait encore aimé à pardonner.
» Ni les vertus de Louis, ajoute le

» même auteur, ni les grâces, ni » l'innocence de leurs enfans, ni la » pureté de madame Elizabeth, rien » n'a pu fléchir leurs bourreaux. » L'homme juste, selon Dieu, est » dans les fers, sa famille partage sa » captivité..... etc ».

La journée du 10 août avait renversé le trône ; on ignorait encore à quel parti elle deviendrait utile. Après tant de forfaits, commis au nom de *la liberté* et du salut *de la patrie*, les ordonnateurs du carnage n'avaient laissé *au peuple* que les remords (*). D'*Orléans* avait encore tenté vainement un dernier effort, son cœur pouvait goûter le plaisir de la vengeance ; mais son ambition

---

(*) Et c'est le seul profit que le peuple pût obtenir de sa complaisance homicide ; nous citerons un fait rapporté dans l'un des numéros du Courrier de Paris.

peu satisfaite, lui faisait regretter sa fortune inutilement prodiguée. La couronne lui échappait; il ne lui restait plus qu'à demander la mort du roi, qu'à l'obtenir.... Le monstre! il n'a que trop bien réussi. L'assemblée n'était pas encore divisée; mais la commune conspiratrice dictait des lois; elle maîtrisait l'assemblée par la terreur, par les orateurs fougueux qui lui étaient vendus, par le pouvoir de la société-mère, du club des jacobins, qui, avec elle, partageait le pouvoir, gouvernait le peuple souverain, et faisait les décrets dont elle ordonnait la sanction dans le sein de l'assemblée nationale.

Un décret a ordonné l'ouverture des assemblées primaires, l'élection de nouveaux députés, et la création de la convention nationale, qui devait adopter les mesures qu'elle

croirait nécessaires pour assurer la souveraineté du peuple, et le systéme de la liberté et de l'égalité. *Lafayette* a pris la fuite; le roi de *Prusse*, que le sort des armes, ou plutôt son avarice, chassent des plaines de la *Champagne*, est en pour-parler avec les ennemis de *Louis*; des citoyens entassés dans des prisons, sans interrogatoire, sans jugement, avaient été punis de crimes supposés par le fer de trente assassins, qui s'étaient chargés de remplacer les bourreaux, se disaient les gens de la commune, et le soir allaient recevoir leur salaire. Enfin, la convention a ouvert ses séances, *la république est fondée* ! ! ! Je te salue 18 brumaire.... les vertus et le courage de nos guerriers ont établi et consolidé cette république, que l'inexpérience, l'enthousiasme, la haine et tous les forfaits, prétendaient

daient avoir créé, et pouvoir conserver.

Non, ce n'est plus la république de *Collot-d'Herbo*, *is*que je redoute; ce n'est plus celle de 93, qui terrorisait les gens de bien. C'est celle du 18 brumaire, la conquête de nos guerriers, le prix de leur courage et de leur sang versé pour la patrie, la république des héros!

Le 13 août, le roi et sa famille furent enfermés dans la tour du Temple. La commune, à qui la surveillance des prisonniers avait été confiée, crut qu'il était de son civisme de faire du Temple une prison lugubre, de ses commissaires une horde d'antropophages, de ses geoliers ce que la société a de plus hideux, de plus versé dans l'art des tortures. Pour isoler la tour, on fit abattre une partie du palais, et des bâtimens qui étaient adjoints; on

creusa dans son pourtour un vaste fossé, à une grande profondeur. Louis contemplait avec un œil stoïque ces préparatifs. Une fois seulement il lui échappe de dire à quelques ouvriers : « Eh ! messieurs, » que de dépenses, que de précau- » tions ! je n'ai, je vous assure, au- » cune envie de m'évader ». Ce fut à la mi-septembre qu'il fut plongé dans cette affreuse tour, qui fut bientôt cernée de murs extrêmement élevés. Les fenêtres en furent masquées de manière que les prisonniers ne recevaient l'air et le jour que par une ouverture étroite pratiquée au haut des croisées ; et Louis XVI, qui, par les plus sages édits avait adouci le sort des malheureux détenus, est jeté dans une prison, par des êtres dont la haine était inconcevable, et qui semblaient calculer l'air et le jour nécessaires à leurs victimes. Les com-

missaires nommés par la commune eurent soin de ne lui laisser ni plumes, ni encre, ni papier, ni crayon; mais il était encore auprès de son épouse, de ses enfans, auprès d'une sœur qu'il aimait, et dont il était aimé ; ces augustes prisonniers, abandonnés de la nature entière, ne songèrent plus qu'à vivre les uns pour les autres. Le roi s'occupait de deux objets qui charmaient ses ennuis. La lecture qui le consolait, et la direction de son fils.

M. de *Malesherbes* disait que pendant toute sa détention, et jusqu'au moment où il eut apprit qu'il avait été mis en jugement, il avait lu jusqu'à 257 volumes. Louis lisait avec attention, et profitait beaucoup de ses lectures ; il savait analyser avec précision, et souvent, sur le papier, traçait des notes instructives ; Il étudiait encore, ajoute M. de

Malesherbes, avec ce même feu, ce même plaisir, que dans sa jeunesse, ce qui lui faisait dire : « Quand j'étudie, le temps me paraît » s'écouler plus lestement ».

Louis, depuis quelques années, avait reconnu l'impuissance de cette philosophie de convention, qui se fait une sagesse de circonstances et une conscience selon les événemens; c'est dans la religion qu'il trouvait de vraies consolations; la vérité de sa morale convenait à son âme probe; le dieu persécuté, trahi, torturé par les bourreaux, pénétrait son cœur d'admiration et de respect. Le Christ, malheureuse victime de son amour pour les hommes, et de l'injustice de ses concitoyens, était son modèle. C'est dans la prière, dans les larmes et les exercices de la vraie piété, que ce roi prisonnier se faisait gloire d'imiter Saint-Louis, et que par sa

douceur, sa bonté, sa patience et son noble dévouement, il étonnait ses ennemis, et forçait les commissaires d'une commune impie, sacrilége et régicide, à dire : « Louis » n'a rien de commun avec nous » tous ; c'est un être surnaturel ; » nous n'y comprenons rien ; mais il » faut bien croire qu'un roi est plus » qu'un autre homme ». Un poëte, dont le témoignage ne peut être suspect aux philosophes, *Cubières* jeune, rendait hommage aux vertus de Louis ; mais il ne pouvait s'empêcher d'avouer que la religion seule pouvait opérer un tel prodige. Oui, sans-doute, c'était à la religion que Louis XVI devait ses vertus, l'estime des gens de bien, et une double consolation dans l'infortune.

Louis XVI, après avoir rempli les

devoirs que la religion impose, prodiguait à son fils d'utiles instructions. Il ne pouvait croire que cet enfant aimable deviendrait un objet de crainte ou de mépris ; que ses ennemis le poursuivraient dans ce faible et unique rejeton d'une famille illustre, persécutée et révérée. Comme autrefois on vit le grand dauphin former le cœur et l'esprit du *duc de Berri*, depuis Louis XVI, ainsi le roi, prisonnier, prenait soin de son fils.

On apprend que Louis, en faisant parcourir sur le globe, à son élève, les différens pays, leurs mœurs et leur histoire, ne put retenir ses larmes quand la leçon du jour, ou le hasard arrêta leur attention sur l'Angleterre, et sur l'histoire tragique du roi Charles Ier. Le jeune prince, en écoutant le développement des faits, crut y voir tant de rapport avec ceux dont il avait été lui-même le témoin et

l'objet en partie, que tout-à-coup ses sanglots et ses cris étouffés interrompirent le malheureux *Louis*. Le pauvre enfant s'était figuré à chaque mot que tout ce qui concernait l'infortuné roi d'Angleterre, menaçait également son père, aussi infortuné que le premier. *Louis*, que tant de sensibilité ne pouvait manquer d'affecter, embrassa son fils, et leurs pleurs se confondirent. On dit que, pour affaiblir ce sentiment de douleur, le père voulut fixer l'attention docile de son fils sur d'autres objets. Mais son fils témoigna tant de curiosité d'entendre le récit des infortunes de Charles, que Louis, après avoir hésité, ne craignit plus de continuer. Chaque circonstance lui navrait le cœur; mais Charles dans une prison, appelé à la barre du parlement rebelle, puis jugé par ses sujets, et portant sa tête à l'é-

chafaud, firent trembler le jeune dauphin pour les jours de son père. Louis eut bien de la peine à dissiper cette impression de douleur et d'effroi.

Les commissaires, témoins quelquefois de l'indulgence que le roi avait pour son fils, la lui reprochaient durement. Un d'entr'eux se permit de le blâmer assez brusquement, à l'occasion d'un mot latin, qu'il n'avait pas bien prononcé. Vous devriez bien, lui dit-il, apprendre à cet enfant à mieux prononcer; car au temps où nous sommes, il pourra lui être nécessaire plus d'une fois de parler en public. Louis lui répondit avec douceur : « Votre observation » est juste ; mais il est bien jeune, et » je crois qu'il faut attendre que le » tems et l'habitude lui délient la » langue. »

Louis XVI, enfermé au Temple,

excitait encore quelque pitié. Le roi de Prusse s'était enfin déclaré, son armée s'était ébranlée, et déjà *Longwy* était en sa puissance ; bientôt ses nombreux bataillons inondent la *Champagne*, un instant l'assemblée nationale eut des craintes ; et tandis qu'elle persistait, qu'elle distribuait l'or avec profusion, qu'elle mettait à l'épreuve l'avarice du roi de Prusse, elle lui opposa, par la terreur et par les massacres, des phalanges levées à la hâte, mal armées et mal disciplinées. La commune de Paris donna le signal du carnage, et des visites domiciliaires eurent lieu. On enferma dans les prisons tous ceux qui avaient paru plaider la cause du monarque, s'intéresser à son sort, enfin tous ceux qui, par devoir, avaient obéi aux ordres de leur souverain, et savaient encore l'aimer

ou le respecter. *Manuel* et *Pétion* cherchèrent des bourreaux. Montesquiou leur envoya les brigands du midi, que les galères de Marseille avaient vomis, qui s'étaient réunis à une foule de gens sans aveu, avides de crimes, et qui cherchaient les moyens de les accumuler. Les victimes étaient désignées, comptées : le 2 septembre luit enfin. Le canon d'alarme retentit, le signal du massacre est donné, des tribunaux de sang étaient établis dans toutes les prisons, ils étaient influencés par un grand tribunal, dont Robespierre était juge, et par un comité municipal, présidé, tour-à-tour, par *Marat*, *Sergent* et *Panis*. Le sang coule à Paris dans plusieurs prisons, pendant trois et quatre jours; dans quelques-unes, pendant quatre ou cinq. A *Bicêtre*, il coule pendant une semaine en-

tière. Parmi les victimes de ces fatales journées, l'infortunée princesse de Lamballe fut indignement assassinée, et cependant Manuel avait reçu pour sa rançon, 150 mille écus : il donna, dit-on, des ordres pour la mettre en liberté, mais d'Orléans voulait la mort de la princesse ; elle fut massacrée, sa tête fut mise au bout d'une pique, et fut un instant plantée sous les fenêtres de d'Orléans. Le monstre était à table avec quelques anglais, et Agnès de Buffon, sa maîtresse. Celle-ci tombe sur un fauteuil, se cache le visage avec ses mains, et s'écrie : « Eh ! mon Dieu, ma tête se promenera un jour de cette manière-là ». Quant à d'Orléans, il s'avança vers la fenêtre, contempla froidement pendant quelques minutes cette sanglante image, et vint ensuite s'asseoir tranquillement à table avec ses convives.

Les assassins qui promenèrent ensuite cette tête dans Paris, et traînèrent le cadavre de la princesse, vinrent au Temple avec l'intention barbare de présenter ce trophée sanglant au roi, qui n'était pas encore dans la tour. « Venez, venez, s'écrie un commissaire farouche, venez voir un spectale curieux. Un autre commissaire aperçoit cette tête, et se place au-devant de Louis, lui met la main sur les yeux, et lui dit : « Eh ! » non, non, de grâce, n'approchez » point, ne regardez pas ; quelle hor» reur ! peut-on vous appeler, pour » vous faire voir un semblable ob» jet ? » Louis a raconté cette anecdote à M. de Malesherbes, les larmes aux yeux : combien il fut sensible au procédé de ce second commissaire ! « Ne pouvant mieux faire, ajoute» t-il, je l'ai prié de me dire son nom » et son adresse. — Et l'autre, dit

» M. de Malesherbes? — Eh! l'autre, » répondit Louis, je n'avais pas besoin de le connaître. »

C'est à l'assassinat de madame de Lamballe, aux massacres du 2 septembre, qu'il faut attribuer cette haine implacable et cette division qui, dans l'assemblée, établirent deux factions cruelles toujours réunies pour faire le mal, et divisées quand il s'agissait de faire le bien. Manuel était furieux contre d'Orléans; il sonna le tocsin sur ce monstre, il le peignit des plus noires couleurs. *L'ex abbé Fauchet* le secondait dans ses feuilles virulentes. Quelques membres de la nouvelle assemblée se réunissent à Fauchet et à Manuel; on les appela *les modérés, les fédéralistes.* Ils avaient déclaré une guerre à mort aux jacobins. Les jacobins la soutinrent avec

acharnement, et les avaient toujours battus jusqu'au 9 thermidor, où les modérés se saisirent du pouvoir, et ne se montrèrent pas plus généreux que leurs ennemis.

La république venait d'être établie, et Manuel crut qu'il devait en instruire le roi. Il annonça au monarque détrôné que le peuple souverain, rentré dans ses droits, avait fondé une république. Quelle république, avait répondu Louis? Mais ce qui dut l'étonner, c'est qu'il n'était pas question de ce d'Orléans, qu'il regardait comme son oppresseur, le chef de tous les factieux, et l'auteur de la révolution. Le jeune dauphin était à côté du roi, lorsque Manuel lui faisait part de cette grande nouvelle; il demanda à son père ce que c'était qu'une république. Le roi, son père, lui apprit la valeur de

ce mot, par ce qu'en avait dit Mirabeau qui, tourmenté d'un cruel mal aux dents, s'écriait un jour : « J'ai une république entière dans » la bouche ». L'enfant royal, voyant le sourire sur les lèvres du roi, courut vîte porter le bon mot à sa sœur et à madame Elisabeth. Pour convaincre le roi que cette république n'était pas un nom, on posa sur sa cheminée une pendule au bas de laquelle étaient gravés ces mots : *Lepaute, horloger du roi* ; on eut soin de coller un pain à cacheter sur le mot *roi* ; on placarda aussi dans la salle à manger, une déclaration des droits, et il y avait au bas, l'an premier de la république.

Cependant, le mauvais air qui s'exhalait de l'intérieur d'une tour long-temps inhabitée, et qui ne pouvait être renouvelé ; les chagrins, les

contradictions, un sommeil souvent interrompu, le despotisme affreux qui s'étendait sur sa personne, sur ses paroles et sur ses pensées, portèrent sur sa santé : Louis tombe malade, et toute la famille royale. On aurait laissé périr ces augustes prisonniers, sans leur donner de médecin, si une mort violente ne leur avait été réservée. Les journaux de ce temps-là, exaltèrent la générosité de la commune, assez humaine pour accorder l'entrée de la prison à un médecin, pour soigner Louis XVI et sa famille. Pourquoi s'étonner de ces éloges, n'a-t-on pas vu depuis dix ans des journalistes toujours flatter le parti vainqueur, calomnier le parti vaincu, et par leurs sarcasmes, leurs libelles, leurs sottises imprimées, et leurs articles, pleins de méchanceté, de fiel et

d'ironie, diviser les esprits, armer les citoyens, appeler la guerre civile, dont ils semblaient vouloir hâter le moment.

Les deux partis, dans la convention nationale, étaient prêts d'en venir aux mains; déjà des scènes orageuses avaient mis en présence les chefs et leurs orateurs. On leur avait entendu dire à tous qu'ils voulaient la république; mais les factions appelaient leur république. D'Orléans demandait le trône : et tandis qu'une partie de la convention cherchait la république, fondée sur les lois, l'ordre, le respect des propriétés; l'autre offrait sa république chimérique, telle que les Grachques, à Rome, l'avaient conçue, que *Sparte* l'avait réalisée. Mais Louis existait au Temple, Louis inspirait encore

des craintes à ses ennemis. La pitié pouvait se réveiller au fond des cœurs ; d'ailleurs, les jacobins étaient bien aise de mettre à l'épreuve les modérés qui leur étaient opposés, et de jeter des doutes sur leur civisme, en agitant des questions délicates. D'Orléans voulait enfin obtenir le prix de ses sacrifices et de ses forfaits. La mort de Louis est résolue ; il sera mis en jugement.

Le projet est formé, et la commune donne de nouveaux ordres. On veut que Louis ignore que les débats ont eu lieu pour savoir s'il sera mis en jugement. Les feuilles périodiques et les journaux qu'il lui était permis de lire sont supprimés. Ceux qui étaient destinés à sa garde, les geoliers, les concierges et autres, sont eux-mêmes constitués prisonniers dans la tour. Ce n'est pas assez de les

priver de la liberté, on leur ôte tout instrument de fer et d'acier. On dépouille Louis des outils les plus nécessaires; couteaux, ciseaux, et jusqu'à un compas à rouler les cheveux; tout lui est enlevé. Louis ne peut s'empêcher de dire, en voyant toutes ces précautions injurieuses : « Mais on ne doit rien craindre de » moi » Enfin, il est ordonné qu'on fera l'essai de tous les alimens qui lui sont servis.

Le 11 décembre, on battait la générale dans tout Paris. Louis voit auprès de lui l'officier municipal de garde. — N'est-ce pas la générale ? dit-il à l'officier municipal. — Je l'ignore. — J'entends aussi le trépignement des chevaux dans la cour. — Je ne sais ce que c'est. Louis, dès longtems préparé, croit que c'est sa dernière heure, et que les sanglantes tragédies d'octobre, de juin ou

d'août, vont se renouveler ; il se réunit à sa famille, pour déjeûner, et ne peut prendre aucune nourriture. Le tumulte redouble, et personne ne daigne l'instruire. Au lieu de donner une leçon de géographie à son fils, il joue avec lui au *siam*. L'enfant ne peut passer le nombre seize; il se dépite et dit à son malheureux père : « Mais mon papa, ce nombre » 16 est donc bien malheureux ? Ah! » mon fils, mon fils, répond le roi, » ce n'est pas d'aujourd'hui que je » le sais. »

Dans cet instant, l'officier municipal lui annonce la visite du nouveau maire, et qu'il faut qu'il se sépare de son fils. « Venez, s'écria-t-il douloureusement, venez mon fils, embrassez-moi, et embrassez bien votre mère ». Il ajoute à demi-voix: « C'est le maire qui va venir ». A peine en est-il séparé, qu'il tombe

dans un fauteuil, et s'ensevelit dans une profonde rêverie (*). Sorti de cette stupeur, il interroge l'officier municipal sur l'objet de la visite du nouveau maire. — Je l'ignore. Enfin, ce maire annoncé depuis deux heures, arrive avec Chaumette et un secrétaire-greffier, qui lit à haute voix le décret de la convention, qui mande Louis à la barre. Il était ainsi conçu : « Louis Capet sera con-
» duit à la barre de la convention
» nationale, mardi 11, pour répon-
» dre aux questions qui lui seront
» faites, seulement par l'organe du
» président. »

Louis répondit : « Je ne m'appelle

(*) Ces détails sont puisés dans les journaux du tems, et dans plusieurs ouvrages qui sont dépouillés de tout esprit de parti.

» pas Louis Capet : mes ancêtres
» ont porté ce nom ; mais jamais on
» ne m'a nommé ainsi. C'est sans
» doute une suite des traitemens
» que j'éprouve, depuis quatre mois
» par la force. Ce matin, on a séparé
» mon fils de moi ; c'est une jouis-
» sance dont on m'a privé. Je vous
» attendais depuis deux heures. »

Le maire somme une seconde fois Louis de le suivre : le roi obéit. Toute résistance n'aurait servi qu'à l'avilir; on aurait employé la violence : il monte dans une voiture, qu'on voulut bien lui accorder, entouré d'une foule immense de gens armés ; il est conduit à la convention nationale, qui tenait encore ses séances au manège.

Avant de nous occuper de l'interrogatoire, examinons le rapport fait par Valazé, au nom de la commission des 24 : « Toute la commission a vu dans Louis XVI, un roi coupa-

ble ; il l'est 1°. parce qu'il a fait passer ses trésors à nos ennemis ; 2°. parce qu'il a conduit le fléau de la guerre sur le territoire français; 3°. il conspirait contre la liberté de son pays, même en jurant de la maintenir; 4°. Louis a trempé dans la conspiration de Montmédi. Celui-ci reconnaît avoir reçu une somme d'argent, pour former un camp sous Mont-Médi; 5°. dans une note écrite à Septeuil, on a lu : « Il y a des mouvemens dans les faubourgs; mais on est prévenu, on a pris des mesures ». Louis a donc conspiré contre le peuple.

» 6°. Le roi est un accapareur de blé, de sucre, de café ; il y a employé plus de 3,000,000, et à Hambourg, et à Londres ; la preuve est une autorisation signée du roi, qui déchargeait Septeuil de la responsabilité des événemens, le 9 janvier 1791.

» 7°. Projet de création d'un ordre de chevalerie de la reine, à l'exemple de celui de *Marie-Thérèse*, en Autriche, qui ne devait être conféré qu'aux royalistes. Or, les chevaliers de cet ordre ne peuvent être que les chevaliers du poignard. Louis XVI voulait donc multiplier ses créatures ; donc il était coupable.

» Bouillé, qui menaça de réduire Paris en cendres, était au château des Tuileries au mois de juillet; donc Louis correspondait avec les émigrés ; donc il est coupable ».

» On ordonne l'impression de ce rapport de Valazé. Le lendemain, Mailh monte à la tribune, au nom du comité de législation, et propose les opinions suivantes.

Louis doit-il être jugé pour les crimes qu'on lui impute d'avoir commis sur le trône constitutionnel, et quels sont

sont les juges qui doivent prononcer sur cette affaire ?

Louis sera-t-il traduit devant un tribunal ordinaire, comme simple citoyen accusé d'un crime d'état ?

Doit-on exiger, pour ce jugement, une haute-cour nationale, formée par les assemblées électorales de tous les départemens ? N'est-il pas plus naturel que la convention juge elle-même ce grand procès ? Enfin, n'est-il pas nécessaire, ou du moins convenable, que le jugement rendu soit soumis à la sanction du souverain, réuni en assemblées primaires ? Telles furent les questions proposées par le comité de législation. Le rapporteur Mailhe présente le projet de décret :

« Louis XVI, ci-devant roi des Français, peut être jugé.

» Il le sera par la convention.

» Trois de ses commissaires recueil-

leront toutes les pièces, tous les renseignemens, toutes les preuves qui constatent les crimes de Louis XVI.

« Les commissaires termineront leur rapport par un acte d'accusation contenant les délits, etc. etc. »

On discute le projet de Mailhe aux tribunes des cordeliers, des jacobins, de la convention. Il serait trop fastidieux de rapporter toutes les opinions; nous nous contenterons de citer celles des orateurs de la convention, qui méritent d'être tirées de l'oubli.

Lequinio disait : « Louis a mérité plus que la mort, et je voudrais pouvoir le condamner à un supplice dont la durée servît long-tems d'exemple. L'on doit m'entendre : ce sont les galères perpétuelles, comme une *grande leçon d'égalité* ». Cette opinion fut peut-être la moins exagé-

rée, elle pouvait tendre à sauver le monarque.

Marat, l'infame Marat, ce saltimbanque, plus fait pour figurer sur des tréteaux dans une place publique, que dans le temple de la justice, s'écriait :

« Comment le monarque doit-il être jugé? Avec appareil et sévérité. Loin de nous les fausses idées de clémence, de générosité, dont on cherche à flatter la vanité nationale. Comment les écouterions-nous sans attirer sur nos têtes le blâme de la nation? Pardonner, ne serait pas faiblesse, mais trahison, scélératesse et perfidie. »

Robespierre jeune, soufflé par son frère et par la faction, disait, avec un ton doctoral : « La convention ne doit pas perdre un tems précieux, à entendre des écritures et les chicanes du barreau, dans un procès

que le peuple a déjà terminé par l'insurrection ; elle doit adopter la forme que le salut public exige, c'est-à-dire la plus expéditive : elle doit se convaincre que ce grand criminel est le brandon de la guerre civile, la cause de la famine, et que les agitateurs disparaîtront avec leur maître. Ce monstre est un point de ralliement; c'est un cadavre auquel s'attachent tous les êtres voraces et malfaisans. »

Il demandait qu'on condamnât Louis à la peine capitale, et qu'on l'exécutât à l'instant même.

St.-Just, jeune homme doué de beaucoup d'esprit, et qui voulait captiver la faveur populaire, prétendait démontrer qu'il n'était pas de citoyen qui n'eût sur le roi le droit que Brutus avait sur César, et vous ne pourriez pas plutôt punir cette action que vous n'avez blâmé la mort

de Gustave. Louis était un autre Catilina ; il a combattu le peuple, il est vaincu ; c'est un barbare, c'est un étranger prisonnier de guerre ; vous avez vu ses desseins, son armée. »

Robespierre, oubliant son hypocrisie philantropique, et voulant prouver son incorruptibilité, assurait qu'il n'y avait point de procès à faire. « Louis n'est pas un accusé, vous n'êtes point des juges; vous ne pouvez être que des hommes d'état. Vous n'avez pas de sentence à rendre, mais une mesure de sûreté à prendre, un acte de providence nationale à exercer. Un roi détrôné, dans la république, n'est bon qu'à troubler la tranquillité de l'état. Louis fut roi, et la république est fondée. La question qui vous occupe est décidée par ces mots : *Louis a été détrôné par ses crimes*. Louis a appelé, pour châtier le peuple français, comme re-

belle, les armées des tyrans ses confrères. La victoire et le peuple ont décidé qu'il était le seul rebelle : Louis ne peut donc être jugé, il est déjà condamné, ou la république n'est pas absoute. Proposer de faire le procès à Louis, c'est rétrograder vers le despotisme, et mettre la révolution en litige. Je demande que la convention le déclare, en ce moment, traître envers la nation, et criminel envers l'humanité, et que cet événement soit consacré par un monument. »

Remi voulait qu'on apprît aux peuples à punir les tyrans d'une manière digne d'eux. « Hercule ne s'amusait pas à faire des procédures aux brigands ; il en purgeait la terre. Vous craignez d'être accusés, comme les Anglais, d'avoir assassiné votre roi. Si l'esprit des Anglais eût été républicain, s'ils eussent eu des écri-

vains républicains, on n'aurait pas calomnié l'acte de justice qu'ils ont fait envers Charles Stuart. La meilleure manière de juger un roi, c'est la plus courte : celle de Scœvola et de Brutus. »

Guffroi, plus expéditif encore, se bornait à faire dire à Louis que le peuple voulait qu'il subît la mort, et que ce vœu sinistre lui fût porté par trois enfans et trois vieillards.

Cette morale a innoculé l'assassinat dans des têtes faibles qui, croyant faire des actions civiques, frappaient de mort, au nom de la loi, quiconque *avait* ou *savait*. Cet aveuglement fatal a plané sur la France, tout le tems qu'on ne parlait, et qu'on ne voyait par-tout que les mots: *liberté*, *égalité*, *fraternité*.

Danton, avec une voix de Stentor, et cette éloquence verbeuse, qui ajoutait un degré de confiance de

plus dans le peuple, s'écriait : « On ne doit frapper les rois qu'à la tête. »

L'évêque constitutionnel, Grégoire, oubliant son ministère de paix, dit : « Il y a seize mois qu'à cette même tribune, j'ai prouvé que Louis XVI pouvait être mis en jugement. J'avais l'honneur de figurer dans la classe peu nombreuse de patriotes qui luttaient, mais avec désavantage, contre *la masse des brigands de l'assemblée constituante;* des huées furent le prix de mon courage; citoyens, je viens plaider la même cause, et *je parle à des hommes justes*, ils m'écoutent avec le calme de la raison.

» La question de l'inviolabilité fut vivement débattue sur la fin de l'assemblée constituante. Elle eut pour partisans tous ces *êtres vils*, qui, prostituant le caractère auguste de législateurs, lui avaient substitué

celui de valets de la cour....... Ils prétendirent que l'inviolabilité était une fiction heureuse pour étayer la liberté.

» La royauté fut toujours pour moi un sujet d'horreur. Mais Louis XVI n'en est plus revêtu : je me dépouille de toute animadversion contre lui, pour le juger d'une manière impartiale ; d'ailleurs, il a tant fait pour obtenir le mépris, qu'il n'y a plus de place à la haine.....

» S'il est prouvé qu'il fut toujours parjure et contre révolutionnaire, dites-moi à quelle époque il fut roi constitutionnel. Quoi ! celui qui s'efforça sans cesse d'égarer l'opinion publique, d'avilir les législateurs, de paralyser la volonté nationale, d'étouffer la liberté, de déchirer le sein de la patrie, d'affamer, d'égorger un peuple qui avait accumule les honneurs sur sa tête, et qui économisait

des deniers de misère pour l'assouvir ; cet homme eût été le roi d'un peuple généreux ! Non, il n'en fut jamais que le bourreau. Dès-lors, il est pour nous un *prisonnier* de *guerre*, et doit être traité comme un ennemi.

» J'invoque ici tous les martyrs de la liberté victimes depuis trois ans. Est-il un parent, un ami de nos frères immolés sur la frontière, ou le 10 août, qui n'ait eu le droit de traîner le cadavre aux pieds de Louis XVI, en lui disant : Voilà ton ouvrage.... Et cet homme ne serait pas jugeable ?... Le code pénal, la constitution et la nation vous le commandent.

» Et moi aussi je repousse la peine de mort, et je l'espère, ce reste de barbarie disparaîtra de nos lois. Assimilé en tout aux autres criminels, Louis Capet, partagera le bienfait de la loi, si vous abrogez la peine de mort. *Vous le condamnerez à*

l'existence, afin que l'horreur de ses forfaits l'assiège sans cesse, et le poursuive dans le silence de la solitude. L'histoire qui *burinera* ses *crimes*, pourra le peindre d'un seul trait. Aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés par son ordre ; il entendait le canon qui vomissait sur les citoyens le carnage et la mort, et là, il mangeait, il digérait. Ses trahisons ont enfin amené notre délivrance, et en remerciant le ciel d'avoir eu un Louis XVI, peut-être devons-nous, *par amour* pour les peuples opprimés, leur souhaiter des Louis XVI.

» Législateurs, jetez un coup-d'œil rapide sur l'état actuel de l'Europe, en proie au brigandage de neuf ou dix familles ; couverte de despotes et d'esclaves, elle retentit des gémissemens de ceux-ci, et des scandales de ceux-là ; mais la raison tire

le canon d'alarme contre les tyrans, les bons esprits demandent à la raison ce que sont des rois, et tous les hommes de l'histoire déposent que la royauté et la liberté sont dans une lutte perpétuelle, comme les principes des *Manichéens*. Les rois, cette classe d'êtres purulens fut toujours la lèpre des gouvernemens, et l'écume de l'espèce humaine. Des millions, des milliards d'hommes immolés à leurs querelles atroces, semblent, du silence des tombeaux, élever la voix, et crier *vengeance.* »

Camille-Desmoulins, qui fut un des premiers prédicans de la révolution, et qui a trouvé la mort dans la subversion des principes qu'il avait propagés, s'écriait en bégayant à la tribune :

« Cent mille de nos frères auront donc versé leur sang pour laisser aux aristocrates le champ libre ! Non,

non, ce n'est pas lorsque les plus généreux des défenseurs de la république l'ont scellée de leur sang, qu'on peut mettre en question la république ; si vous en appelez à la nation des crimes du tyran, et si vous voulez compter les voix, rendez la vie aux héros du 14 juillet et du 10 août aux héros et de *Gemmapes.* Je demande que la convention déclare que *Capet* a mérité la mort, et qu'elle décrète qu'il sera dressé un échafaud à la place du Carrousel, où *Louis* sera conduit avec un écriteau, avec ces mots devant : *Parjure et traître à la nation*, et derrière : *Roi* ; et que le caveau des rois, à Saint-Denis, sera désormais la sépulture des brigands, des traîtres et des assassins. »

Nous placerons ici l'opinion de Thuriot, lorsqu'il fut question d'ac-

corder un sursis au supplice de Louis.

« Le décret de mort est porté ! et il sera exécuté. Eh ! quoi, la minorité de la convention pourrait-elle empêcher cette exécution ? l'assemblée n'a-t-elle pas décrété que la délibération serait prise à la majorité ? et l'on veut parler des inquiétudes des départemens ? A-t-on oublié que l'assemblée entière a déclaré convaincu ce *monstre* qui, pendant cinq ans, a conspiré contre la liberté ? Je ne crains rien, Paris n'a pas fait trois révolutions pour en laisser échapper le fruit. Les Parisiens feront exécuter votre décret. Je ne crains rien, la calomnie restera sans effet, l'aristocratie restera sans appui. Ils sont connus ceux qui répandent la calomnie. Paris vouloir un nouveau tyran ! Paris se soulèvera tout entier pour écraser tous les ty-

rans, tous les complices des tyrans. Je ne crains pas de le dire, toutes ces petites ruses n'ont pour but que de sauver la tyrannie. Quelle est donc l'étrange déraison de ceux qui montent à la tribune, qui ne veulent pas la mort du tyran, et veulent chasser les Bourbons qui n'ont rien fait contre la liberté ? Est-ce donc ainsi qu'on rend hommage à la vertu. (On murmure). Il y a quatre ans que le même plan d'attaque existe, et se renouvelle sans cesse. Quoi ! vous croiriez encore qu'il existe une factiou ? La faction existe là, seulement, où il y a de lâches intrigans qui veulent faire des ministres. La montagne veut faire un roi ! si vous croyez ce projet possible, pourquoi n'aurait-il pas été exécuté le 14 juillet, le 5 octobre, le 10 août ? Ah ! vous calomniez par le besoin de calomnier, parce que vous êtes assez

monstres pour faire couler le sang de l'innocent. On doit être libre de dire son opinion à la tribune, mais on ne doit jamais l'être de calomnier. Depuis quatre mois, je ne vois pas ces hommes changer de système contre cette ville (Paris); que feraient-ils donc contre elle, s'ils étaient les plus forts? La livreraient-ils aux flammes, au pillage? On parle des puissances de l'Europe! Est-ce que nous ne nous sommes pas attendus à la guerre contre elles? ne nous sommes-nous pas déclarés les protecteurs des peuples qui secouaient le joug des tyrans? Croiriez-vous qu'avant-hier je fus dupe de cette prétendue lettre du roi d'Espagne? Non il n'en existe pas, c'est une petite ruse de guerre. Elle est d'un homme qui est ici sans mission pour cet objet. Citoyens, vous la lirez cette lettre: elle vous prouvera combien est mi-

sérable la tactique de nos adversaires. Il y a encore de la différence entre l'expression de la volonté d'un roi et l'imagination d'un agent sans caractère, sans mission connue. Attachons-nous à la question en elle-même. Elle est simple. Le peuple vous a intimé sa volonté; Il vous a dit : *Jugez le tyran.* Vous n'avez fait qu'appliquer la loi. Il ne vous appartient pas de déroger à la loi. Qu'espérez-vous d'un délai de huit ou quinze jours? Vous donneriez au tyran les moyens de s'évader. Je demande que conformément aux principes, la convention décrète que dans vingt-quatre heures le pouvoir exécutif fasse éxecuter le jugement. »

On voit par le rapport des membres des commissions, par les opinions des orateurs, que la convention nationale, se déclarait en même-tems juge et témoin, et dénonçait

recusait à-la-fois, d'après les formes nouvelles que son caprice ou le pouvoir des factions lui prescrivait.

Louis est à la barre, on lui permet de s'asseoir sur un fauteuil. Il se fait un grand silence, qui régnait également dans les Tuileries, où se trouvait une foule immense, et dans les cours du manège.

Le président lui adresse le premier la parole : « Louis, dit-il, le » peuple français vous accuse d'a» voir voulu détruire la liberté? »

Le roi, tantôt debout, tantôt assis, avec un air de candeur et de majesté, répond à toutes les questions. Voici celle qu'il adressa au président, lorsqu'il l'interrogea sur des faits antérieurs à l'époque où il accepta la constitution. « Il n'existait » alors aucune loi qui m'obligeât » d'agir différemment. J'étais le » maître de faire marcher mes trou-

» pes comme je voulais, dans ce » tems là ; mais jamais mon intention n'a été de répandre le sang » de personne. »

Le président lui demande les motifs de son refus pour la sanction des décrets du 4 août. Il répond : « J'ai » fait les observations que j'ai cru » justes et nécessaires, sur les dé» crets qui m'étaient présentés ; » quant à la cocarde, le fait est faux, » il ne s'est pas passé devant moi. »

On lui impute, après la fédération, d'avoir répandu de l'argent au faubourg St.-Antoine, et d'avoir voulu tenter des mouvemens à Paris et dans les provinces. « Je n'ai ja» mais, dit Louis, eu de plus grand » plaisir que de donner des secours » à ceux qui en avaient besoin ; » mais cela ne tenait à aucun » projet particulier ». Une larme s'echappe de ses yeux, on lui repro-

che ses bienfaits ! Il répond par un seul mot : *Cette accusation est absurde*, à ce projet d'évasion pour lequel, le 28 février, les chevaliers du poignard s'étaient, dit-on, rassemblés.

On lui expose sa fuite à Varennes et des sommes énormes accordées à Bouillé. « Je n'ai, dit-il, aucune » connaissance du mémoire du 23 » février. Quant à tout ce qui con- » cerne le voyage que j'ai fait à Va- » rennes, je m'en rapporte à mes » réponses aux interrogatoires que » fit l'assemblée constituante à cette » époque. »

Il repousse le reproche qu'on lui adresse, d'avoir versé le sang innocent au Champ-de-Mars, par ces paroles. « Ce qui s'est passé le 19 juillet » ne saurait m'être imputé ; puis- » qu'alors j'étais prisonnier, et sans » fonctions publiques ; pour le reste,

» je n'en ai aucune connaissance. »

Plusieurs interrogations lui sont faites, relativement au traité de *Pilnitz*, à l'envoi des trois commissaires à Arles, sur la guerre civile d'Avignon, et la formation du camp de *Jalès*. Il répond que ces actes regardaient ses ministres; que d'après la constitution, ces ordres ne pouvaient le regarder. Il nie avoir fait passer à Coblentz, la solde des gardes-du-corps, lorsqu'il a su qu'ils se formaient sur le Rhin.

Il répond à l'inculpation grave de n'avoir désabusé ses frères, que lorqu'il était certain de ne pouvoir plus nuire à leurs projets : « J'ai dé-
» savoué tous les actes de mes frères,
» dès qu'ils sont venus à ma con-
» naissance, comme la constitution
» me le prescrivait ». On lit une let-de son frère. « Je n'ai, dit-il, aucune connaissance de ce billet ». Sur

l'armée de ligne qui devait être portée au pied de guerre. « J'ai donné aux ministres tous les ordres qui pouvaient accélérer l'augmentation de l'armée, depuis le mois de décembre. Ces états ont été mis sous les yeux de l'assemblée ; si les ministres se sont trompés ce n'est pas ma faute. »

Sur le projet de l'organisation de l'armée, et d'avoir voulu la livrer à ses frères ; inculpation fondée sur une lettre de Toulongeon. « Il n'y a pas un mot de vrai dans cette accusation ».

Accusé d'avoir donné tardivement connaissance de la marche des Prussiens. « Toute la correspondance diplomatique passait par mes ministres. J'instruisis le corps législatif des dispositions hostiles du roi de Prusse, quand j'en eus connaissance ».

On lui oppose que Longwi et Ver-

dun n'ont été pris que par la négligence du ministre de la guerre, neveu de Calonne. « J'ignorais que Dabencour fût neveu de Calonne. Au reste ce n'est pas moi qui ai dégarni les places de guerre; j'ignore même si elles l'ont été ». Inculpé dans son ministre Bertrand, pour avoir désorganisé la marine et facilité l'émigration des officiers. « Quant à Bertrand, l'assemblée nationale n'alléguant aucun grief particulier qui dirigeât contre lui un décret d'accusation, je n'ai pas jugé que je pusse le renvoyer. »

Accusé d'avoir fomenté les troubles et la contre-revolution dans les colonies. « Je n'ai jamais employé aucun argent, dans les colonies, aux trames dont vous parlez ». De s'être déclaré protecteur des prêtres fanatiques. « Je n'ai jamais eu connaissance de ces prêtres fanatiques ».

D'avoir suspendu le décret sur les prêtres réfractaires. « La constitution me laissait le droit de sanctionner, ou de ne pas sanctionner ce décret ». D'avoir soldé les gardes donnés par la constitution, qnand leur incivisme les en avait fait congédier. « J'ai payé cette garde jusqu'à ce qu'elle pût être recréée, comme le décret le portait; mais c'était de mes deniers, et non de ceux de l'état. »

Inculpé d'avoir retenu auprès de lui les gardes-Suisses, malgré le décret. « J'ai suivi le décret rendu sur cet objet ». D'avoir, par des émissaires, fomenté des mouvemens, pour opérer une contre-révolution dans Paris. « Je n'ai aucune connaissance du projet qu'on me prête; jamais idée de contre-révolution n'est entrée dans ma tête ». D'avoir voulu suborner plusieurs membres des

des assemblées nationale et législative. « Il m'a été présenté plusieurs fois des projets de cette nature, ils étaient si vagues, qu'ils n'ont fait sur moi aucune impression ». D'avoir laissé avilir la nation chez les puissances. « La correspondance diplomatique doit prouver le contraire ; au reste, ces soins regardaient les ministres. »

Vous avez fait, le 10 août, la revue des Suisses, à neuf heures du matin ; et les Suisses ont tiré les premiers sur les citoyens. « J'ai été voir toutes les troupes qui s'étaient rassemblées chez moi, ce jour là, les autorités constituées présentes ; le département, le maire et la municipalité avaient été témoins de ma conduite ; j'avais même prié l'assemblée nationale de m'envoyer une députation pour me conseiller sur ce qu'il y avait à faire ; et n'en recevant point

de reponse, je me suis rendu moi-même au sein du corps législatif, avec ma famille. »

Pourquoi, ce jour là, avez-vous doublé la garde du château. « Toutes les autorités constituées ont été témoins de ma conduite ; le château était menacé, j'étais moi-même une autorité constituée, je devais me défendre. »

Pourquoi avez vous mandé au château le maire de Paris? « Sur les bruits qui se répandaient. »

Vous avez fait couler le sang français? « Non, monsieur, ce n'est pas moi qui ai fait couler le sang ». (Moment d'étonnement dans l'assemblée).

Vous avez autorisé Septeuil à faire un commerce considérable de grains, de sucre, de café, à Hambourg. « Je n'ai aucune connaissance de cela. »

Pourquoi avez-vous mis le veto sur le décret qui ordonnait la formation

d'un camp de vingt mille hommes, auprès de Paris? « La constitution m'accordait la libre sanction des décrets, et dans le même tems, je demandais la réunion d'un camp à Soissons, où je le jugeais plus utile qu'à Paris. »

Cet interrogatoire achevé, le président demande à l'accusé s'il veut ajouter quelque chose à ses réponses. « Je demande, dit le roi, communication des accusations que je viens d'entendre, et des pièces qui y sont jointes; je demande encore la faculté de choisir des défenseurs pour suivre mon affaire. »

C'était un spectacle vraiment intéressant, et fait pour arracher des larmes, que de voir l'héritier de soixante-six rois, le roi de France et de Navarre, le plus puissant des monarques de l'Europe, le plus vertueux des hommes, conduit par

Santerre (ce brasseur, homme sans génie, sans naissance, sans caractère), paraître à la barre de l'assemblée, mal vêtu, les cheveux en désordre, avec une longue barbe (il était privé des instrumens nécessaires). Tous les yeux sont fixés sur lui : il peut lire sur les visages tous les sentimens qui animent les spectateurs. Là il voit la haine, ici la pitié, en tous lieux la stupeur et même l'effroi. On lui présente un fauteuil, il s'assied ; et sans préparation, sans montrer ni étonnement, ni indignation, ni pitié; avec noblesse, avec clarté, avec précision et ce laconisme remarquable, il répond au président (c'était Barrère de Vieusac). Il ne tire point avantage des faits faux qui lui sont allégués, des prétendus crimes qui lui sont reprochés, et des réponses victorieuses qu'il leur oppose. Il pouvait (car

enfin il connaissait ses ennemis, et il devait être bien persuadé que sa mort était résolue), refuser de répondre à des hommes qu'il devait regarder comme des rebelles et des factieux. Il pouvait leur reprocher les attentats du 10 août : il pouvait même, dans l'hypothèse qu'il eût donné des ordres aux Suisses de repousser la force par la force, se justifier par le droit naturel que tout homme injustement attaqué a de se défendre; par le droit légal que lui avait accordé la constitution, de punir des rebelles; par le droit terrible que la loi martiale lui laissait, de déployer le drapeau rouge, et de faire tirer sur un attroupement séditieux qui venait chercher la mort ou la donner, commettre des assassinats et renverser la constitution acceptée par la grande majorité de la nation. En vain lui aurait-on op-

posé le vœu du peuple souverain. Où ? quand ? avait-il émis ce vœu ? Une faible minorité n'avait-elle pas dicté des lois, dans les antres impurs des jacobins, dans quelques assemblées tumultueuses. Les bons citoyens n'avaient-ils pas été obligés de se retirer? Louis pouvait enfin invoquer un autre tribunal, en appeler au peuple légalement convoqué, et à la postérité, si, malgré lui, la procédure était continuée. Louis daigna répondre, et sa conduite parut plus noble, plus digne d'un roi faussement accusé. Il voulait peut-être que cet acte de modération fût utile à sa famille. Le sort de Louis XVI était de se tromper toujours, et d'embrasser le parti qui lui était le plus funeste.

Toutes les pièces de la procédure sont posées sur une table placée devant la barre. Valazé les prenait suc-

cessivement, en énonçait le contenu et les présentait à Louis XVI, qui les examinait un instant, ce qui produisit un nouvel interrogatoire, qui fut un nouveau triomphe pour Louis XVI.

Tout ce qu'on lui présentait avait été arrangé, préparé; toutes ses réponses devaient donc se réduire à la négative. On dut remarquer aussi que Louis, étonné lorsque Valazé lui parla de la prétendue découverte faite par Roland, d'une armoire de fer et de certains papiers, répondit avec vivacité : « Je n'ai connaissance, ni de ces pièces, ni de l'armoire. »

Après l'interrogatoire, le président dit à Louis: « La convention nationale » a décrété, le 6 décembre, qu'il » vous serait donné communication » de l'acte énonciatif des crimes qui » vous sont imputés. L'assemblée

» vous ajourne à deux jours, pour
» être entendu définitivement. »

Le roi de France, prisonnier et mis en jugement, a demandé un conseil, pour rédiger sa défense. On le conduit dans la salle des conférences. C'est là qu'il attend si la convention lui accordera un conseil. Il attend une heure entière. L'on doit se rappeler que Louis était sorti du Temple à jeûn. Fatigué d'un long interrogatoire, il sentit la nature défaillir, il demande un morceau de pain. Un huissier de la salle a le courage d'être humain, il va chercher ce morceau de pain, le remet à son roi qui répare ainsi ses forces épuisées..... Que de larmes, à ce récit, doivent verser les ames sensibles !

La discorde planait au-dessus de la convention. Une lueur d'espoir régnait encore dans le cœur des

hommes justes ; la rage animait les ennemis de Louis. D'Orléans s'agitait (*), il osait croire à son triomphe. Dans le nombre des députés, les uns ne voulaient que la déchéance ; d'autres qu'un ôtage contre les puissances ennemies, et contre celles qui menaçaient de le devenir, si on passait du jugement de mort à son exécution ; un très-

(*) Pendant tont l'interrogatoire de Louis, ce monstre tint sa lorgnette fixée sur le roi ; il contemplait sa victime ; avec délices il savourait la vengeauce.

Dans les tribunes, tandis que les spectateurs attendris touchés de cette réponse de Louis; «Ah, » monsieur, je n'ai jamais goûté de plaisir plus » doux, que de donner à ceux qui avaient be-« soin », s'écriaient : ah, mon Dieu, comme il me fait pleurer ! un des fils du duc d'Orléans disait, de vive voix : «Eh ! mais, il nie tout ». Jeune homme, je ne te nommerai pas ; que la postérité ignore ton nom ; mais si cet ouvrage par hasard tombait entre tes mains, que la lecture de ce fait qui te rappellera ta faute, soit ta seule punition, et fasse taire le remords qui doit déchirer ton cœur.

grand nombre insistait pour l'appel au peuple. La montagne voulait la mort, une mort prompte; elle insistait avec fureur, afin que tout conseil fût refusé, et que Louis fût jugé séance tenante. Qui pourait peindre les cris, les mouvemens convulsifs, les trépignemens de pieds, la fureur des montagnards. Epuisés, plutôt que vaincus, ils cèdent; mais pour obtenir un triomphe plus certain : il est décrété que Louis sera reconduit au Temple. L'illustre captif doute encore si un conseil lui sera accordé, pour pouvoir consigner aux Français, à l'Europe et à la postérité, les moyens et le soin de justifier sa mémoire.

Il est au Temple, et le maire et ses gardiens n'ont pas même daigné, pendant la route, répondre à ses interrogations, et l'instruire de son sort : ils se sont contentés de lui dire,

sèchement, qu'ils n'en savent rien. Il veut voir sa femme, ses enfans; on lui refuse ce bienfait : il ne les verra plus, pas même son fils; l'ordre barbare est donné par la commune. « Quoi! pas même mon fils, dit Louis; hélas! il n'a que sept ans!». La convention jugea autrement que la commune; elle décréta que Louis XVI verrait sa famille, qu'il se choisirait ses défenseurs, communiquerait avec eux, et paraîtrait à la barre le 26.

Target, que le roi avait demandé pour être un de ses défenseurs, refusa cette immortalité glorieuse (*). Il était réservé au vertueux *Malesherbes*, et aux courageux *Tronchet* et de *Sèze*, d'être les Démosthène d'un

(*) Ce Target, père de la *constitution monarchique* de 1791, avait été l'auteur du mémoire en faveur du cardinal de *Rohan*, dans l'affaire du collier.

procès déjà jugé par des hommes qui voulaient alors une république.

Parmi les français qui ambitionnèrent de défendre le roi, l'histoire doit conserver dans ses fastes, le nom des hommes, à grand caractère, qui se dévouèrent généreusement pour lui.

On doit mettre au premier rang, le comte de *Lally-Tolendal*, M. *Marigueux*, l'abbé *Corbin*, messieurs *Pichois*, *Huet de-Gerville*, *Sourdat*, le comte de *Lauragais*, *Guillaume*, avocat; *Dentraigues*, *Dugour*, libraire; *Riston*, la *Roque*, M^de^. *Olympe-de-Gouges*. M. le comte *Louis de Narbonne*, écrivit de Londres en faveur du roi. M. *Bertrand de Moleville* en fit autant, mais avec une chaleur qui ne s'est jamais démentie. M. *Necker*, auteur de tous les malheurs du roi, se signala par un ouvrage, où

le sentiment et l'éloquence se disputaient la palme.

Lamoignon de Malesherbes, ancien ministre d'état, et âgé de quatre-vingts ans, offre ses secours à Louis, par une lettre qu'il écrivit à la convention, le onze décembre, dans laquelle il dit : « Si la convention accorde un conseil à Louis » XVI, je désire qu'il sache que je » suis tout dévoué à le défendre. J'ai » été appelé deux fois au conseil de » celui qui fut mon maître, dans le » tems que cette fonction était ambitionnée de tout le monde ; je lui » dois le même service, lorsque c'est » une fonction que bien des gens » trouvent dangereuse. »

On aime à transcrire cette lettre du vertueux Malesherbes que la tyrannie décemvirale a immolé à sa vengeance.

Le vœu de M. Malesherbes fut

rempli : le roi le choisit pour son conseil ; M M. Tronchet et de Sèze furent associés à cet honneur. Ils sont introduits près de l'illustre prisonnier. « Mon cher Malesherbes, » lui dit Louis, je sais à qui j'ai affaire, je m'attends à la mort ; je » suis prêt à la recevoir, et ce qui » vous étonnera, peut-être, c'est » que ma famille aussi est préparée » pour cette catastrophe. Vous me » voyez calme ; j'irai à l'échafaud » avec cette même tranquillité ». La journée du 14 fut perdue pour le défenseur de Louis ; les pièces ne furent apportées que le lendemain. Il fut proposé à Louis de demander un délai : il s'y refusa. Le 24, M. de Sèze se trouva en état, par une espèce de prodige, de lui faire une lecture de l'apologie qu'il avait rédigée. Louis approuva tout, excepté les endroits où le sensible orateur re-

levait ses vertus, et se livrait à des mouvemens qui semblaient appeler la commisération publique.

Le 25 décembre, Louis fit son testament, qui doit passer à la postérité comme un monument de piété, de clémence, d'amour et de résignation (*). Le même jour il voit

---

(*) Testament de Louis XVI, tel qu'il a été envoyé par la Commune au Conseil exécutif:

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aujourd'hui, vingt-cinquième jour de décembre 1792, moi, Louis XVI du nom, roi de France, étant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille, dans la tour du Temple de Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toutes communications quelconques, même depuis le dix du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante,

M. de Malesherbes, «Je voudrais, dit-

---

n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puis m'adresser;

Je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et sentimens.

Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert à Dieu, son père, pour nous autres hommes, quelqu'endurcis que nous fussions, et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre mère-sainte l'église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non-interrompue, de Saint-Pierre, auquel Jésus-Christ les a confiés; je crois fermement, et je confesse tout ce qui est contenu dans le symbole et les commandemens de Dieu et de l'église, les sacremens et les mystères, tels que l'église catholique les enseigne et les a toujours enseignés; je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et je m'en rappor-

» il, reconnaître les grandes obliga-

---

terai toujours, si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'église, suivie depuis Jésus-Christ.

Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne, et je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier en sa présence; ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et sur-tout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de me servir aussi-tôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique,

» tions que j'ai à MM. Tronchet

---

pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensé par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoit fait sciemment aucune offense à personne), ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aye donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

Je recommande à Dieu ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme,

» et de Sèze; mais vous savez l'état

---

mes enfans et ma sœur, qui souffrent depuis long-tems avec moi; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

Je recommande mes enfans à ma femme, je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande sur-tout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité; je prie ma sœur de vouloir bien continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, les chagrins que je pourrais lui avoir donné dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit

» où je suis, vous voyez le dénue-

---

marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissans à leur mère, et reconnaissans de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens; qu'il doit oublier toutes haines et tous ressentimens, et notamment tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un roi ne peut se faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations, et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée en-

» ment ou l'on m'a mis; donnez-moi

---

vers les enfansou les parens de ceux qui ont péripour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi. Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui me sont attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient et qui ont montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi) et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un véritable attachement et désintéressement; d'un côté, si j'étais sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de ceux à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux, à leurs parens ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montrés. Je les prie de recevoir mes remerciemens.

Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre, si je parlais plus explicitement; mais je recommande spé-

» un bon avis, dites-moi ce que je

---

cialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

Je croirais calomnier cependant les sentimens de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi, avait porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie MM. de la commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la commune.

Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. J'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet e

» dois faire pour leur témoigner ma » reconnaissance ». Sire, répond M. de Malesherbes attendri, je crois qu'ils seront bien contens, si votre majesté veut leur dire qu'elle est reconnaissante de leurs soins» (*).

« Au même moment, MM. Tronchet et de Sèze entrent : leur présence jette Louis dans cet embarras que donne la timidité quand l'on craint de ne pas rendre tout ce que l'on sent. M. de Malesherbes, s'en aperçoit; il essaie de l'enhardir. « Sire, lui dit-

---

de Sèze de recevoir ici tous mes remerciemens et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

Fait double à la tour du Temple, le 25 décembre 1792. *Signé*, LOUIS.

(*) Ce morceau et les suivans sont empruntés de l'*Éloge funèbre de Louis*, page 279.

il, voilà MM. Tronchet et de Sèze; votre majesté avait dit qu'elle voulait leur témoigner sa reconnaissance». A ces mots, Louis sé précipite dans leurs bras; il les serre tour-à-tour contre sa poitrine et sans pouvoir proférer un seul mot, il les inonde d'un déluge de larmes; ils comprennent ce que veut dire ce langage muet. Leur sensibilité se manifeste comme celle de Louis par des pleurs; M. de Malesherbes les partage: et ces deux vieillards, cet orateur, ce monarque confóndirent leurs larmes. O tableau attendrissant! prison ennoblie par la présence de Louis! peut-étre un jour ira-t-on vous visiter! on aimera à s'y retracer cette délicieuse image».

« Dans la soirée Louis était fort agité, il se promenait à grands pas dans sa chambre, tenant à la main un morceau de pain. Son valet-de-

chambre

chambre, M. Cléry le considérait attentivement et voyait bien qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire dans l'ame de son malheureux maître. Que s'y passait-il? Louis était tourmenté de l'impuissance de donner aucune marque de gratitude au serviteur qui avait partagé sa prison : c'était la cause de cette grande agitation : tout-à-coup il s'arrête; il se tourne brusquement vers son valet de chambre, lui présente l'aliment qu'il tient à sa main et lui dit. » Cléry, rompez ce pain, prenez-en la moitié, afin qu'il soit dit qu'avant ma mort j'ai au moins partagé quelque chose avec vous..... »

» Ce pain qu'un roi partage avec son serviteur, cette idée de mort, ce souvenir des derniers adieux du divin auteur de notre religion à ses disciples, tout cela fait sur mon

âme, une impression que je n'avais jamais connue : il est au dessus de mes forces de la rendre. Eh ! combien ce trait est sublime !....

» Le 19 de ce mois, il avait dit, en levant les yeux au ciel : aujourd'hui ma fille a quatorze ans. Il répéta ces paroles avec attendrissement, et en les répétant, ses paupières se mouillèrent de pleurs. »

Le 26, le roi fut conduit à la convention. M. de Sèze, debout, prononça l'apologie de sa conduite, avant et après la constitution ; il serait trop long et inutile d'analyser son discours, on y remarque cette phrase que l'orateur, promenant ses regards sur toute l'assemblée, adressa à tous les membres : « Je cherche parmi vous des juges, et je n'y trouve que des accusateurs ». De Sèze a cessé de parler, et Louis,

d'une voix que le malheur n'a point altérée, leur adresse ces paroles :

« On vient de vous exposer mes » moyens de défense ; je ne les re» nouvellerai pas en vous parlant, » peut-être pour la dernière fois. Je » vous déclare que ma conscience ne » me reproche rien, et que mes dé» fenseurs ne vous ont dit que la vé» rité. Je n'ai jamais craint que ma » conduite fût exposée publique» ment ; mais mon cœur est déchiré » de trouver dans l'acte d'accusation, » l'imputation d'avoir voulu faire ré» pandre le sang du peuple, et sur» tout que les malheurs du 10 août » me soient attribués. J'avoue que » les preuves multipliées que j'avais » donné dans tous les temps de mon » amour pour le peuple, et la ma» nière dont je m'étais toujours con» duit, me paraissaient devoir prou» ver que je craignais peu de m'ex-

» poser, pour épargner son sang,
» et éloigner à jamais une pareille
» imputation. »

Louis quitte l'assemblée qui veut juger la victime sans désemparer. Louis, retiré dans la salle des députations, ne s'occupa que des besoins de son défenseur. « M. de Sèze,
» disait-il, a parlé plus de deux
« heures : comme il souffre, il est
» tout en nage ! ne serait-il pas pos-
» sible de lui procurer du linge. »

La convention était trop agitée. Une quinzaine de ses membres, parmi lesquels on remarquait le duc d'Orléans, voulaient que Louis fût jugé au même instant. La majorité rejette cette proposition. On a cru que si Louis eût été jugé de suite, il n'eût peut-être pas été condamné à mort : sa présence et sa défense avaient fait la plus vive impression. On aurait empêché l'intrigue de

faire jouer tous les ressorts, pour augmenter le nombre des votans à la mort.

Le 28 décembre, le ministre des affaires étrangères communiqua à la convention, les notes qui lui avaient été remises de la part de la cour d'Espagne, par lesquelles le roi proposait à la France, sa neutralité envers la coalition, à condition que Louis XVI serait conservé à la vie. La convention regarda cette proposition comme une menace de la part de l'Espagne; elle passa à l'ordre du jour.

L'assemblée décréta qu'elle discuterait le jugement jusqu'à décision définitive.

Les jacobins, pendant ces débats, s'agitaient comme des tigres altérés de sang. D'Orléans prévoyait la mort du roi, et ses agens portaient à la convention le prétendu vœu du peu-

ple qui demandait la punition du tyran. Les assassins du 2 septembre et les ordonnateurs de ces assassinats, redoutaient la menace qui leur avait été faite de les frapper du glaive de la loi. Ils redoublaient d'efforts et croyaient se sauver, et obtenir l'impunité en rendant la convention coupable, par le décret de mort contre Louis XVI. Enfin, le 7 janvier, la discussion sur le procès du roi est fermée. Il fut établi une série de questions.

Le 14, l'ordre des délibérations fut réglé de cette manière :

1°. *Louis Capet* est-il coupable de conspiration contre la liberté nationale, et d'attentat contre la sûreté générale de l'état ?

2°. Le jugement qui sera rendu, soit qu'il condamne ou qu'il absolve, sera-t-il soumis à la sanction du

peuple, convoqué dans les assemblées primaires ?

3°. Quelle peine infligera-t-on à Louis Capet ?

Le 15, la convention, après un appel nominal, déclare que Louis est coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat à la sûreté générale : à la majorité de 693 voix sur 719, et d'après un autre appel nominal sur la question de savoir si le premier décret sera soumis à la sanction du peuple. Une majorité de 424 voix sur 727, prononça la négative.

Le 16, d'Orléans - Égalité monte à son tour à la tribune. « Uniquement occupé de mon devoir », dit-il, en émettant son vœu dans le procès de Louis (son cousin) « convaincu que ceux qui ont » attenté, ou attenteraient par » la suite à la souveraineté du peu-

» ple, méritent la mort. JE VOTE POUR » LA MORT. »

De violens murmures se firent entendre dans l'assemblée, ils durent être pour lui aussi cruels que les cris de reproche que faisaient entendre autour de lui le peuple irrité et satisfait, lorsque sur la fatale charrete, il allait, un an après, expier tous ses forfaits sur la place de la Révolution.

Le 17 janvier 1793, au matin, l'arrêt fatal est prononcé à la majorité de 366 voix, sur 721 votans, au lieu de 750 qu'ils devaient être, suivant la composition de la convention.

Les trois défenseurs de Louis paraissent à la barre. *De Sèze* lut un écrit, signé *Louis*, conçu en ces termes :

« Je dois à mon honneur, je dois » à ma famille, de ne point souscrire

» à un jugement qui m'inculpe du » crime que je ne puis me reprocher; » en conséquence, je déclare que » j'interjette appel à la nation elle- » même du jugement de ses repré- » sentans; je donne, par ces pré- » sentes, pouvoir spécial à mes dé- » fenseurs officieux, et charge ex- » pressément leur fidélité de faire » connaître à la convention nationale » cet appel, par tous les moyens qui » seront en leur pouvoir, et de de- » mander qu'il en soit fait mention » dans le procès-verbal de la séance » de la convention. »

De Sèze parle en faveur de cet appel, réclamé par Louis. Tronchet demande que les dispositions du code pénal soient appliquées en faveur du condamné; elles veulent, ces lois, une majorité des deux tiers de voix pour un jugement à mort, et la convention venait dans le jour

même de le fixer pour Louis XVI, par une majorité composée de la moitié des voix, plus une. Leurs discours ne font aucune impression.

Le 18, il s'élève une grande discussion sur cette question : « Y aura-t-il un sursis à l'exécution de Louis»? Le 19, le président procède à l'appel nominal ; sur 690 votans, 310 sont pour le sursis, et 380 pour l'exécution prompte. Le même jour la convention nationale déclare nul l'acte *de Louis*, portant appel au peuple, et défend à qui que ce soit d'y donner suite, sous peine d'être déclaré coupable d'attentat contre la sûreté publique.

Le 20, le fatal arrêt est notifié à Louis par le ministre de la justice, le secrétaire du conseil exécutif provisoire, le maire de Paris, et des commissaires du département. Louis leur remit le billet suivant :

« Je demande un délai de trois
» jours pour me préparer à pouvoir
» paraître devant la majesté de Dieu.
» Je demande de pouvoir commu-
» niquer librement avec la personne
» que j'indiquerai à cet effet, et
» que cette personne soit à l'abri
» de toute inquiétude et de toute
» crainte pour l'acte de charité
» qu'elle exercera auprès de moi. Je
» demande à être délivré de la sur-
» veillance perpétuelle que le conseil
» général exerce depuis quelques
» jours. Je demande que je puisse
» voir librement ma femme et mes
» enfans.

» Je recommande à la bienfaisance
» de la nation, toutes les personnes
» qui m'étaient attachées; il y en avait
» beaucoup qui avaient mis toute
» leur fortune dans leurs charges.
» Dans le nombre des pensionnaires,
» et qui, n'ayant plus d'appointe-

» mens, doivent être dans le besoin,
» il y en a qui ne vivaient que de
» cela. Dans les pensionnaires, il y
» avait beaucoup de femmes et d'en-
» fans qui n'avaient que cela pour
» vivre. »

La convention, après avoir pris lecture de ce billet, autorise le conseil exécutif à faire satisfaire à toutes les demandes de *Louis*, excepté à celle du *délai de trois jours*.

Louis avait fait demander à la convention quel était le sort réservé à sa famille; elle ordonne de dire à Louis que « la nation Française,
» aussi grande dans sa bienfaisance
» que rigoureuse dans sa justice,
» prendrait soin de sa famille, et
» lui ferait un sort convenable. »

M. de Malesherbes fut chargé de faire connaître au roi le décret qui le condamnait à mort. Il faut entendre parler lui-même ce respectable

vieillard, dans ce fragment historique que nous citons.

«... M. Turgot et moi, disait M. de Malesherbes, nous étions deux fort honnêtes gens, trés-instruits, passionnés pour le bien..... cependant nous avons mal administré..... et, sans le vouloir, ni le prévoir, nous avons, par nos idées mêmes, contribué à la révolution». (Quel aveu).

« Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du roi, j'y courus. A peine m'eût-il aperçu, qu'il quitta un *Tacite* ouvert devant lui, sur une petite table; il me serra entre ses bras, ses yeux devinrent humides, les miens se remplirent de larmes, et il me dit : « Votre sacri-
» fice est d'autant plus généreux,
» que vous exposez votre vie, et que
» vous ne sauverez pas la mienne »...
Je lui représentai qu'il ne pouvait y

avoir de danger pour moi, et qu'il était trop facile à défendre pour qu'il y en eût pour lui. — Il reprit : « J'en suis » sûr, ils me feront périr ; ils en » ont le pouvoir et la volonté. N'im- » porte, occupons - nous de mon » procès, comme si je devais le ga- » gner, et je le gagnerai en effet, » puisque la mémoire que je laisse- » rai sera sans tache. Mais quand » viendront les deux avocats?... »

» Il les vit, fut très - satisfait de de Sèze, et plut à Tronchet, qui était très-froid, très-réservé, et qui termina avec affection le ministère qu'il avait commencé avec sévérité.

« Les conseils et moi, nous nous crûmes fondés à espérer la déportation. Nous lui fîmes part de cette idée ; nous l'appuyâmes, elle semblait adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant plusieurs jours ; mais la lecture des papiers publics le lui

enleva, et il nous prouva qu'il fallait y renoncer.

» Quand de Sèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison. Tronchet et moi nous fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le roi dit : « Il faut la supprimer, je ne » veux pas les attendrir. »

Nous approchions du jugement, il me dit un matin : — « Ma sœur m'a » indiqué un bon prêtre, qui n'a » pas prêté serment, et que son » obscurité pourra soustraire dans » la suite à la persécution. Voici » son adresse, je vous prie d'aller » chez lui, de lui parler, et de le » préparer à venir, lorsqu'on m'aura » accordé la permission de le voir ». — Il ajouta : « Voilà une commis» sion bien étrange pour un philo» sophe, car je sais que vous l'êtes ; » mais si vous deviez souffrir autant

» que moi, et que vous dussiez mou-
» rir comme je vais le faire, je vous
» souhaiterais les mêmes sentimens
» de religion qui vous consoleraient
» bien plus que la philosophie. »

» Lorsque je revins de l'assemblée, dit toujours M. de *Malesherbes*, où nous avions demandé l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous les trois, je lui rapportai qu'en sortant j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes, qui toutes m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après eux et leurs amis. Il changea de couleur, et me dit : « Les
» connaissez-vous ? retournez à l'as-
» semblée, tâchez de les rejoindre,
» d'en découvrir quelques-uns ; dé-
» clarez-leur que je ne leur pardon-
» nerais pas, s'il y avait une seule
» goutte de sang versée pour moi.
» Je n'ai pas voulu qu'il en fût versé

» quand peut-être *il aurait pu me* » *conserver le trône et la vie, et je* » *ne m'en repens pas.* »

« Ce fut moi qui lui annonçai le premier le décret de mort ; il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains ; le bruit que je fis le tira de sa méditation, il me fixe, se lève, et me dit :

« Depuis deux heures je suis oc-» cupé à rechercher si dans le cours » de mon règne j'ai pu mériter de » mes sujets le plus léger reproche. » Eh bien ! M. de Malesherbes, je » vous le jure dans toute la vérité » de mon cœur, comme un homme » qui va paraître devant Dieu, j'ai » constamment voulu le bonheur du » peuple, et jamais je n'ai formé un » vœu qui lui fût contraire. »

Je revis encore une fois cet in-

fortuné monarque. Deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés ; il lisait. L'un des officiers municipaux me dit : Causez avec lui, nous n'écouterons pas. Alors j'assurai le roi que le prêtre qu'il avait désiré, allait venir. Il m'embrassa et me dit : « La mort » ne m'effraie pas, et j'ai la plus » grande confiance dans la miséri- » corde de Dieu. »

M. de Malesherbes avait conçu de Louis la plus haute estime. Vous ne connaissez pas, dit-il à des officiers municipaux qui voulaient priver Louis de la lecture des journaux, pour ne pas l'affliger, l'âme de Louis ; elle est forte ; il a le caractère ferme. Un autre garde lui disait : « Vous pourriez fort bien apporter du poison ». Ne craignez rien, répondit M. de Malesherbes, le roi

n'est pas comme les autres hommes, il est religieux, il sait se résigner. »

Au moment où ses défenseurs vinrent lui apprendre qu'il n'y avait plus d'espoir : « Tant mieux, tant » mieux, s'écria-t-il, cela me tire » d'incertitude ! Si vous m'aimez, » mon cher Malesherbes, loin de » vous attrister, ne m'enviez pas le » seul asile qui me reste. M. de » Malesherbes lui dit : Il y a encore » quelque espoir ; on va délibérer » s'il y aura un sursis. Le peuple est » généreux. Non, non, dit Louis, » il n'y a plus d'espoir, et je suis prêt » à m'immoler pour le peuple. Puisse » mon sang, dont on est altéré, le » sauver des horreurs que je redoute » pour lui ! Au nom de Dieu, mon » cher Malesherbes, ne pleurez pas, » nous nous reverrons dans un » monde plus heureux. »

M. de Malesherbes reste seul avec

lui, dans la tristesse la plus profonde. Louis cherche à le distraire par un trait qui peint toute la beauté, tout l'héroïsme de son âme. Louis, prêt à recevoir la mort, s'oublie lui-même, amuse la douleur de son ami par le trait suivant : « M. de Malesherbes, » on m'a dit, dans mon enfance, » que lorsqu'il devait mourir un roi » de la maison de Bourbon, on » voyait, à minuit, une grande fem» me vêtue de bleu, se promener » dans la galerie de Versailles; » comme vous venez souvent ici, » n'auriez-vous pas rencontré cette » ombre sur votre route? » Les sanglots de M. de Malesherbes redoublèrent; Louis, touché de ses larmes, lui dit : « Combien je me repens » de vous avoir affligé! je voulais » seulement vous prouver, par cette » plaisanterie, que je suis tran» quille ». Ce fut le dernier entre-

tien que Louis XVI eut avec M. de Malesherbes.

Garat, ministre de la justice, se présente un instant après. Louis, lui dit le ministre, le conseil exécutif a été chargé de vous notifier l'extrait du procès-verbal de la convention nationale, des 16, 17, 19 et 20 janvier; le secrétaire va les lire. Le secrétaire lit cette sentence de mort que Louis écoute avec sa tranquillité ordinaire. C'est Hébert qui assure le fait.

« Je voulus, dit-il, être du nombre de ceux qui désiraient être présens à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta, avec un sang-froid rare, la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda sa famille, un confesseur; enfin tout ce qui pouvait lui être de quelque soulagement à sa dernière heure. Il mit tant d'onction, de di-

gnité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. Il y avait quelque chose, dans ses manières et dans ses regards, de visiblement surnaturel à l'homme. Je me retirai en voulant retenir des larmes qui coulaient malgré moi, et bien résolu de finir là mon ministère.

» Je m'en ouvris à un de mes collègues, qui n'avait pas plus de fermeté que moi pour le continuer, et je lui dis, avec ma franchise ordinaire : « Mon ami, les prêtres, membres de la convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur ministère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran. Hé bien, que ce soient aussi des prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud. Nous

fîmes en effet décider, mon collègue et moi, que ce seraient les deux prêtres municipaux, Jacques Roux et Pierre Bernard, qui conduiraient Louis à la mort ». Quel témoignage en faveur de Louis, que ce témoignage d'Hebert!

Il est quatre heures du soir, et le lendemain le roi doit consommer son pénible sacrifice. Il ne lui reste plus d'autre consolation que Dieu; mais il a un devoir à remplir; celui de voir encore une fois sa famille, de la consoler, de la bénir. « Au moment, dit l'auteur du Tableau de Paris (Peltier), qu'il entra dans sa chambre, ces malheureuses princesses crurent, à la sérénité de son visage, qu'il venait d'être absous, et elles s'abandonnèrent aux transports de la joie la plus vive; mais le roi les désabusa bientôt, en leur apprenant au contraire, que c'était un

dernier adieu qu'il venait leur dire. Rien ne peut peindre, alors, le désespoir de cette malheureuse famille. La reine s'élançait contre les barreaux de ses fenêtres, en poussant des cris perçans, et en invoquant la pitié des cœurs sensibles. Madame Elizabeth et madame Royale, tenaient les genoux du roi embrassés. Pendant cette scène déchirante, le dauphin trouva moyen de s'échapper, et ne fut reconnu qu'au milieu des cours, près la porte de la rue. Arrêté par les gardes, il gémit, il supplie qu'on le laisse passer. Mais où voulez-vous aller, lui dit un de ces barbares, attendri par sa beauté, et ses pleurs? Je veux aller, dit-il, je veux aller supplier le peuple de ne pas faire mourir papa. Mon dieu ne m'empêchez pas de lui parler; et avec ses faibles bras, il tâchait de vaincre les obstacles qu'on lui opposait.

M.

M. Necker confirme cet acte de piété filiale du jeune dauphin. L'auteur de l'Eloge historique n'en parle pas ; il ne fait mention que de la douleur de ces augustes victimes. La jeune princesse Marie-Charlotte s'évanouit, et dut à cet état douloureux, de ne pas être témoin des adieux de son auguste père. L'épouse de Louis avait demandé au roi de consentir à ce que sa famille vînt le voir encore une fois le lendemain matin. Cette demande parut l'embarrasser ; il hésite, se remet, et fit, en souriant, cette réponse ambiguë : « Hé bien, je verrai cela. Au » surplus, ajouta-t-il, ne vous affli» gez pas trop, il est possible qu'il » y ait un sursis ».

Louis embrasse, pour la dernière fois, sa femme, ses enfans et sa sœur ; il rentre dans sa chambre, s'entretient avec le prêtre, qui l'y

attendait, et ne songe plus qu'à l'éternité qui va commencer pour lui. A minuit, l'autel est préparé, le ministre de la religion célèbre les saints mystères. Cléry répond aux prières; le roi les lui montre du doigt sur les livres, et de l'œil lui indique les cérémonies. Il reçoit le saint des saints, et Louis éprouve quelques consolations. Il étonne Cléry, il réjouit le cœur du saint prêtre, qui croit voir en lui un de ces martyrs que l'église révére.

Les prières terminées, Louis dit: « J'ai besoin de forces pour le voyage que j'ai à faire, je vais me jeter sur mon lit », et il dormit d'un sommeil paisible. A cinq heures; Cléry le réveille, selon l'ordre qu'il en avait reçu. Il se fit habiller et coëffer, conversa avec sa bonté ordinaire, et même avec plus de dignité que d'inquiétude, comme si en appro-

chant de l'heure fatale, elle eût fui devant lui. Cependant elle approche. A huit heures et demi, Santerre se présente. Après un entretien de trois minutes, avec son confesseur, il présente, d'un air affable, à un des commissaires, un paquet pour le conseil général de la commune. « Je » n'ai, lui répond ce commissaire » brutal, d'autre mission que de » vous conduire au supplice ». *Ah c'est juste*, répond Louis, en remettant le paquet à un autre. Il chargea, en même tems, Cléry de remettre un petit paquet à sa famille. « Vous lui direz que je lui demande » pardon de ne l'avoir point fait ap» peler; j'ai cru devoir lui épargner » la douleur de cette dernière sé» paration ». Puis d'une voix ferme et noble, il s'adresse au commandant de la garde nationale: *Marchons*, et aux commissaires de la

municipalité : « Je vous demande de
» recommander à la commune, les
» personnes qui ont été à mon ser-
» vice, et de la prier de vouloir bien
» placer Cléry auprès de la reine.
» Vous avez tort, Cléry, de vous af-
» fliger autant; les gens qui veulent
» encore bien m'aimer devraient,
» au contraire, se réjouir de voir ar-
» river le terme de mes maux ». Il descend d'un pas ferme, traverse les cours, tourne plusieurs fois les yeux vers la tour qui renfermait la reine et sa famille. Là, il fit un mouvement, comme pour retenir son cœur. Il monte dans le carrosse du maire, son confesseur à côté de lui, et deux gendarmes assis vis-à-vis. On dit qu'ils avaient l'ordre de le tuer, s'il se faisait quelques mouvemens en sa faveur.

C'était le 21 janvier 1793 ; l'air était froid, humide ; un épais brouil-

lard couvrait l'atmosphère; la garde nationale de Paris formait une haie depuis le Temple jusqu'à la place de la Révolution. Une foule immense s'était rassemblée sur les boulevards, où devait passer le cortége. La consternation était peinte sur tous les visages; on se regardait avec effroi, on craignait un insurrection. A chaque instant, au moindre bruit, on redoutait qu'une terrible catastrophe ne vînt ensanglanter cette journée. Les satellites du crime rougissaient, mais ne blasphémaient plus; les bourreaux obéissaient à regret. Dans la foule, les amis du roi étaient confondus; ils espéraient, ils voulaient se persuader que le peuple demanderait grâce; on attendait ce moment avec impatience; quelques cris se firent entendre, mais la terreur dominait, les esprits étaient glacés d'effroi, on se contentait

d'espérer. Et Louis, après deux heures de marche, arrive au lieu du supplice ; il descend, les bourreaux s'approchent, on le déshabille, on lui coupe les cheveux ; et malgré sa répugnance, on lui lie les mains. Il s'écriait : « Oh ! je suis sûr de » moi ». Encore cette conformité de souffrance avec *Jésus - Christ* ; lui dit son confesseur. « Oui, mon » Dieu, répondit-il...., encore cet » outrage.... vous l'avez voulu, et » il tend les mains aux bourreaux ». Il est aux pieds de l'échafaud ; là, son confesseur lui dit un dernier *adieu*, et lui adresse ces paroles sublimes et consolantes, et depuis si souvent répétées : « ALLEZ, FILS » DE SAINT-LOUIS, MONTEZ AU CIEL ! »

Arrivé sur l'échafaud, il veut parler au peuple. Il se débarrasse des bourreaux qui le retenaient, et s'avance au bord de l'échafaud : « Peu-

» ple, s'écrie-t-il d'une voix forte, » peuple, je meurs innocent » .... Santerre donne un signal, un roulis continuel de tambours se fait entendre...... Louis dit encore quelques mots; et se tournant vers les exécuteurs : « *Messieurs, je meurs » innocent de tout ce qu'on m'inculpe; je souhaite que mon sang » puisse cimenter le bonheur des » Français* ». Le roi est saisi par les bourreaux, placé sous le glaive fatal..... il est dans le sein de Dieu.

Son corps est enlevé, et on se dispute ses cheveux, ses habits; des mouchoirs sont trempés dans son sang : ce sont des restes précieux pour les amis de la vertu, et, pour certains fanatiques, un nouveau moyen d'insulter au monarque. On dit que d'Orléans était dans sa voiture sur le pont de la révolution, au moment de l'exécution. La foule se retire. A trois heures

de l'après-midi, les rues étaient désertes, Paris ressemblait à une ville abandonnée. Tous les Parisiens, renfermés dans leurs maisons, versaient des larmes, et se demandaient entre eux s'il était bien vrai que le vertueux Louis XVI eût été immolé.

L'Europe indignée, mais non pas étonnée, apprit avec douleur la mort de Louis XVI. Dans les cours des rois, des pleurs furent versés; les gens de bien de tous les pays, furent attendris : les peuples de toutes les nations plaignirent les Français qui n'avaient pu s'opposer à ce régicide. A *Londres*, un mouchoir teint du sang de Louis, fut placé *sur la tour*; au milieu de ses soldats, *Frédéric* fit entendre d'inutiles plaintes. Les puissances du *nord* et du *midi* prirent le deuil; *Pie VI*, qui prévoyait déjà la cruelle destinée qui le menaçait lui-même, or-

donna des prières solemnelles. Une partie de la convention nationale gémissait en silence de ce crime inutile ; la Montagne ne pouvait déguiser ses transports de joie : son règne commençait, et il ne lui restait plus qu'à jouir du fruit de cette mort, dont elle avait provoqué, hâté le moment. Bientôt son triomphe est assuré ; elle décime ses ennemis, élève en tous lieux des bastilles, multiplie les échafauds, augmente tous les jours le nombre de ses victimes et menace de les augmenter encore. Rien ne lui est sacré : ni l'âge, ni le rang, ni les talens, ni l'esprit, ni la beauté, ne peuvent rien sur le cœur de ses satellites. Fanatiques insensés, atroces démagogues, ils ne parlent que de mort, frappent du glaive, et règnent par la terreur qu'inspirent leurs noms, leurs décrets, leurs actes civiques et leurs

forfaits. Le 9 thermidor a lui ; d'indignes représailles font des victimes des bourreaux, et des bourreaux des victimes. Il fallait mettre un terme à ces vengeances, à ces fureurs. Une constitution est présentée, adoptée, mise en activité. Un instant on a pu croire au rétablissement de l'ordre, à la paix intérieure, à la réconciliation générale, mais de nouveaux forfaits sont commis ; un faux systéme de bascule s'établit; tous les partis sont mécontens, tous les Français se plaignent : la France se trouve au dernier période de ses calamités. La journée désastreuse du 18 fructidor anéantit tout esprit public ; un froid égoïsme a pris la place de l'enthousiasme ; les arts s'éteignent ; les sources du commerce paraissent taries ; la gloire militaire même, qui avait fait pardonner tant de crimes à la démagogie,

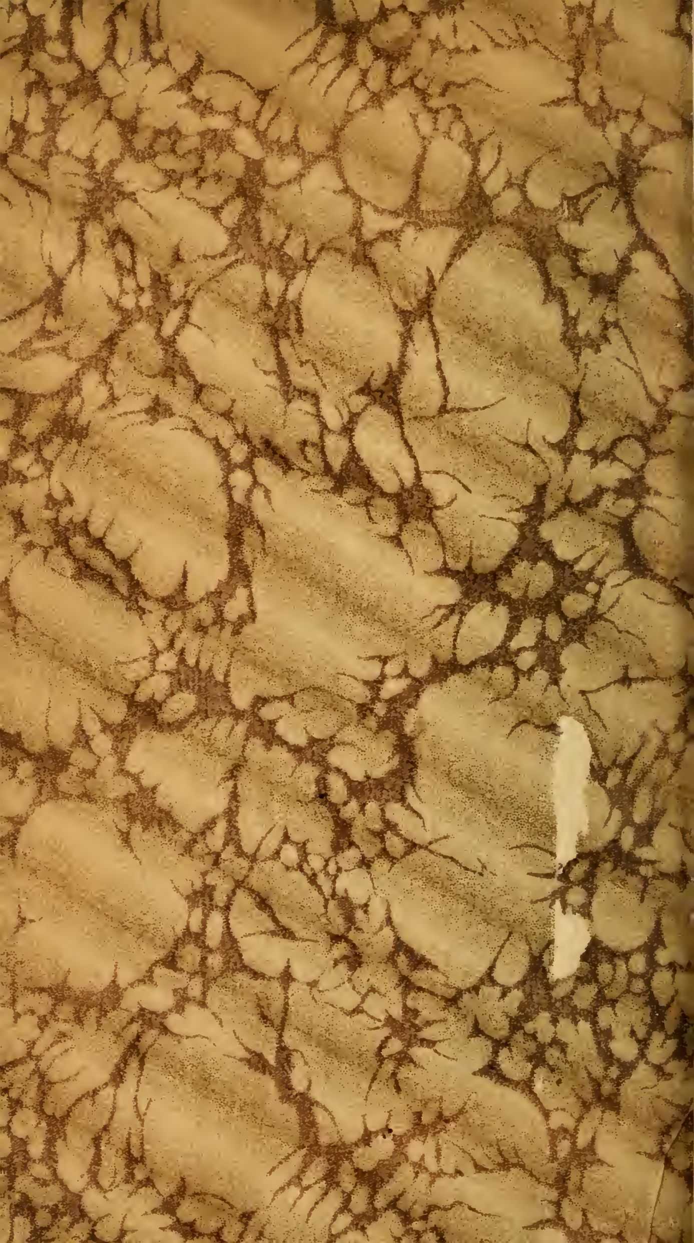
est couverte d'un nuage, et l'Empire ne se soutient encore que par la renommée des vainqueurs de l'Europe, armée pour une grande querelle. Il existait encore une constitution, mais qui n'était rien moins qu'un monument de la sagesse *solonienne*: tour-à-tour honorée et déchirée par tous les partis; ne pouvant, ni défendre la masse des citoyens, ni se défendre elle-même, elle armait les unes contre les autres, les autorités constituées, et laissait la victoire, tantôt aux deux conseils, tantôt au directoire. Il fallait un grand mouvement, absolument nécessaire pour remettre la France debout contre les factions intérieures et la coalition des rois; il fallait renverser en un jour, sans secousses, sans faire couler le sang, la constitution, le corps législatif et le directoire. Il fallait agir avec

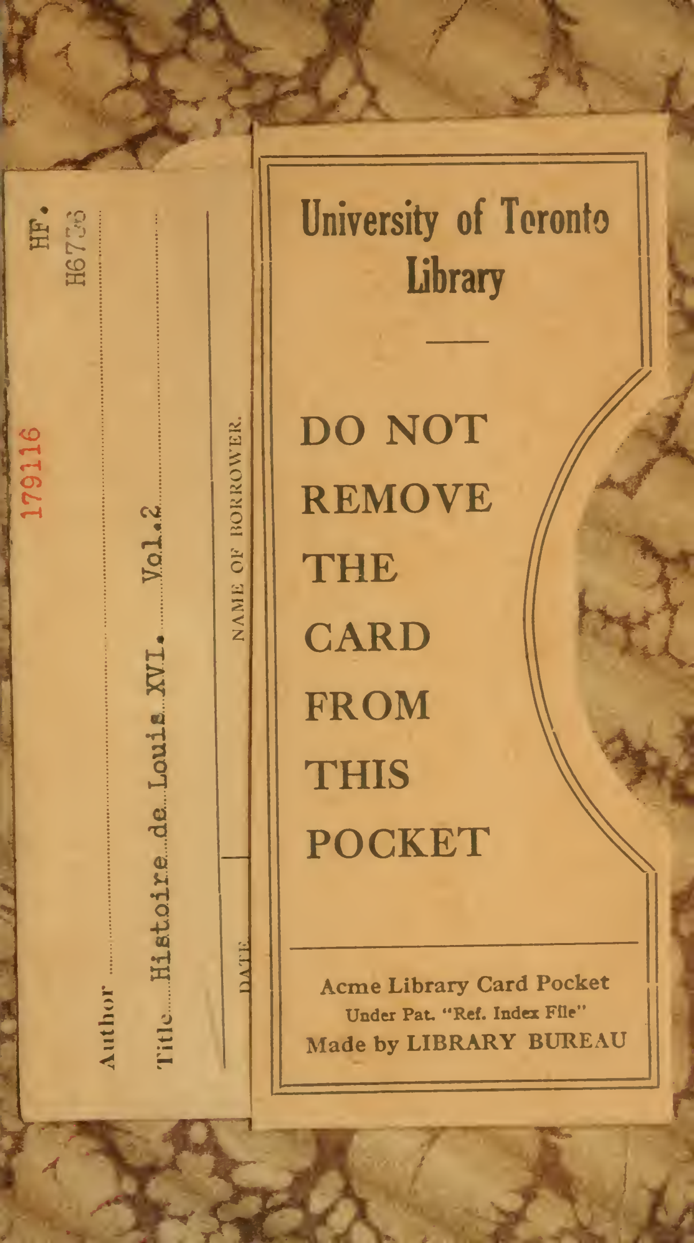
promptitude, et rester maître du champ de bataille, avant que l'ennemi pût soupçonner qu'il allait être attaqué. Il fallait non-seulement vaincre; mais il fallait obtenir la confiance, présenter une garantie, celle de ces héros *qui promettent la victoire et ne trompent jamais :* il fallait un acte fort, mais qui ne pût laisser après lui ni larmes ni regrets, qui fût assez périlleux pour mériter la reconnaissance publique, et assez beau pour exciter l'enthousiasme. Il fallait sauver la France sans la déchirer de nouveau; guérir bien des plaies; faire respecter la gloire du nom français dans toute l'*Europe*; travailler de bonne foi à la paix générale. Il fallait établir un gouvernement où le pouvoir marche sans inspirer la crainte et sans la ressentir; où l'homme probe peut espérer de jouir en paix du fruit de ses travaux,

et transmettre à ses enfans son patrimoine ainsi que l'exemple de sa vie ; où l'homme privé pût donner l'essor à sa pensée vertueuse, mais indépendante, sans appréhender d'être isolé dans les déserts pestilentiels de *Sinamary*. Il fallait qu'il s'élevât au milieu des ruines, un nouveau pouvoir, une nouvelle constitution, et des actes, fruits d'une philantropie systématique, d'une politique amie de l'homme, et d'une raison perfectionnée. Il fallait enfin, pour opérer de si grandes choses, trouver un de ces héros qui n'ont point de patrie particulière ; qui, par leurs bienfaits, appartiennent à toute la terre ; dont la renommée croît toujours à mesure que le rouleau des siècles se déploie ; et qui vînt consoler la France de la disette des grands hommes. Il fallait enfin, que ce héros fût appelé ; qu'il choisît le

jour du combat, le théâtre de la victoire, et obtînt le triomphe dû à ses travaux, à ses vertus guerrières, à son grand caractère, à sa renommée. O France ! tu fus le témoin du beau mouvement du 18 brumaire. O siècles ! ô postérité ! c'est à vous qu'il appartient de juger cette belle journée, celui qui en fut le héros, et d'apprendre aux générations futures si les maux de la France ont été réparés.

Fin du second et dernier volume.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU
HF.
H673
179116
Author
Title Histoire de Louis XVI. Vol.2
NAME OF BORROWER.
DATE

